

841^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 8 octobre 2020

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 8 SEPTEMBRE 2023 (N° 8.659)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI, N° 1021, PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 – 2^{EME} RECTIFICATIF (p. 4620).

**SECONDE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNÉE 2020**

—
**Séance publique
du jeudi 8 octobre 2020**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

—
Absent excusé : M. Guillaume ROSE, Conseiller National.
—

Assistent à la séance : S.E. Monsieur Pierre DARTOUT, Ministre d'État ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement de l'Intérieur - Ministre ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Cheffe de Cabinet du Président ; M. Sébastien SICCARDI, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseillère en charge des Affaires Économiques et Financières ; Mme Maryse BATTAGLIA, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; Mme Audrey VINCELOT, Attachée Principale Hautement Qualifiée.
—

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

—
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chères Conseillères Nationales, chers Conseillers Nationaux, chers compatriotes, chers résidents, chers amis de la Principauté qui nous suivez sur notre page Facebook ou sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc, ou bien sur Monaco Info la chaîne de télévision monégasque, la séance est ouverte.

En liminaire, je voudrais, comme mardi soir dernier, excuser Monsieur Laurent ANSEMI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, absent de la Principauté aujourd'hui encore, ainsi que notre collègue Guillaume ROSE, qui est toujours en déplacement professionnel à Belgrade.

Cette Séance Publique se déroule donc, une nouvelle fois et comme depuis le début de la crise de la COVID-19, sans public, avec toutes les mesures de distanciation physique nécessaires, et la prise en compte de tous les protocoles de sécurité sanitaire recommandés. C'est pourquoi vous voyez des Conseillères Nationales et des Conseillers Nationaux siéger dans les rangs qui sont habituellement réservés au public. Quant à nos équipes de permanents, une bonne partie d'entre elles participent à ces séances, mais, désormais, depuis une autre salle de notre Assemblée.

**I.
POURSUITE DE L'EXAMEN DU
PROJET DE LOI, N° 1021,
PORTANT FIXATION DU BUDGET DE
L'EXERCICE 2020 – 2^{ÈME} RECTIFICATIF**

M. le Président.- Nous allons donc à présent, chers collègues, poursuivre l'examen des Dépenses de ce 2^{ème} Budget Rectificatif de l'année 2020. Nous avons terminé, l'autre soir, la totalité des chapitres consacrés aux Recettes, mais nous n'allons pas reprendre selon le suivi normal du document. Vous le savez, nous reprenons nos travaux à la Section 7, consacrée aux Dépenses d'Équipement et d'Investissements et je vous renvoie donc à la page 53 du fascicule budgétaire.

Chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que l'examen de ce projet de Budget Rectificatif doit se terminer ce soir. Il nous restera une seule séance la semaine prochaine, ce sera d'ailleurs jeudi 15 octobre, à 18 heures 30, sachant que cette prochaine séance sera consacrée exclusivement aux explications de vote et au vote de ce Budget Rectificatif. Donc, c'est la dernière soirée consacrée à l'examen des chapitres de ce Budget. C'est pourquoi je préfère, en ce début de séance, déjà vous demander, à toutes et à tous, d'être concis, de n'intervenir que sur les lignes rectifiées et, évidemment, si possible, sur des sujets qui appellent encore des réponses que nous n'avons pas eues du Gouvernement.

Je vous rappelle aussi, pour mémoire, que le temps de parole de chaque élu est de trois minutes par intervention sur un même sujet, par chapitre budgétaire, mais que nous acceptons, quand les sujets sont différents, de considérer que ce sont des interventions différentes, même si c'est sur le même chapitre, donc c'est trois minutes par dossier, trois minutes par sujet.

Nous allons sans plus attendre reprendre nos travaux par cette Section 7. Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

CH.1 - GRANDS TRAVAUX-URBANISME		
701.902 : FR.ETUDES URBAN.& GDS TRAV.	- 519 000	3 251 000
701.903 : TELECABINE JARDIN EXOT./ ROCHER	- 400 000	100 000
701.905 : AMELIORATION ACCES OUEST	- 300 000	500 000
701.906 : GALERIE SECURITE RAINIER III	- 200 000	500 000
701.907 : AMELIOR. SECU.TUNNELS ROUTIERS	- 300 000	200 000
701.9071 : AMEL.SECU. TUNNELS ROUTIERS II	- 400 000	200 000

701.9132 : URB.SNCF-ILOT CHARLES III	- 1 000 000	6 000 000
701.9133 : URB.SNCF-ILOT CANTON		1 825 000
701.9134 : URB.SNCF-ILOT RAINIER III		1 700 000
701.9137 : URB.SNCF-ILOT PASTEUR		38 000 000
701.914 : TCSP	- 450 000	50 000
701.997 : AMELIORATION RESEAU FERROV.	- 300 000	700 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 - GRANDS TRAVAUX- URBANISME	- 3 869 000	53 026 000

M. le Président.- Des interventions ? Je vois se lever la main du Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, Monsieur SEYDOUX, puis celle de la Vice-Présidente, puis Monsieur BADIA, Mesdames ALIPRENDI-DE CARVALHO et DITTLOT, ainsi que Monsieur le Doyen, Daniel BOERI.

Vous êtes six à demander la parole, dans l'ordre où je vous ai vu la demander, Monsieur SEYDOUX, tout d'abord.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'État, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

J'aimerais, en effet, intervenir sur ce chapitre 1 – Grands Travaux – Urbanisme. Nous entamons-là la section des Dépenses la plus conséquente du Budget, c'est-à-dire celle relative aux dépenses d'équipement et d'investissements qui, même en légère baisse de 3,5 %, atteignent un montant de 489 M€. Si nous ajoutons les 47,5 M€ de report de crédits de l'exercice budgétaire 2019, nous atteignons 536,9 M€. Au vu des montants consacrés à cette politique des Grands Travaux, le Conseil National a régulièrement fait part au Gouvernement de ses inquiétudes sur la bonne conduite de ces chantiers structurants pour Monaco, qui ont connu, dans le passé, des retards et des dérapages dans les coûts.

Nous avons déjà échangé à plusieurs reprises sur ce sujet majeur et sur la nécessité de tirer les leçons des erreurs passées et de mettre en place de nouvelles procédures avec notamment le choix des prestataires les mieux-disants plutôt que les moins-disants.

Dans le cadre du Budget Primitif 2020, le Conseil National a voté les crédits pour le recrutement de sept nouveaux collaborateurs, afin de renforcer les équipes de la Direction des Travaux Publics. J'ai bien noté, Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, que seuls trois postes, à ce jour, sur sept ont été pourvus et qu'en raison des profils très spécifiques recherchés, ces recrutements n'ont pas été aussi rapides que souhaité. En effet, pour le Conseil National, il est aujourd'hui indispensable de pourvoir ces postes dans les meilleurs délais, au vu du nombre de chantiers publics en cours et de leur complexité, il faut absolument renforcer les équipes de cette Direction. La modernisation des outils de cette Direction nous paraît également devoir être accélérée, afin de disposer d'évaluations plus précises des coûts, des délais ainsi que de leur évolution.

Nous pouvons comprendre que la mise en place de tableaux de bord, pour suivre de manière plus fine chaque chantier, est absolument indispensable et nous comprenons qu'un certain retard ait pu être pris sur cette réorganisation de la Direction des Travaux Publics vu le contexte, mais, néanmoins, il nous paraît essentiel que le suivi des chantiers publics soit optimisé, pour assurer un meilleur respect des délais annoncés et pour optimiser le suivi des crédits dévolus à chaque opération, et ce d'autant plus en cette période compliquée.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX.

Est-ce que le Gouvernement souhaite intervenir ou continue-t-on le tour de parole ? Nous continuons. Nous sommes à présent au tour de parole de Madame la Vice-Présidente. Nous écoutons Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur un autre sujet : celui de la qualité de vie, au titre des engins insonorisés. Vous l'avez dit, Monsieur le Ministre d'État, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, je me permets de vous citer : « *Machines*

et engins doivent également répondre aux normes les plus exigeantes en termes d'acoustique ». Une autre phrase que je me permets de citer : « *Nous menons une veille technologique sur les engins à motorisation électrique et hybride. Mais nous faisons face à un coût élevé du matériel, sa fiabilité pas toujours suffisante, et les chantiers qui demandent beaucoup d'énergie* ». Alors, nous demandons, Monsieur le Ministre, depuis un certain nombre de mois maintenant, qu'il est nécessaire de mettre en place des protections anti-bruit sur tous les chantiers de la Principauté, chose dont nous pouvons encore constater, à l'heure actuelle, qui n'existe pas.

Au-delà de la protection des chantiers, il est aussi nécessaire d'utiliser les engins les moins bruyants existants sur le marché. Nous l'avons constaté récemment dans le salon *Ever* à Monaco, il existe des engins électriques de dernière génération et, bien évidemment, tout doit être mis en œuvre pour obtenir une amélioration tangible et à court terme de la qualité de vie des résidents de la Principauté de Monaco.

Je le répète, car le Conseil National le demande depuis bientôt deux ans maintenant, il est temps d'agir. Nous avons pu constater, au niveau du salon *Ever*, ces engins électriques qui sont de dernière génération. Il faut investir, il faut le faire rapidement et toute la population en bénéficiera.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

Je continue, le Gouvernement réagit quand il le souhaite, Madame GRAMAGLIA souhaite intervenir.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* J'ai moi aussi été au salon *Ever*, nous étions ensemble, et, effectivement, plusieurs personnes travaillant dans les différents services de mon Département sont allées sur place voir les différents matériels. Tout ceci fait partie de la veille technologique que nous menons, notamment au travers de la Commission Innovation, qui est présidée par Monsieur Jean-Luc NGUYEN. Mais il faut quand même le savoir, certes un engin électrique n'émettra pas de bruit du moteur, mais, en phase de terrassement, on perce des roches très dures. Donc, même si on n'entend pas le bruit du moteur, le bruit le plus important et le plus impactant est celui de la roche qui se brise. Ce n'est pas parce que l'on aura

des brise-roches électriques qu'il y aura forcément moins de bruit.

En revanche, sur d'autres engins comme les camions de la SMA par exemple qui circulent la nuit et génèrent des nuisances, le résultat est plus probant. Les véhicules sont remplacés par des véhicules électriques, avec le système du cri du lynx pour le recul qui disparaît pour justement atténuer les nuisances sonores. Lorsqu'on peut développer une flotte électrique, que ce soit au niveau des chantiers de la Compagnie des Autobus de Monaco (CAM), de la SMA, le nécessaire est fait autant que faire se peut. Mais vous avez raison, il faut que l'on continue.

M. le Président.- Madame la Vice-Présidente, vous souhaitez reprendre la parole ?

Mme Brigitte BOCONE-PAGES.- Oui, merci Monsieur le Président.

Merci, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre. Effectivement il faut également agir au niveau de la protection des chantiers. Vous l'avez dit, la roche est dure, le bruit est là, mais si la protection est plus efficace et plus encadrée au niveau de toutes les parois, nous l'avons souvent dit, ici, dans l'hémicycle, ce serait nettement plus efficient. Or, nous le constatons, en ville, souvent, il y a une partie du chantier qui est protégée, mais pas l'ensemble, notamment au niveau de la partie supérieure des parois acoustiques. Il faut quand même continuer d'agir et faire en sorte de faire le maximum sur ces protections.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Tout à fait, vous avez raison. On sait bien que le toit sur des immeubles de grande hauteur, qui sont construits – on revient à l'histoire des sarcophages – ce n'est pas possible, nous l'avons démontré, nous n'allons pas repartir dans des explications très techniques. Je voudrais faire un aparté par rapport à ce qui avait été dit sur les bruits de chantier au niveau des Moneghetti, où vous dénonciez l'absence de protection. Ce chantier se situe à un carrefour, où il y a un passage piéton. Toutes les protections étaient en place, mais il y avait un danger pour les piétons par rapport à la non-visibilité des voitures. Nous avons préféré les enlever, juste dans ce chantier où devait être fait un raccordement de l'immeuble Herculis, qui devait durer très peu de temps. Il a été décidé,

au dernier moment, d'enlever les protections pour la sauvegarde des piétons, car un accident a manqué de survenir. Dans les travaux de voirie, nous essayons de veiller à ce que tous les chantiers de voirie, et je pense que nous avons pu le voir ensemble au gré des différentes visites que nous avons pu faire avec vous, que le nécessaire était en train de se faire ou était déjà mis en place au titre de cette protection de chantier et des bruits.

Il est vrai que, dans le contexte urbain de la Principauté de Monaco, ce n'est pas toujours le plus facile à faire, mais, lorsque cela est possible, tous les efforts sont désormais entrepris. Et notamment par la SIVIA'M qui a pris des engagements très forts, notamment dans le cadre des contrats passés avec elle, pour qu'elle s'équipe et agisse en conséquence.

Mais je vous remercie de le signaler. On essaye d'être très attentifs, à l'écoute et de se promener beaucoup dans les rues de la Principauté pour le vérifier. Merci de le signaler si vous relevez des irrégularités.

M. le Président.- Sur ce sujet, je serai bref, comme sur tous les autres.

Le Conseil National défend des positions équilibrées et responsables. Ceux qui disent « *on ne peut rien faire, les chantiers font du bruit, ils feront toujours du bruit et il n'y a rien à changer* », eh bien ils ont tort. Bien sûr, il n'en reste pas beaucoup, dans le pays, à soutenir cette thèse. Ceux qui prétendraient qu'un chantier ne fera plus jamais aucun bruit et ne générera plus jamais aucune nuisance pour un riverain, sont sans doute dans une vue utopique des choses qui n'est pas réalisable, mais, entre les deux, il y a beaucoup à faire et le Gouvernement, il faut bien le dire, sur un sujet très sensible pour la population, a agi. Je vous rappelle l'enquête d'opinion que nous avons réalisée l'année dernière avec le Conseil National, qui a démontré que ce sentiment, d'un certain recul de la perception de la qualité de vie à cause de ces chantiers, notamment en Principauté, était un sentiment majoritaire chez nos résidents. Cela nous a beaucoup alerté. Nous en avons beaucoup discuté ensemble. Des choses ont été faites par le Gouvernement, des arrêtés ministériels ont été pris, qui vont dans la bonne direction. Vous avez créé des commissions de réflexion, d'innovation. Je sais que le Ministre d'État a visité ce salon et qu'il est sensible aussi, pour en avoir vu ailleurs, moi-même, à tous les derniers engins, les plus modernes possibles. Mais bien sûr, Madame GRAMAGLIA, même si on ne pourra pas toujours tout faire avec des

engins insonorisés, on peut mieux faire encore et progresser davantage. D'ailleurs, vous le dites et vous y travaillez avec vos équipes.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que ce n'est pas toujours simple pour le Gouvernement. Il est confronté à des organisations corporatives qui défendent – et c'est bien légitime – leurs intérêts. Donc, quand Madame GRAMAGLIA va leur demander d'investir davantage dans des engins de dernière génération, y compris protectrice du bruit, évidemment qu'elle se heurte, dans les réunions, je le sais, à certaines réticences de la part de certains entrepreneurs. Tout ceci est bien compréhensible. Nous, nous soutenons le Gouvernement quand il défend le droit à la tranquillité des riverains de la Principauté. Donc, il faut parfois être ferme pour défendre l'intérêt général avec des organisations qui représentent effectivement des intérêts corporatistes. Vous le savez, nous pouvons faire encore mieux, mais on fait déjà mieux qu'avant, sur les protections anti-bruit, également sur les engins, et ce, par des investissements. Parce que cela à un coût, car il faut le dire, sans démagogie, ce que nous demandons a un coût sur les chantiers, mais ce coût, nous estimons qu'il est pleinement justifié par rapport à la qualité de vie de nos résidents qui, au fond, fait partie aussi, Monsieur le Ministre, de l'attractivité du pays. Donc, c'est une dépense, mais nous pouvons considérer que c'est une dépense d'investissement pour Monaco, car il fait bon vivre à Monaco pour beaucoup de raisons. Nous voulons donc préserver un certain droit à la tranquillité des riverains.

L'autre sujet majeur, je pense que c'est maintenant qu'il faut l'aborder, c'est l'approche que l'on a, un peu différente, du phasage de ces chantiers. C'est vrai que l'on aura beau faire tous les progrès que l'on veut sur les chantiers, leur nombre et leur localisation ont évidemment, une incidence sur la perception de la tranquillité. Nous pensons, effectivement, que la phase d'après, si j'ose dire, c'est le phasage. Et donc, je vous confirme – j'ai vu, ce matin, les juristes du Conseil National qui ont beaucoup travaillé avec un certain nombre de Conseillers Nationaux – que nous avons trouvé des éléments et nous serons prêts à les défendre à travers une proposition de loi, comme c'est notre droit institutionnel. Nous allons l'utiliser pour déposer un texte législatif. Vous connaissez le système institutionnel monégasque, le Conseil National peut faire des propositions de loi, et c'en sera une. Je ne doute pas qu'elle sera votée, je m'avance un peu, mais à mon avis, les vingt-quatre élus des Monégasques étant très sensibles à ce sujet, je pense que nous allons nous retrouver tous ensemble pour

défendre ce texte, qui est parfaitement compatible, d'après nos juristes, avec le droit de propriété. Nous sommes parfaitement sereins, nous le défendrons et nous maintenons que, quand il y a une volonté, il y a toujours des moyens de trouver des lois, des textes juridiques, pour que cette volonté trouve un chemin pour se réaliser. Donc, la prochaine étape, c'est celle-là. C'est de dire que, quand un quartier est déjà saturé de chantiers, eh bien, il ne faut pas en faire démarrer un nouveau juste à quelques mètres ou à quelques dizaines de mètres, tant que celui en cours n'est pas achevé.

Je crois que, si nous arrivons à cela, alors nous aurons fait du bon travail tous ensemble, dans ce mandat, Gouvernement et Conseil National. J'ajoute, et je termine, que dans la mesure où vous régulez fort justement par le pouvoir exécutif et par des ordonnances souveraines, mais aussi par des arrêtés ministériels, vous régulez le droit à bâtir, vous régulez la hauteur des immeubles par des règles d'urbanisme, vous régulez le volume à bâtir, et personne n'a jamais attaqué vos décisions pour atteinte au droit de propriété, donc nous ne voyons pas pourquoi vous auriez peur de craindre qu'on vous attaque si vous régulez le temps de démarrage. C'est un paramètre comme le volume, comme la hauteur, le temps est un paramètre et le droit à la tranquillité, c'est clair pour nous, c'est l'intérêt général d'un pays et de sa population. L'intérêt général légitime des atteintes proportionnées et limitées au droit de propriété. Donc, nous sommes très sereins. J'espère que le Gouvernement étudiera avec intérêt notre travail. J'espère que le Gouvernement pourra transformer, un jour, ce texte en projet de loi et, si un jour, on avait une loi, je suis très serein s'agissant de la position qui serait retenue par les juges du Tribunal Suprême au vu de celles qui ont pu être prises par le passé dans les recours contre un texte de l'État. Je suis très serein quant à l'objectivité et l'indépendance des juges du Tribunal Suprême – et nous avons trouvé des décisions depuis 1929 et 1946, nous en avons quatre – lesquels pourront assurément considérer qu'il s'agit d'une atteinte limitée dans le temps et proportionnée. Limitée dans le temps, car il ne s'agit pas d'interdire de construire. Proportionnée, bien sûr, il ne faut pas qu'un délai de vingt années s'écoule non plus, dès que le chantier est terminé, on démarre le suivant. Un chantier ne dure pas dix ans en principe. Dans la grande majorité des cas, on parle de quelques années, et une atteinte au droit de propriété fondée sur l'intérêt général peut se justifier. Donc, j'en ai un peu assez, quand le Gouvernement n'a pas la volonté d'étudier un projet, que l'on nous dise « *de*

toute manière, c'est anticonstitutionnel ». Nous avons subi cela, je le regrette, sur une proposition de loi du Conseil National qui était fort à propos pour réduire, pendant un trimestre, les loyers des commerces et des sociétés les plus impactés par la crise dans le pays. Des propriétaires ont fait beaucoup plus que ce que nous voulions et je les en remercie. Nous voulions 20 % sur trois mois, certains ont fait 50 %, voire davantage et sur plus de trois mois. Donc nous avons eu un Gouvernement qui nous a dit « *c'est anticonstitutionnel, c'est une atteinte au droit de propriété, circulez il n'y a rien à voir !* », alors que nous avons des décisions du Tribunal Suprême qui démontrent le contraire après la crise de 1929 ou après la guerre de 1945. Est-ce que l'année 2020 n'est pas une année exceptionnelle ? Est-ce que la crise que nous subissons aujourd'hui ne justifie pas des mesures limitées, proportionnées et exceptionnelles ? Je vous dis oui et il ne faut pas que le droit devienne un prétexte à l'absence de volonté politique.

Je le dis ce soir, sereinement, nous travaillons et j'espère, Monsieur le Ministre d'État, que sous votre autorité, le Gouvernement acceptera d'étudier sans *a priori* une proposition de loi sur le phasage des chantiers.

M. le Ministre d'État.- Monsieur le Président, nous avons abordé ce sujet à plusieurs reprises, notamment avant-hier soir, je vais vous répondre, je l'espère brièvement, mais de façon précise.

Premièrement, j'aborde ce sujet sans aucun préjugé et notamment sous le regard des exigences de constitutionnalité. Cela dit nous avons reçu deux études qui nous présentent un certain nombre de problèmes juridiques qui se posent, parce que nous sommes sur un sujet extrêmement complexe. Il est effectivement simple de l'énoncer, mais au-delà des principes généraux, quand on rentre dans le fond du sujet, et notamment dans les modalités de mise à œuvre, c'est très complexe.

Alors première chose, vous avez demandé la communication de ces deux études, vous les aurez dans les meilleurs délais.

La deuxième chose, nous avons examiné avec les Conseillers de Gouvernement-Ministres, pas plus tard qu'hier matin, cette question. Elle pose effectivement des problèmes de droit, il faut en être bien conscient, mais elle pose aussi beaucoup de problèmes d'ordre pratique, puisqu'il s'agit de la mise en œuvre d'un dispositif législatif concernant l'aménagement de quartiers et donc, il y a un certain

nombre de contraintes qu'il nous faut intégrer. Par exemple, sur quel périmètre, dirions-nous, il faut réserver les travaux à une seule opération et ne pas le faire pour une autre, c'est-à-dire phaser ? Sur quel périmètre ? Sur quel espace ? Tout cela pratiquement peut être complexe à mettre en œuvre, c'est un exemple, mais nous allons vous communiquer ces deux études et nous sommes tout à fait disposés à avoir, avec vous, selon des modalités qui restent à définir, une réunion technique pour explorer ce sujet.

M. le Président.- Je vous remercie pour cette déclaration. Nous aurons ces études du Gouvernement, pour lesquelles nous avons juste quelques extraits pour le moment. Par ailleurs, bien sûr, Monsieur le Ministre d'État, vous avez parfaitement raison, on en a pris conscience pour y travailler depuis de nombreux mois, c'est un sujet qui pose un certain nombre de questions complexes, c'est vrai, nous en sommes conscients. Quand il y a la volonté de travailler ensemble, on est capable, Gouvernement et Conseil National – nous l'avons souvent prouvé – de surmonter des problèmes complexes par un travail approfondi et des réponses appropriées. C'est ce que j'espère que l'on pourra faire sur ce sujet important.

Sur ce sujet important de la qualité des chantiers et du phasage, pour que l'on termine, ainsi nous n'y reviendrons plus, je donnerai la parole à tous ceux qui la demandent.

Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre d'abord.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je voulais juste rajouter, qu'aujourd'hui, j'étais avec le cabinet juridique qui a établi cette étude et, après lui avoir demandé, il est tout à fait disposé à participer à une réunion, si vous le souhaitez, pour partager avec vous son étude. Non seulement elle vous sera communiquée, mais il peut venir vous l'expliquer. Nous travaillons tous ensemble dans un groupe de travail, comme l'a dit le Ministre d'État, puisque comme l'a dit également le Président, une préoccupation majeure est le phénomène temps. Combien de temps va-t-on pouvoir décaler le chantier qui pose beaucoup de problèmes ? Donc, nous nous tenons à votre disposition.

M. le Président.- En revanche, si vous venez avec des experts, nous choisirons, nous aussi, les nôtres, parce que s'il y a bien une chose que j'ai comprise, depuis 30 ans que je fais de la politique dans ce pays, c'est que le droit est une matière extrêmement subjective. Ce n'est pas le Président de la Commission de Législation qui me regarde et qui me sourit, qui dira le contraire. Quand on a une vision, on a des juristes qui peuvent toujours trouver des arguments pour la justifier. Nous aurons donc des juristes qui viendront soutenir la position que c'est possible, sachant que d'autres soutiendront que ce n'est pas possible et là, effectivement, le débat sera intéressant parce qu'il sera équilibré.

M. le Ministre d'État.- Pas nécessairement, Monsieur le Président, encore une fois, on aborde ce sujet sans préjugés.

M. le Président.- Je vous remercie. Avant que vous preniez vos fonctions, Monsieur le Ministre d'État, je peux me référer à un certain nombre de déclarations de votre prédécesseur et de membres du Gouvernement toujours présents, qui nous ont déjà déclaré que ce n'était pas possible et que ce n'était pas compatible avec le droit de propriété. Donc, je note l'ouverture d'esprit du nouveau Ministre d'État qui, lui, ne dit pas ce soir que c'est impossible.

M. le Ministre d'État.- Je ne dis pas non plus que c'est possible.

(Rires dans l'hémicycle).

M. le Président.- J'ai bien compris, oui tout à fait, mais c'est déjà un grand changement, parce que nous sommes passés de l'impossible à c'est peut-être possible et donc demain, nous espérons que ce soit réalisé.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* La présence de nos experts n'est pas obligatoire, je vous le propose, mais si vous le souhaitez, si vous préférez qu'on le fasse sans les experts, on fera une réunion entre nous avec, à l'appui, les documents qui ont déjà été communiqués. Nous verrons les modalités à mettre en œuvre pour cette réunion.

M. le Président.- Merci pour cette proposition qui est constructive, qui est un appel au dialogue et à un échange que l'on apprécie, Madame GRAMAGLIA, j'ai déjà remercié Monsieur DARTOUT.

Sur le sujet de la qualité des chantiers et du phasage, vous étiez quatre à avoir demandé la parole. J'ai noté Monsieur GRINDA qui avait demandé la parole sur ce sujet. Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO, c'est sur ce sujet, Monsieur BADIA, sur un autre sujet, donc j'y reviens après, Madame DITTLLOT qui avait levé la main c'est un autre sujet et Monsieur BOERI, plus tard.

Tout d'abord, je donne la parole à Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO, puis à Monsieur GRINDA et ensuite nous passerons à un autre sujet.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai juste une question.

Je m'interroge sur la manière dont les dérogations sont accordées ? On a un nombre de chantiers, de l'ordre de 47 si ma mémoire est bonne. Est-ce que vous pouvez, s'il-vous-plaît, nous informer du nombre de chantiers qui œuvrent hors des horaires réglementaires et la manière dont les dérogations sont accordées ?

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Le nombre total de chantiers est de 32 à ce jour, toutes phases confondues. Il y a 32 chantiers publics ou mixtes, 20 opérations privées, dont 5 chantiers du Plan National pour le Logement.

M. le Président.- Ah, ça a pas mal bougé ! Parce que votre dernier chiffre, c'était il y a un trimestre...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui voilà. Les nombres que j'avance sont d'il y a une heure, c'est la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (DPUM) qui vient de me les envoyer.

M. le Président.- Donc, nous passons de 47 à 32.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Nous sommes à 32 chantiers. Il faut savoir que les constructions privées représentent 62 %. On met toujours en exergue les chantiers de construction de logements par rapport aux chantiers privés. J'ai voulu avoir une approche un peu différente : ne pas compter le nombre exact de chantiers, mais plutôt le nombre de surfaces que présentent ces différents chantiers, parce que la plupart des chantiers privés, ce sont des petits chantiers qui n'ont pas des phases de terrassement aussi importantes, qui ne durent pas aussi longtemps et donc, c'est difficile ou réducteur, on va dire, de dire qu'il n'y a que 5 chantiers de logements par rapport au nombre de chantiers privés.

De toute façon, tous ces chantiers sont normalement encadrés par des Arrêtés Ministériels. Des Arrêtés Ministériels, d'abord de 2010, modifiés l'année dernière au cours de discussions, notamment un échange que nous avons eu tous ensemble, qui nous a permis d'avancer sur deux nouveaux Arrêtés Ministériels. Un, qui encadre les chantiers, par rapport au bruit et l'autre par rapport aux horaires. Un certain nombre de chantiers préexistants, qui étaient soumis à l'ancienne réglementation de 2010, ont voulu continuer à être soumis à cet ancien Arrêté Ministériel, car pour des raisons économiques, notamment de contrats déjà signés avec le maître d'ouvrage, ils ne pouvaient pas revenir en arrière puisque les conditions d'exécution de ces chantiers sont un peu différentes.

Donc, il y avait à l'époque 19 chantiers, si ma mémoire est bonne, qui étaient restés sous l'ancien Arrêté Ministériel et les anciens horaires de chantier avec, notamment une importante différence, qui est la possibilité de travailler le samedi matin, de 9 heures à 13 heures. Tous les nouveaux chantiers qui n'étaient pas encore commencés devaient automatiquement être soumis à ces nouveaux Arrêtés Ministériels. D'autres ont fait le choix de basculer sur ces nouveaux horaires qui donnent plus de latitude dans la semaine, mais qui interdisent tous travaux le samedi matin. Aujourd'hui, je pense que 5 chantiers restent soumis à l'ancien Arrêté Ministériel de 2010.

Je mets à part le chantier de l'urbanisation en mer, qui est soumis à des horaires différents, horaires qui avaient été définis lors du contrat initial. Donc lui, je le mets un peu à part.

Comment accorde-t-on des dérogations ? Avec les nouveaux Arrêtés Ministériels – nous l'avons vu avec vous – notamment pour les travaux par exemple de

voirie, qui ont été intégrés à ces nouveaux Arrêtés Ministériels et, en accord avec vous, nous avons essayé de définir la période la moins impactante par rapport à la qualité de vie de la Principauté de Monaco. Parfois, ce sont des chantiers qui sont bruyants, mais qui, surtout, comme ce sont des travaux de voirie, coupent des routes, donc que ce soit le moins impactant en termes de circulation. Ainsi, de par la configuration de notre territoire, nous l'avons vu ensemble, il a été décidé de les faire la nuit, avec une protection phonique, pour de nouveau rendre la voie publique accessible aux heures de pointes, notamment le matin et le soir, pour que la circulation soit la moins gênée possible.

Du coup, on assiste maintenant à une analyse au cas par cas des dérogations horaires en privilégiant, pour les travaux de voirie, les travaux la nuit, notamment, par exemple, quand on refait l'asphalte pour le Grand-Prix, nous sommes obligés de couper complètement les voies de circulation, ce sont des travaux qui sont assez gênants, mais qui sont faits obligatoirement la nuit.

Par ailleurs, s'agissant des chantiers privés-publics, les dérogations sont accordées au cas par cas. Ça peut être soit parce qu'il y a des problèmes techniques qui justifient des tranches horaires plus étendues pour ne pas s'arrêter en plein milieu d'une opération compliquée, ou alors pour rattraper certains retards, mais, dans ces cas-là, également, lorsque c'est en dehors des horaires de la journée et que ça se prolonge un peu le soir, ce doit être des travaux moins bruyants, très encadrés et avec un contrôle accru de la Direction de l'Urbanisme.

M. le Président.- Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

Pourriez-vous nous dire, aujourd'hui, le nombre de chantiers privés ou publics qui peuvent œuvrer la nuit ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Mis à part le chantier de l'urbanisation en mer, sur les 32 chantiers, il me semble qu'aucun n'a à travailler la nuit, sauf certains travaux de voirie qui sont peut-être déjà programmés, mais ce sont des travaux qui ne durent pas très longtemps. Je n'ai pas la liste, mais je peux

vous la fournir s'il y en a. Mais en général, on essaye quand même d'éviter que les travaux se fassent la nuit.

M. le Président.- Merci.

Un sujet très voisin. Des entrepreneurs m'ont fait lire un certain nombre d'Arrêtés Ministériels. Je reconnais qu'ils sont extrêmement complexes, un peu « usine à gaz », tellement vous avez voulu bien faire. Certains sont tellement complexes qu'ils sont quasiment inapplicables parfois même non contrôlables tellement c'est complexe. « 80 % d'un bruit accepté », qu'est-ce que ça veut dire ? Vous travaillez actuellement – et c'est une bonne chose – avec les équipes du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, avec le Conseiller Interministériel auprès du Ministre d'État en charge du cadre de vie et des relations avec les usagers, Monsieur Albert CROESI, à simplifier ces Arrêtés pour qu'ils soient plus efficaces, applicables, compréhensibles et vérifiables et pour qu'il y ait des horaires beaucoup plus faciles à comprendre pendant lesquels on peut faire du bruit, les horaires pendant lesquels on ne peut pas faire du bruit, *et cetera*.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Tout à fait, Monsieur le Président.

M. le Président.- Pour mieux protéger les riverains, je pense que ce sera une avancée intéressante quand vous aurez terminé ce travail.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* La bonne nouvelle est que nous avons terminé. Je vais en parler au prochain Conseil de Gouvernement. Nous allons modifier les deux Arrêtés, – et même les trois Arrêtés, puisque vous savez que l'on avait pris un Arrêté spécial pour les travaux en période de la COVID-19 –, il s'agit des deux Arrêtés Ministériels qui ont été pris l'année dernière, un sur le bruit et l'autre sur les horaires.

Dans celui sur les horaires de chantier, nous allons intégrer également les heures d'ouverture et de fermeture du chantier. Dans l'Arrêté qui encadrerait les chantiers, par rapport au bruit avec l'usage d'engins moins bruyants, avec des contrôles, il y

avait également des horaires qui étaient introduits dans ce deuxième Arrêté Ministériel, où il était précisé, que pendant ces horaires-là, il fallait que les travaux soient moins bruyants, soit avant 7 heures 30 du matin, pour certains travaux, entre midi et deux et des travaux qui pouvaient continuer après 19 heures. Nous allons mettre tous les paramètres des horaires dans le premier Arrêté Ministériel, pour en faciliter la lecture, Monsieur le Président, dont vous venez de parler sur les 80 % de bruit, c'est une notion qui existe dans l'Arrêté Ministériel relatif au bruit des chantiers. C'est une notion que nous avons supprimée, car elle était très difficile à appliquer pour les différents entrepreneurs de la Principauté de Monaco et également, je l'avoue, pour mes Services, notamment pour les horaires entre midi et deux, interdiction de dépasser plus de 80 % des horaires autorisés pendant la journée. Nous allons simplifier cette rédaction.

Dans le cadre de différents échanges avec la Chambre Patronale du Bâtiment et également avec Monsieur CROESI, lors des réunions du vendredi, nous allons introduire la notion de perforation et de foration sur les chantiers, à la place de ces 80 % d'émergence maximale par rapport aux émergences tolérées tout au long de la journée sur les chantiers. Bref, je ne vais pas rentrer plus au fond de l'articulation de ces trois Arrêtés Ministériels, mais ils seront republiés avec une lecture beaucoup plus simplifiée et j'espère que ça va aller dans le bon sens.

M. le Président.- Bien sûr, ce n'est pas le lieu, au Conseil National, d'aller dans le détail des mesures techniques, c'est le rôle des Services du Gouvernement et notamment de ceux de Madame GRAMAGLIA. Nous, nous sommes là pour donner des orientations, des opinions, faire remonter des attentes, bien évidemment, pas pour rentrer dans le détail de la complexité de la mise en œuvre technique, qui relève des services de l'Exécutif.

Un mot Monsieur BREZZO, revenons au phasage et juste après vous, nous écouterons Monsieur GRINDA et Monsieur LOBONO, qui m'indique que c'est sur ce sujet.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Tout à fait, Madame GRAMAGLIA, c'est avec satisfaction que nous apprenons la rédaction de ce nouvel Arrêté Ministériel qui simplifiera les règles des horaires de chantier. Je pense qu'il faut également insister sur une autre notion, la communication

de cette information, car il faut également que les résidents puissent accéder aussi à l'information, savoir quel chantier dispose de telle ou telle dérogation et ainsi savoir si le chantier est en infraction ou non, et pouvoir contacter les contrôleurs de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité. Ceux-ci agissent efficacement, je peux en témoigner, mais à titre personnel, il m'a fallu 45 minutes pour trouver le numéro de téléphone, et pour pouvoir les contacter. Aujourd'hui, cette information-là doit être communiquée et être accessible facilement pour les résidents, afin qu'ils puissent contacter telle ou telle personne pour faire cesser un trouble ou une nuisance. C'est une évidence, on en parle depuis bientôt une année et, malheureusement, cela n'a pas beaucoup évolué sur les horaires de chantier.

Le site du Gouvernement doit prévoir que tel ou tel chantier a la possibilité de travailler de telle heure à telle heure, afin que les résidents puissent exercer un contrôle par eux-mêmes et cette information, aujourd'hui, manque aux résidents, en général. Vous avez une intervention qui est prévue, vous la découvrez le soir même devant vos fenêtres en voyant passer une grue, alors que, si vous en êtes informés deux jours avant, on n'accepte pas les choses de la même manière. J'insiste vraiment sur cette nécessité de communiquer les informations en amont aux résidents, ce qui, déjà, devrait améliorer grandement la situation.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Tout à fait. Je voudrais dire que ce n'est pas vrai que rien n'a été fait depuis et je rends hommage au travail de Monsieur CROESI, qui procède à des réunions, tous les vendredis avec, d'ailleurs, des représentants du Conseil National et je les remercie également pour leur participation, car c'est très important que l'on communique tous ensemble. Depuis 3-4 mois, tous les vendredis, se tiennent des réunions d'information-communication pour savoir comment améliorer la communication, comment informer les riverains des différents chantiers, que la communication soit dans les journaux ou visuelle sur Monaco Info, et je rappelle également l'existence du site *Urban Report* de l'Administration où vous avez beaucoup d'informations sur les différents chantiers. Mais on peut toujours s'améliorer et je prends le point. Je ferai passer le message.

M. Thomas BREZZO.- Je ne dis pas non plus que rien n'a été fait.

M. le Président.- J'ajoute même que sur le plan de la communication, franchement, le Gouvernement, ces dernières semaines, a fait beaucoup d'efforts et a beaucoup mieux communiqué sur les chantiers. Il faut le souligner, vraiment.

M. Thomas BREZZO.- Je ne dis pas que rien n'a été fait, mais juste que l'information soit plus claire et plus facilement accessible.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui, j'ai mal compris alors.

M. le Président.- C'est un point très important : comment conduire des chantiers de la meilleure manière, des chantiers modèles, pour que la qualité de vie soit préservée à Monaco ? L'autre sujet, c'est le phasage, toujours dans le cadre de la qualité de vie, mais c'est un autre aspect, pour y arriver.

J'ai deux élus qui attendent leur tour de parole, Monsieur GRINDA tout d'abord, Monsieur LOBONO ensuite.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'État, j'ai été, dans la mandature précédente, pendant 5 ans, Président de la Commission Environnement. Je suis venu à bout du Code de l'environnement, qui avait déjà 8 ans de retard, donc il a nécessité une certaine patience, mais nous sommes arrivés au bout. Mais très rapidement, je me suis rendu compte que le fléau de la Principauté, en termes de qualité de vie, c'était le bruit. J'ai fait très rapidement des interventions dans la presse, qui ont connu un certain écho, et elles datent quand même de 2014. Or, aujourd'hui, nous sommes en 2020 et on entend parler de la même chose et exactement de la même façon.

J'aimerais quand même rappeler que je n'ai pas voté le chapitre « Urbanisme » lors du Budget Primitif 2018, parce que vos deux Arrêtés Ministériels, Madame, me semblaient notoirement insuffisants. J'avais d'ailleurs voté le Budget dans sa totalité, mais, pas ce chapitre, pour marquer ma protestation. Il s'en

est suivi ce qui s'en suivit, le Conseil National et sa Majorité avait préféré voir, au début, le verre à moitié plein, ce qui était le droit de la Majorité et, après, ils se sont rendus compte, vous vous êtes rendu compte, Président, que les choses n'étaient pas conformes à ce que vous espériez, dont acte et c'est très bien.

Quand je vous entends parler des Arrêtés Ministériels Madame GRAMAGLIA, avec beaucoup de talent et de connaissance, je comprends que personne n'y comprend rien. Et je trouve que, quand même, et je partagerai cela avec le Ministre d'État, ce qui est simple s'énonce clairement.

Le bruit est une source de nuisances profondes en Principauté et j'estime que vous n'en faites pas encore assez pour le réduire. J'estime également que le fait d'être au courant qu'il y aura du bruit ne supprime pas le bruit, en aucune manière. Je ne me sens pas mieux parce que je le sais. Je le sais et je peux aller coucher ailleurs éventuellement, mais ça ne supprime pas le bruit. Donc il y a, et je ne vous reprocherais pas, Madame GRAMAGLIA, à vous-même, ceci, je le dirais à l'ensemble du Gouvernement, il y a eu, depuis des années, depuis que j'ai l'honneur de servir ce pays à la place où je suis aujourd'hui, il y a eu vraiment un manque de réaction, un manque de volonté et un manque de réactivité.

Je note avec plaisir, Monsieur le Ministre d'État, votre nouvelle approche pragmatique. Vous êtes un homme pragmatique, nous aussi. Votre approche pragmatique, sur ce dossier de phasage, si vous vous reportez à la presse d'il y a 5, 6, 7 ou 8 ans, vous verrez que, je crois avoir été le premier à avoir parlé de phasage des chantiers en Principauté et, en même temps, je parlais de droit à la tranquillité des Monégasques et des résidents. Je le dis, avec un peu d'emphase parce que, franchement, ça fait tellement de fois que je répète le même discours ici, que j'ai l'impression de parler dans le vide. Ce n'est pas très grave, mais, enfin, ma position m'oblige à poursuivre ce que je vous dis.

J'adhère totalement aux propos du Président VALERI, parce que nous avons déjà parlé ensemble, nous sommes tout à fait en accord, l'un et l'autre, pour que ce dossier avance au niveau législatif, puisque la volonté politique, avant, ne s'est jamais démontrée, je dis bien « jamais », vous avez fait des efforts...

(Sonnerie).

M. le Président.- Compte tenu de l'importance de ce sujet pour la Principauté, je vous donne votre *joker* de la soirée, Monsieur GRINDA, sur le temps.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je crains d'en avoir besoin de plusieurs ce soir. Non, je ne vais pas abuser, je plaisante.

Je concède que des efforts ont été faits, mais ils sont, de toute façon, notoirement insuffisants et le retard pris pour répondre à une situation réelle rend, de toute façon, toutes vos actions, si j'ose dire, inaudibles. Merci beaucoup et j'en attends beaucoup de la réunion où vous allez exposer les arguments de vos spécialistes. Nous aurons nos arguments également et j'attends également du Ministre d'État un regard nouveau sur cette situation particulièrement dommageable et qui dure depuis trop longtemps. Vous savez très bien ce que j'ai pu dire ici. Vous vous en souvenez et, quand on parle de bruit, je terminerai là-dessus, on parle du bruit des chantiers, des forages, mais on parle également des norias de camions qui entrent et qui sortent de Monaco et qui se sont multipliées depuis des années. Cela, tout le monde peut le constater.

Merci, Monsieur le Ministre d'État, nous espérons beaucoup de votre nouvelle vision de la chose.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Alors toujours sur les nuisances par rapport aux chantiers. Ensuite, nous aborderons d'autres sujets sur le chapitre. Monsieur LOBONO, pour terminer cette question.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être plus court. Je vais effectivement, aussi, saluer le pragmatisme du nouveau Ministre d'État, saluer le travail qui est fait par les Services de Madame GRAMAGLIA. On sait que ce n'est pas simple, donc je veux quand même être positif.

Avant, il y avait des paroles, des discours et il y avait peu d'actes parce qu'il n'y avait pas de prise de conscience. Aujourd'hui, ce que l'on doit sans doute retenir, c'est que, depuis le début de ce mandat, il y a un vrai changement de paradigme : il y a une prise en compte de ces nuisances sonores. Peut-être qu'avant, c'était uniquement dans les paroles ou dans les idées. Aujourd'hui, c'est vrai, on le constate, ce mandat est en train de faire changer les choses.

Alors, oui, effectivement, aujourd'hui, on ne peut pas dire que l'encadrement des chantiers et la situation soient satisfaisants, mais les efforts qui sont faits – il y a une détermination du Conseil National, il y a des services gouvernementaux qui sont investis, qui cherchent des solutions –, et nous avons conscience que ce n'est pas simple. Ce que j'ai envie de dire, ce soir, c'est que nous sommes ensemble, nous travaillons dans le même sens pour faire que les chantiers, en Principauté, à l'avenir, soient exemplaires. Il faut qu'ils le deviennent et nous sommes extrêmement déterminés pour cela.

M. le Président.- Oui, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Pour être complet, j'appuie les propos de Monsieur LOBONO. Evidemment, rien n'a été fait sous la précédente Législature. On n'a rien fait. Les Présidents successifs ont vaguement parlé, j'étais toujours dans la minorité, c'est mon karma, comme je le dis toujours, mais je dois constater qu'effectivement, rien n'a été fait, rien, et c'est pour cela que le dossier a peu évolué et j'espère qu'aujourd'hui, ce dossier évoluera.

D'ailleurs, cela me permet, Monsieur LOBONO, en un instant, j'ai lu votre récente *interview*, dans Monaco Hebdo, et vous dites des choses intéressantes, bien évidemment, mais surtout une chose très pratique. Monsieur LOBONO dit que ce serait quand même bien qu'il y ait un *vade mecum* des ouvriers sur le terrain, je dis « ouvriers » et non pas « compagnons », parce que là nous sommes dans un délire total, nous-mêmes employer le terme « compagnon », je n'ai pas vu de « compagnon » du Tour de France sur les chantiers de la Principauté. C'est encore une façon de changer de langage, mais c'est de la « *novlangue* », mais n'y revenons pas. Si, effectivement, on donnait des indications précises pour que ne soient pas faits certains travaux au mauvais moment de la journée, déjà, je crois que l'on éviterait un certain nombre d'exaspérations, ce sont des choses qui peuvent être réglées assez rapidement.

M. le Président.- Un dernier mot, Monsieur LOBONO, parce qu'on a passé presque une heure sur ce sujet, qui est très important, donc ça en valait la peine, mais il faut vraiment que l'on enchaîne.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Il est important pour tout le monde et je crois donc que ça vaut le coup d'aller au bout du sujet, mais ce à quoi fait allusion Monsieur GRINDA, dans mon *interview*, ce sont les grandes mesures qui peuvent être prises : il y a les Arrêtés qui peuvent être pris, il y a les engins sur les phases les plus bruyantes comme les terrassements et les perforations, *et cetera*... Mais, il y a aussi tout un tas de petits actes quotidiens sur les chantiers qui génèrent un tas de nuisances. Quand les ouvriers qui, en bas de chez vous, utilisent une scie circulaire, sans la moindre précaution, on peut estimer que cela puisse être fait différemment. Quand vous avez un montage d'échafaudage qui se fait à coup de marteau sur les barres d'échafaudage en fer et le démontage de la même manière, de même que des ouvriers qui s'appellent du 10^{ème} étage, en hurlant toute la journée, c'est pareil.

Avec ce mandat, il y a un début de changement, qui va effectivement des Arrêtés Ministériels, jusqu'aux comportements des ouvriers, avec un travail de chacun, des entreprises et de chaque acteur.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur LOBONO.

Sur ce chapitre, mais sur d'autres thèmes maintenant. Nous écoutons tout d'abord Monsieur José BADIA, Président de la Commission des Relations Extérieures.

M. José BADIA.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

C'est en temps de disette qu'il faut plus que jamais préparer l'avenir.

Ce Budget Rectificatif montre combien le Gouvernement y est attaché et nous ne pouvons qu'en être satisfaits.

Pour autant, nous regrettons les retards qui ont pu être constatés, car des projets extrêmement structurants doivent être livrés : je citerai le nouveau collège, le parking d'entrée de ville et le nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG).

Monsieur le Ministre, sachez que le Gouvernement peut compter sur le Conseil National pour accompagner toute évolution positive qui serait destinée à assurer un meilleur suivi des chantiers. C'est un point qui me tient particulièrement à cœur.

Je vous en remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BADIA.

Dans le tour de parole, il nous reste trois élus. Madame DITTLLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite toujours intervenir sur cet article 701.902 « Études urbanistiques et Grands Travaux » pour évoquer les difficultés d'accès à la Principauté, sujet que nous avons souvent évoqué en Commissions Plénières d'Étude et en Séances Publiques, mais qui est très important.

Un parking-relais est en cours de construction à l'entrée Est de la Principauté. Nous avons échangé, lors de la Commission Plénière d'Étude du 16 juillet dernier, sur l'avancement des projets de parkings à cette entrée Est, à Saint-Roman. Ces projets se situant sur le territoire français ne pourront se concrétiser qu'après des discussions avec les communes voisines et aux termes de longues procédures.

Nous savons que nous manquons de places de parking dans ce secteur et que les besoins futurs seront croissants. C'est pourquoi le Conseil National souhaite que les discussions avec les Autorités françaises soient intensifiées et que les études soient réalisées dans les meilleurs délais. Ces projets sont très importants, je le souligne pour, d'une part, améliorer l'accès de la Principauté dans ce secteur Est et, d'autre part, pour limiter les déplacements *intra muros* en véhicules individuels.

Comme Monsieur GRINDA, je compte sur vous, Monsieur le Ministre, pour un nouveau regard et pour faire ainsi que les décisions aient lieu plus vite et se concrétisent sans trop tarder.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame DITTLLOT.

Madame GRAMAGLIA, oui.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui, excusez-moi, juste peut-être une précision. Nous avons parlé de ce parking puisque vous parlez de la Brasca j'imagine ?

M. le Président.- Non, c'est le parking du côté de Roquebrune, au niveau de Saint-Roman, qui viendrait compléter celui de Testimonio, qui est en territoire monégasque, et dont nous savons malheureusement que sa capacité sera insuffisante.

Mme Michèle DITTLLOT.- Un parking sur le territoire français.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* D'accord, j'allais vous donner des précisions sur la Brasca, mais c'est sur Roquebrune.

Nous sommes en discussion avec eux, comme vous le savez, pour notamment l'aménagement de ce rond-point, dans lequel on veut faire un parking. Je vous tiendrai au courant de l'évolution.

M. le Président.- Merci.

Nous avançons avec notre Doyen, Monsieur Daniel BOERI.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Alors j'ai aussi, Monsieur MOUROU qui a demandé la parole si c'est sur les chantiers.

*(Sortie de Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Thomas BREZZO et
Pierre VAN KLAVEREN).*

M. Marc MOUROU.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Je souhaite rebondir sur ce chapitre 1 « Grands Travaux » et évidemment souligner sur l'importance de la livraison de l'Îlot Pasteur avec le nouveau collège, qui pourra accueillir 1.500 élèves et qui est connecté à d'autres projets, nous en avons parlé mardi soir, avec notamment celui du Centre Commercial de Fontvieille.

Aussi, je souhaite savoir, puisque normalement la livraison du nouveau collège se fera en 2023, si je ne dis pas de bêtise, dans l'intervalle, le Collège Charles III actuel, celui qui est sur le site de l'Annonciade – nous en avons parlé en Commission Plénière d'Étude –

connaît des problèmes de ventilation, mais aussi de températures élevées, car, durant l'été, nous avons eu l'occasion de nous en rendre compte à l'occasion de la cérémonie de remise des prix, il fait très chaud, à partir de fin avril-début mai puis, ensuite, il fait très froid l'hiver. Je sais que le bâtiment est malheureusement – et c'est normal après tant d'années d'utilisation –, un peu vétuste, mais qu'est-il prévu pour, justement, attendre la livraison de ce nouveau collègue pour les jeunes ?

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur MOUROU.

Oui, Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je vais faire le point avec mes équipes, je ne sais pas exactement ce qui est prévu. Je sais que la difficulté, dans les écoles, est que l'on ne peut travailler que lorsqu'il y a des vacances scolaires, mais nous avons déjà abordé rapidement ce point et je sais que le Service de Maintenance des Bâtiments Publics (SMBP), en accord avec la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS), fait des réunions régulières pour essayer d'améliorer les conditions des élèves.

Effectivement, la livraison du nouveau collègue interviendra en 2023. Je vais faire un point sur les travaux qui sont d'ores et déjà programmés, ou non, et je vous rendrai compte la prochaine fois.

M. le Président.- Merci.

Encore deux élus qui ont finalement demandé la parole, Messieurs BOERI et GRINDA.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Qui souhaite intervenir en premier ? Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur la ligne relative au 701.914 – « TCSP » qui est le Transport en Commun

en Site Propre, Madame GRAMAGLIA c'est bien ça, qui est une ligne qui a été modifiée.

J'ose à peine vous demander où vous en êtes, mais comme je vois que la ligne vient d'augmenter, vous avez certainement de nouvelles choses à me raconter. Je voudrais manifester à nouveau toute mon inquiétude sur ce projet.

Tout d'abord, par l'ampleur de ce chantier, pour le coût qu'il représenterait pour la Principauté. C'est un chantier qui doit traverser d'Est en Ouest la Principauté avec un site propre qui n'est justement « pas propre », c'est-à-dire qu'il se mêle à la circulation en plein milieu de ce système, à moins que cela ait changé. Et par ailleurs, j'avais été assez effaré, mais je n'étais pas le seul, sur le banc du Gouvernement, j'ai le souvenir également d'une réaction un petit peu mitigée, quant au budget qu'allait demander ce TCSP.

Alors, j'ai lu la presse, l'*interview* de Monsieur LOBONO, puis je lis dans la presse – j'encourage tous nos compatriotes à lire le journal et les hebdomadaires monégasques – je lis la feuille de route qu'a donné le Souverain au Ministre d'État et que lis-je ? « *Il n'en reste pas moins que le moment est assurément venu de s'adapter à la situation nouvelle qui s'impose à nous, de discerner avec sagesse entre l'indispensable et l'accessoire, entre l'urgent et ce qui ne l'est pas, et donc, de déterminer les priorités* ». Je crois qu'il est temps de se poser la question de la priorité du TCSP. Il me semble que ce projet est assez pharaonique, à moins que vous l'ayez revu à la baisse très sensiblement, et va être extrêmement problématique pour la circulation dans la Principauté, pour le bruit, pour les nuisances *et cetera...* et, même temps, budgétivore.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Le TCSP est un projet dont nous avons beaucoup parlé, il y a un nouveau projet qui est à l'étude, qui serait un projet de métro souterrain entre Nice et Monaco, mais qui est déjà bien avancé au niveau des études, puisque c'est un projet qui partirait de Nice Riquier pour arriver directement en Principauté de Monaco, en passant normalement sous le terrain de la Brasca avec possibilité d'avoir une liaison avec des voitures qui viendraient se parquer sur le futur parking de la Brasca et qui arriverait à Monaco au niveau de l'Îlot Charles III, et qui pourrait, éventuellement,

continuer en souterrain jusqu'à Saint-Roman.

Je pense que BOUYGUES et VINCI travaillent sur le sujet, ils ont déjà des projets structurés qui doivent nous être présentés et qui remettraient peut-être, je dis bien « peut-être », en cause la création du TCSP si on peut passer par en-dessous. C'est pour cela que nous avons réduit, il me semble, de 450.000 € la ligne sur le TCSP, sachant que nous continuons à fignoler les études au cas où la liaison du métro souterrain ne serait pas réalisable, mais c'est une liaison qui ne nécessite même pas de procéder à une expropriation du tréfonds, puisque, là où elle est située, elle passe à travers les montagnes, le tracé va droit, il part de Riquier...

M. Jean-Louis GRINDA. - Vous permettez, Madame ?

Excusez-moi, on ne parle plus du tout de la même chose, c'est un autre projet, moi je vous parle du TCSP qui traversait Monaco d'Est en Ouest, là vous me parlez d'un métro souterrain qui arrive de Nice.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA. - *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je parle d'un métro souterrain qui arriverait à l'Îlot Charles III et qui pourrait de façon souterraine, être prolongé jusqu'à Saint-Roman, pour une traversée rapide, effectivement.

M. Jean-Louis GRINDA. - Mais, ce n'est plus du tout le même projet.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA. - *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Et du coup, on pourrait faire un projet, si vous voulez, dans les surfaces qui sont réservées actuellement au tracé du TCSP. Je rappelle que le TCSP, c'est une sorte de bus électrique qui serait en site propre et qui a déjà son site propre pratiquement dessiné de l'Îlot Charles III jusqu'au Pont Sainte-Dévote. Là, c'est très facile de le mettre en œuvre, très rapidement, sans gros travaux. Les gros travaux, les projets structurants qui coûtent très chers et qui impacteraient la circulation en Principauté de Monaco, comme vous l'avez souligné, sont tous les ouvrages d'art à réaliser, à partir du Pont Sainte-Dévote, pour traverser le pont, avec une arrivée avenue de la Costa et ensuite, il y avait cette mise en souterrain, ou pas, du TCSP, pour le tronçon de l'avenue de la Costa traversant le boulevard

des Moulins. On avait prévu une première mise en service du TCSP, de façon dégradée, en site propre jusqu'à l'avenue de la Costa, avec cet ouvrage d'art, et ensuite, à partir du boulevard des Moulins, le TCSP n'était pas en site propre, en premier, puisqu'il était en site dégradé, en attendant de réaliser ce passage souterrain.

Donc, on pourrait peut-être faire la première partie qui ne nécessite pas des travaux importants, puisqu'ils sont pris en compte dans les différents chantiers en cours. Cela a été fait lorsqu'on a fait les Jardins d'Apolline et l'Hélios, sachant que cela a été pris en compte sur l'Îlot Pasteur et sur l'Îlot Charles III. Donc, ce serait très rapide à réaliser et ça ne nécessiterait pas des coûts importants. On pourrait, en parallèle, voir comment concilier ce nouveau métro souterrain jusqu'à Saint-Roman avec le TCSP. Nous en sommes là au niveau des réflexions, c'est pour cela que le montant inscrit est en légère baisse...Oui, allez-y, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA. - Je ne pensais pas déclencher une réponse de ce type, je parlais simplement du TCSP que vous nous aviez présenté ici. Ce projet est mis en sommeil le temps de faire les études nécessaires...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA. - *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Tout à fait.

M. Jean-Louis GRINDA. - Au profit d'un métro souterrain entre Nice et Monaco auquel je crois que tout le monde peut comprendre que ce serait d'une grande utilité. Juste pour finir sur un trait, ce n'est pas - 450.000 €, mais + 450.000 € que la ligne comporte, c'est un détail.

M. le Président. - Je voudrais dire que, aussi bien le Transport en Commun en Site Propre, que le métro souterrain sont des projets colossaux, extrêmement complexes et c'est la première fois qu'un membre du Gouvernement nous parle d'un métro entre Nice et Monaco. À ce titre, je pense que ce n'est pas le lieu, en Séance Publique budgétaire, pour aller plus loin. Nous avons une Commission Plénière d'Étude sur les Grands Travaux et je propose, Monsieur le Ministre d'État, pour un sujet aussi complexe, qu'on l'aborde ensemble, avec le temps nécessaire et que vous nous expliquiez les enjeux, les raisons de ce projet, où vous

en êtes, les investissements nécessaires, la complexité dans la réalisation. Je pense que l'on ne peut pas aller beaucoup plus loin ce soir. Le lieu approprié, c'est dans quelques jours en Commission Plénière d'Étude et, bien évidemment, si vous êtes prêts, on pourra en parler en Séance Publique lors du prochain Budget Primitif 2021.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je confirme, après vérification, que l'on a bien baissé de 450.000 €.

M. Jean-Louis GRUNDA.- Je vous crois, mais alors moi sur le document, c'est + 450.000 €, donc j'ai un problème de document.

M. le Président.- Permettez-moi quand même, Madame GRAMAGLIA, je suis un peu étonné et je vois que mes collègues le sont aussi, que vous nous annonciez des éléments aussi importants au détour...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* On l'avait déjà abordé avec vous, il me semble.

M. le Président.- Franchement, un sujet aussi important que celui-là, j'imagine les travaux colossaux, j'imagine les budgets colossaux, vous pensez que, si on en avait parlé, on serait un certain nombre à s'en rappeler ici. Il n'y a pas un élu qui se rappelle de quoi que ce soit, nous n'en avons jamais parlé, donc on le découvre en Séance Publique, ce n'est pas le lieu de nous annoncer des choses pareilles.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Excusez ma transparence.

M. le Président.- Oui d'accord, on peut voir les choses comme ça, mais c'est aborder de manière un peu légère et superficielle un projet majeur aux conséquences majeures pour l'avenir. On y reviendra, si vous le voulez bien, Monsieur le Ministre, quand on aura le temps vraiment de s'y plonger.

Bien, il reste Monsieur le Doyen et puis s'est levée aussi la main de Monsieur RIT.

Monsieur BOERI tout d'abord et ensuite Monsieur RIT.

M. Daniel BOER.- Merci, Monsieur le Président.

Avec ce nouveau projet, les 8 millions de voyageurs sur le réseau routier vont être évidemment satisfaits, je crois qu'il faudra un peu de temps. On dénombre entre 22.000 et 35.000 voyageurs par jour qui prennent le train, sachant que, pour la plupart, ce sont des pendulaires qui viennent travailler et qui repartent de la Principauté. Je crois qu'il faut vraiment faire un effort. Je ne vais pas être très long, simplement il y a trois besoins qui se font jour, pas forcément de notre responsabilité, mais en liaison évidemment avec la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF). Tout d'abord, un besoin de régularité, je crois qu'on l'aura tous compris, les trains doivent arriver à l'heure, ceci est le premier point.

Le deuxième point, un besoin de confort et je rajouterai aussi, simplement du nettoyage, non seulement il faut du confort, mais aussi il faut que l'on soit si j'ose dire, « en site propre ». Et puis il y a aussi un besoin d'accueil pour les passagers occasionnels. J'ai déjà raconté les déboires pour prendre un billet au distributeur, donc je ne vais pas recommencer, mais il faut, sur ce point, être vigilant. Je rajouterai simplement un élément nouveau, les trains Thello s'arrêtent, donc la SNCF va être en monopole. Je crois qu'il faut vraiment essayer de travailler avec eux, parce que la qualité du service rendu va être quelque chose d'important pour tous les voyageurs et, surtout, je mets en avant ceux qui travaillent et qui le prennent tous les jours.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.
Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je vous remercie de ce que vous avez dit, mais, pour information, la gare de Monaco est une des gares les plus propres qui existent...

(Intervention hors micro, inaudible).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui, je ne suis pas à la SNCF et, ce n'est pas moi qui nettoie les trains. En tous les cas, je suis responsable de la gare de Monaco et je peux vous garantir que la gare de Monaco est une gare des plus propres qui existent.

En réponse, je peux vous dire que nous sommes en train de travailler avec la SNCF et la Région sur une implication financière de la Principauté de Monaco qui permettrait aux rames des TER, avec une installation particulière, que l'on appelle ERTMS, d'avoir un cadencement plus important, avec une arrivée toutes les dix minutes. C'est quelque chose d'assez technique, mais qui permettrait une fréquence plus importante et qui répondrait à votre demande.

M. le Président.- Merci.

Et puis, Monsieur RIT, pour la dernière intervention sur le chapitre 1.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Si c'est la dernière intervention, ça tombe bien parce qu'elle est dans un cadre tout à fait général. Mon âge m'amène à avoir subi un certain nombre de Sections 7 lors des Séances Publiques et on y retrouve toute la légitimité des demandes des élus, toute la légitimité des réponses du Gouvernement, mais en revanche, on y retrouve énormément une grosse proportion d'irrationnel. Irrationnel, pourquoi ? Parce que toute demande, dans ce domaine, se traduit, lorsqu'un élu demande quelque chose dans la Section 7, ça se traduit forcément à un moment ou à un autre par un chantier, et un chantier se traduit forcément par des nuisances. Certes, il y a eu beaucoup de progrès qui ont été faits pour les atténuer, mais les atténuer complètement, dans l'amphithéâtre que représente une partie de la Principauté, nous savons que c'est totalement impossible et parler d'un quartier touché, l'autre qui ne l'est pas, c'est presque illusoire, tant le confinement des différents quartiers est important.

Est-ce qu'il n'est pas possible, je parlais justement d'incidence, excusez-moi, mais Monsieur CASTELLINI doit se poser à chaque fois la question : « *très bien on phase les chantiers, on les étale dans le temps, ça fera tant de rentrées en moins pour l'État, est-ce que l'on pourra continuer à assumer telle ou telle autre charge, y compris dans le domaine social ?* ». Tout cela, est-ce que ça ne pourrait pas aboutir à un chantier lui totalement silencieux ? Parce que, dans le droit fil

de la transition numérique, je parle des capacités actuelles de simulation et de modélisation, est-ce que l'on ne pourrait pas aller beaucoup plus loin dans le domaine de l'étude d'impact, pas forcément pour un chantier, mais plus global, là peut-être on arriverait à la fameuse solution de considérer comme une évidence que si trois chantiers sont envisageables à tel endroit, dix ne le sont pas pour des raisons totalement évidentes et je crois même cette évidence apparaîtrait au Juge du Tribunal Suprême, le cas échéant. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'aller plus loin dans les études d'impact, chères aux urbanistes, chères aux architectes, mais finalement nous discutons rarement par rapport à une étude d'impact globale concernant le Département de Monsieur CASTELLINI, le Département de Madame GRAMAGLIA, quelque chose de plus global qui, peut-être, nous amènerait, parfois, à renoncer momentanément à nos demandes ou, au contraire, qui amènerait le Gouvernement, peut-être, à acquiescer et à dire « on y va », en introduisant plus de rationnel ? Voilà c'était une réflexion.

(Sonnerie).

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

S'il n'y a pas de réaction particulière du Gouvernement, je vais mettre aux voix ce chapitre premier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,

Mme Michèle DITLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX et Stéphane VALERI

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2 - EQUIPEMENT ROUTIER		
702.903 : VOIES PUBLIQUES	- 990 000	1 250 000
702.9031 : MOBILITE PIETONNE	- 500 000	3 900 000
702.905 : CIGM & Équipements ASSOCIES		2 500 000
702.906 : PARKING DU PORTIER		4 140 000
702.921 : AMELIOR. PARKING-GARAGES PUBL.	- 800 000	3 100 000
702.943 : REMISE ÉTAT & SURVEIL.OUVR. ART	250 000	950 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 - EQUIPEMENT ROUTIER	- 2 040 000	15 840 000

M. le Président.- Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, il y en a une.

Oui, Monsieur Franck JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur la ligne 702.921 « Amélioration parking-garages publics ».

Cette ligne est en diminution de 800.000 €, ce qui est, quand même, un montant très significatif. Je suppose que cette diminution est liée à l'absence de mise en place du système de guidage à la place, adaptable dans les différents parkings. C'est un sujet que nous avons évoqué régulièrement. Je peux comprendre, qu'avec le confinement, il y ait eu des retards dans les différentes mises en œuvre des programmes qui étaient prévus par le Gouvernement. Ce qui me gêne, à cet égard, c'est que l'annonce de ce plan intervient pour la deuxième année consécutive, sans pour autant avoir été réalisé. En 2019, déjà, le Gouvernement avait annoncé qu'un certain nombre de parkings allaient faire l'objet d'une mise à niveau, parce qu'il y a un retard par rapport au standard qui se fait dans les communes avoisinantes. Je regrette que l'on n'ait pas mis en œuvre ce plan. Donc, je suppose – je n'ai pas encore étudié le Budget Primitif 2021, – qu'il y aura un report et qu'il sera mis en

œuvre, à ce moment-là. Dans tous les cas, on y sera très attentifs.

Le deuxième point que je voudrais aborder sur cette ligne budgétaire, c'est le mobilier urbain, qui indique le nombre de places de parking disponibles. C'est un sujet que nous avons déjà abordé, il y a deux ans, et je sais que ma collègue Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO s'est associée avec moi pour énoncer un certain nombre d'axes d'amélioration que l'on vous avait suggérés. Je pense, malheureusement, que nos remarques n'ont pas été prises en compte. Je voudrais juste citer un exemple, je ne serai pas être exhaustif, je ne voudrais pas monopoliser la parole. Il y a un mobilier urbain qui est avenue Saint-Michel, juste un peu avant le croisement avec la rue des Iris. Ça fait trois ans qu'il ne fonctionne plus, que la seule chose qu'il fait, c'est de consommer de l'électricité et avoir des petits points orange qui clignotent. Sachez, en tous les cas, que les élus, et je pense que Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO est tout à fait ouverte pour que l'on puisse à nouveau aborder le sujet, et que, cette fois-ci, nos remarques soient prises en compte pour pouvoir améliorer le service qui est proposé à tous les automobilistes qui sont sur le territoire monégasque.

Je vous remercie.

M. le Président.- Bien, Madame GRAMAGLIA a noté vos remarques pleinement justifiées.

Vous êtes trois élus à me demander la parole, alors ce n'est pas que je m'inquiète, les sujets sont très importants, mais il est 18 heures 20 et je serai, au fur et à mesure de la soirée, beaucoup plus directif, parce que je ne voudrais pas qu'à 5 heures du matin, on soit encore là. Je crois que vous seriez les premiers à me le reprocher.

Donc, pour l'instant, vous êtes trois, s'il-vous-plaît, de manière synthétique, on avance, Monsieur LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Moi non plus, je n'ai pas envie de rester jusqu'à 5 heures du matin, je vous rassure.

Juste un mot parce que cela concerne les améliorations des parkings. Nous l'avons déjà évoqué quelques fois, en séance privée, mais c'est un sujet qui revient assez souvent et j'interviens au nom des résidents des appartements de nos immeubles domaniaux.

Aujourd'hui, nous avons une politique publique qui incite les personnes à utiliser des véhicules de plus en plus propres, qui sont plutôt des véhicules électriques et force est de constater, qu'aujourd'hui, il y a une politique d'installation de prises, de bornes, sur les premiers étages des parkings en ville et leur nombre va augmenter, mais je crois que si on veut inciter l'électrique, il faut le faciliter et le faciliter pour un résident, c'est quand il arrive dans sa place de parking, qu'il puisse se brancher. Alors, vous nous avez expliqué qu'il y a des contraintes de sécurité, que l'on comprend bien, mais il y a beaucoup de parkings aujourd'hui qui sont aux normes, je pense au parking de la Colle, qui est un grand parking, qui est parfaitement aux normes et il y en a d'autres équipés de *sprinklers*.

Je voudrais dire, ici, ce soir, qu'il est important de pouvoir, désormais, si on veut encore inciter les personnes à rouler propre, à avoir, quand elles rentrent chez elles, la possibilité soit d'avoir une prise, soit d'installer à leurs frais, ou de façon subventionnée par l'État, une borne sur leur emplacement de parking et non pas de les obliger à chercher une place adaptée. Il ne faut pas que ces utilisateurs aient des contraintes inutiles.

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je partage tout à fait votre avis, mais nous avons fait beaucoup, je pense, au niveau des installations de prises. Nous sommes en train de continuer à travailler et apporter des améliorations, en ce moment, pour que les prises soient repérables facilement. Nous installons de nombreuses nouvelles prises à chargement très rapide, elles sont identifiables par leur couleur jaune citron, dans les parkings et également sur la chaussée. Effectivement, dans les parkings nous avons des contraintes de sécurité qui sont imposées, notamment par les pompiers et c'est justifié pour éviter des accidents et, du coup, nous essayons de favoriser l'implantation de places réservées, dans les étages élevés, là où c'est possible et où il y a moins de risque, avec des prises à charge rapide, qui permettent aux différents habitants d'un immeuble d'aller s'y garer, à tour de rôle. Il y a cependant une contrainte, vous arrivez, vous chargez votre voiture, et vous devez redescendre deux heures plus tard pour changer votre véhicule de place, pour permettre à d'autres personnes de charger à leur tour. Il faudrait, en effet, équiper tous les parkings, sachant que, maintenant,

ces installations sont obligatoires, puisque figurant dans les règles d'urbanisme lorsque l'on construit les nouveaux immeubles. Effectivement, pour tous les nouveaux parkings, il faut prévoir les sprinklers rendus obligatoires pour des raisons de sécurité mais pour les parkings existants, notamment ceux qui sont profonds, on ne peut pas en installer partout, c'est vrai, donc nous avons essayé de trouver ce système, pour pallier les difficultés rencontrées pour les personnes qui n'arrivaient pas à équiper leur propre place de parking. Je rappelle quand même, que ce soit au niveau des parkings publics ou des Domaines, me semble-t-il, mais je parle sous le contrôle de Jean CASTELLINI, quand vous nous demandez d'installer à des places bien déterminées des prises, si cela est possible, nous le faisons gratuitement.

M. Franck LOBONO.- C'est effectivement ce vers quoi il faut arriver à tendre quand les parkings, d'un point de vue sécurité, le permettent. Vous imaginez bien, il y a la théorie, puis il y a les faits. Quand les personnes arrivent le soir et trouvent une place équipée d'une prise électrique, qu'est-ce qu'elles font ? Elles laissent leur voiture toute la nuit, donc la place est immobilisée. Il faut que l'on arrive, encore une fois, sous réserve des conditions de sécurité, à pouvoir équiper de plus en plus de places là où les personnes garent leur véhicule le soir.

M. le Président.- Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Tout à fait, et pour répondre à la question de Monsieur JULIEN, car vous en avez posé deux, – j'avais répondu à la deuxième rapidement – la baisse des crédits, en fait, ce n'est pas que l'on fasse moins de travaux, vous savez que chaque année, petit à petit, nous essayons d'équiper les parkings de la Principauté de Monaco, du système « aide à la place », pour trouver une place disponible, mais la baisse qui est marquée, c'est, en fait, que nous avons décalé l'opération d'étanchéité du parking des Pêcheurs, qui devait se faire dans l'année, mais qui, maintenant, va se faire à cheval entre la fin de l'année et début de l'année prochaine, d'où cette baisse de crédits. Mais, nous n'avons supprimé aucune opération et le prochain parking qui sera équipé de ces fameuses lumières pour vous indiquer s'il y a de la place ou non, ce sera celui du Grimaldi Forum.

M. Franck JULIEN.- Effectivement, vous avez annoncé, si ma mémoire est bonne, trois parkings, dont le premier était celui du Grimaldi Forum, il y en avait deux autres qui devaient suivre...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* C'est maintenu.

M. Franck JULIEN.- Nous sommes au mois d'octobre et, apparemment, ça n'a pas commencé, donc je suis content d'apprendre que ce soit maintenu et que le programme continuera, parce qu'effectivement, il y a un certain nombre de parkings qui accueillent du public, notamment des étrangers pas forcément des résidents, et je pense que pour la réputation de Monaco c'est bien que l'on se mette au niveau de ce qui se pratique ailleurs.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

Vous êtes encore deux élus à demander la parole. Tout d'abord, Monsieur NOTARI, puis Madame DITLOT.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite d'avoir porté ma cravate rose ce soir et Monsieur BADIA qui est présent ici, se rappellera, lorsqu'il était sur le banc d'en face, je lui ai souvent demandé pourquoi il n'y avait pas de femmes dans le Service des parkings publics monégasque. C'est un Service où il n'y a pratiquement pas, à ma connaissance, même pas du tout, de femmes, alors qu'il y en a à la Sûreté Publique, dans des services où les femmes peuvent être exposées.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Effectivement, je vous confirme qu'il n'y a pas de femmes, c'est une question de sécurité, car, souvent, elles se retrouvent seules, la nuit, dans les parkings. La politique, jusqu'à présent, a été qu'il n'y ait pas de femmes dans le Service des parkings. Je ne dis pas que cela ne changera jamais, on voit même des femmes au Gouvernement !

M. Fabrice NOTARI.- Exactement.

M. le Président.- Enfin, « des », une seule pour l'instant ! Bien, nous continuons sérieusement nos interventions, nous sommes à présent à Madame Michèle DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi, puisque l'occasion m'est donnée de prendre la parole, de faire une petite digression avant mon intervention, pour demander à Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, je sais bien qu'elle n'est pas en charge de la signalisation dans la gare SNCF de Monaco, si elle peut tout de même demander aux Autorités de la SNCF de placer certaines indications qui me semblent essentielles, savoir la direction vers Nice ou la direction vers Vintimille, savoir les numéros de quais. Je n'habite pas loin de la gare, je suis souvent une utilisatrice de train et on me demande fréquemment, quelle est la direction pour Nice, elle n'est absolument pas indiquée. Je crois que je vous en ai fait part il y a quelques temps, si vous vouliez bien en parler aux Autorités idoines, je vous en remercie par avance, pour les touristes qui viennent à Monaco, bien évidemment.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je suis un peu étonnée, mais je vais vérifier, puisqu'effectivement nous avons échangé sur ce sujet, je sais que toute la signalisation de la gare a été refaite et, notamment, nous avons eu une réunion, il n'y a pas très longtemps pour fêter les 20 ans de la gare, et il y avait des personnalités de la Principauté et nous nous sommes tous félicités de cette nouvelle signalisation. Alors, maintenant, je vais vérifier la signalisation précise dont vous me parlez.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous en remercie, parce que dans une gare souterraine, évidemment, il n'y a pas beaucoup d'éléments pour se repérer.

M. le Président.- Alors si c'est un autre sujet, je vais demander à notre Secrétaire Général.

Mme Michèle DITLOT.- Non, non...

M. le Président.- Parce que vous n'avez plus qu'1 minute 49, mais si vous changez de dossier, je vous redonne trois minutes.

Mme Michèle DITLOT.- C'est sur un tout autre sujet, Monsieur le Président.

M. le Président.- Mettez, s'il vous plaît, le chronomètre à 3 minutes, merci.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous en remercie, mais je ne les utiliserai pas entièrement.

Il s'agit de la mobilité piétonne, article 702.9031 -500.000 €

Dans une ville en amphithéâtre comme la nôtre, les escaliers mécaniques et les ascenseurs sont très utilisés par la population et particulièrement par nos aînés. Aussi, est-il très regrettable de constater trop souvent que ces installations sont arrêtées et que les ascenseurs publics sont trop fréquemment en panne.

Le Conseil National avait sensibilisé le Gouvernement sur la nécessité de moderniser le parc d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques. Nous avons pris bonne note de l'avancement du plan de remise à niveau de ces liaisons mécaniques et de l'anticipation de certains chantiers complexes comme les tapis roulants de la gare SNCF.

Nous comptons donc sur une maintenance accrue et sur une rénovation plus régulière de ces structures afin de favoriser le déplacement des piétons en Principauté.

Faciliter la mobilité des piétons à Monaco, c'est aussi réduire les déplacements des véhicules à moteur et c'est donc améliorer la qualité de la vie que nous recherchons tous ici.

M. le Président.- Merci, Madame DITLOT.

Un mot de Madame GRAMAGLIA et puis je mets aux voix le chapitre, on avance.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je pense que l'on fait beaucoup pour améliorer, nous sommes d'accord avec vous, la qualité du cheminement piétons en Principauté de Monaco, que ce soit au travers de toutes les nouvelles opérations immobilières où

l'on crée des escalators ou des liaisons verticales plutôt que les liaisons horizontales, qui sont déjà nombreuses en Principauté de Monaco.

Nous participons également – et là il a eu un décalage dans le financement – aux travaux des escalators de Beausoleil pour permettre aux personnes de ne pas venir en voiture en Principauté de Monaco mais à pied. Nous avons prévu, sur cinq ans, un plan de modernisation et de refonte totale de tous les appareils utilisés en Principauté de Monaco qui ont plus de 20 ans. Nous avons établi une liste après avoir ciblés les appareils les plus anciens. Ont été déterminés un certain nombre d'escalators et d'ascenseurs, que nous rénovons, suivant la vétusté des composants électroniques et mécaniques, suivant la fréquence d'utilisation – car il y en a qui sont beaucoup plus utilisés que d'autres, notamment à Saint-Charles – et selon les normes de sécurité. Une liste a donc été établie et, en cinq ans, on voudrait changer l'intégralité de tous les appareils en Principauté de Monaco, pour améliorer la mobilité douce, ou, en tous les cas, pour que les personnes puissent facilement se déplacer à pied en Principauté.

Et il y a également, dans presque tous les lieux où il y a des liaisons mécaniques, une station *Monabike* qui permet également de passer d'un ascenseur à un vélo. Donc la stratégie de mise en place des différentes stations *Monabike* est faite également en fonction de ces ascenseurs et de ces galeries piétonnes. Une qui a été faite récemment et qui avait représenté un coût important pour la Principauté de Monaco – elle a été inaugurée il y a deux ans maintenant – c'est la fameuse galerie souterraine qui part de la gare pour éviter un déversement sur la route de personnes qui arrivaient du train et qui bloquaient complètement la circulation. Nous avons investi quand même 10 M€ pour faire cette petite galerie piétonne qui arrive sur le haut du boulevard de Suisse. Donc, effectivement, je pense que nous sommes en phase avec vous sur cette problématique.

Mme Michèle DITLOT.- J'accueille vos propos avec beaucoup de satisfaction.

M. le Président.- Je mets aux voix, s'il n'y a plus d'intervention, ce chapitre 2 – Équipement routier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ;
 Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Brigitte BOCCONE-PAGES,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mme Corinne BERTANI,
 MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
 Mme Michèle DITTLLOT,
 M. Jean-Charles EMMERICH,
 Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI,
 M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
 MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
 Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
 Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX,
 Stéphane VALERI
 et Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

(Retour de Mme Nathalie AMORATTI-BLANC).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE		
703.901 : REPAR OUVR MARIT. & PORTUAIRES	- 1 000 000	6 500 000
703.902 : RECONSTRUCTION QUAI ÉTATS-UNIS	590 000	8 090 000
703.903 : SUPERSTRUCT. DIGUES NORD & SUD	- 300 000	200 000
703.940 : OUVRAG. MARITIMES & PORTUAIRES		330 000
703.9405 : URBANISATION EN MER - ETUDES	- 105 000	2 150 000
703.951 : AMENAGEMENT DU LARVOTTO	8 000 000	40 000 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE	7 185 000	57 270 000

M. le Président.- Madame BERTANI puis Monsieur LOBONO.

(Sortie de M. Balthazar SEYDOUX).

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais m'appuyer sur la ligne 703.951 pour parler du Larvotto +8.000.000 €

La réouverture définitive pour la prochaine saison estivale du complexe du Larvotto, entièrement restructuré, représente pour Monaco l'aboutissement d'une opération essentielle pour la mise en valeur de ce quartier qui avait besoin de se transformer. Nous attendons tous cette réouverture, pour retrouver un lieu de loisirs, d'activité commerciale et de restauration qui constitue un espace de convivialité pour les Monégasques et les résidents. Il sera un lieu ouvert toute l'année, qui représentera un atout pour le tourisme de loisirs ainsi que pour le tourisme d'affaires qui retrouveront, je l'espère, dans les meilleurs délais, le niveau qu'ils avaient avant la crise sanitaire. Les commerçants existants vont retrouver des locaux rénovés et nous avons tous hâte de revenir dans leurs établissements et découvrir les nouveautés qu'ils nous préparent.

De même, de nouveaux locaux doivent également être attribués et, sur ce point, j'attire l'attention du Gouvernement sur la priorité à accorder sur les projets de nos compatriotes. Les représentants du Conseil National qui siègent à la Commission d'attribution des locaux commerciaux domaniaux y seront particulièrement attentifs.

Cette zone permettra aux Monégasques qui le souhaitent de montrer leur créativité et leur dynamisme et je suis sûre qu'ils présenteront de beaux projets qui contribueront, aux côtés des commerçants existants, à dynamiser l'activité de ce quartier et plus généralement l'économie monégasque.

La livraison de ce projet d'envergure est un moment essentiel pour notre pays et il se doit d'être une réussite monégasque, une image d'excellence de notre pays, surtout après la crise terrible de la COVID-19.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame BERTANI, je partage cette intervention bien sûr.

M. Jean CASTIENI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie. Je voulais juste dire, soyez assurée que nous partageons bien évidemment votre sentiment et votre volonté que ce soient des compatriotes qui candidatent prioritairement et qui soient attributaires des

nouvelles surfaces qui résulteront de cette restructuration du complexe balnéaire du Larvotto.

Nous avons organisé, vous étiez présente et je vous remercie de votre contribution, à la séance plénière de l'Observatoire du Commerce, la semaine dernière, jeudi dernier précisément, séance au cours de laquelle Madame BONNIN-NOVARETTI, collaboratrice de Madame GARINO en charge du Welcome Office, a présenté des initiatives et des idées intéressantes et innovantes qui, comme vous l'avez souligné, pourront tout à fait être portées et défendues par des compatriotes dans le cadre d'un appel à candidatures qui sera prochainement lancé. Bien évidemment, nous nous réjouissons, par ailleurs, de retrouver tous les commerçants historiques du Larvotto au moment de sa réouverture.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre.

Mme Corinne BERIANI.- Je vous remercie.

(Sortie de M. Pierre BARDY).

M. le Président.- Bien.

Nous continuons avec Monsieur LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

J'interviens au titre des ouvrages maritimes et portuaires, juste pour me féliciter globalement sur l'évolution du dialogue qui existe aujourd'hui entre la petite plaisance et les Autorités. Je veux saluer aussi le travail qui est fait en ce sens par l'Administrateur qui a été nommé par le Conseil National au siège de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco (SEPM). Il y a un dialogue qui a été instauré et ça fonctionne bien, puisque, notamment, vous avez pu tenir compte des remarques des plaisanciers sur l'aménagement des digues à Fontvieille, au niveau des bornes électriques. Cela a été revu avec les plaisanciers de façon pragmatique là aussi.

Un autre point, nous en avons parlé rapidement l'autre soir, il y a un problème de stationnement pour ces plaisanciers. Il y a une demande aujourd'hui qui est en cours d'étude pour proposer un tarif adapté pour que les plaisanciers puissent stationner dans les parkings à proximité des ports. Aujourd'hui, le seul stationnement qui est proposé, c'est un stationnement sauvage ou un stationnement qui est réglementé par la SEPM, mais qui concerne, et vous en conviendrez, plutôt les grands *yachts* puisque l'on a un tarif mensuel de 400 € la place, au niveau du T central, ça ne concerne pas vraiment la petite plaisance.

Merci.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* D'abord, il y a un problème de places dans les parkings qui sont autour du port. Nous avons une longue liste d'attente pour ces parkings. Maintenant, parlons de mobilité. Vous me demandez de réduire la circulation en Principauté de Monaco. Si vous voulez, je peux fournir une carte de bus gratuite à tous les propriétaires de bateaux qui n'ont pas les moyens de s'en acheter une, pour éviter qu'ils prennent leur voiture pour aller se garer sur le port, ça règlera le problème de places de parking et de circulation.

M. Franck LOBONO.- Vous ironisez à chaque fois sur le sujet.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je ne peux malheureusement pas donner plus de places qu'il n'y en a actuellement et c'est vrai que tous les parkings de la Principauté sont saturés. L'usage de la voiture, on en parle, on ne veut pas la supprimer, parce que c'est un point qui avait été évoqué durant plusieurs années au cours desquelles nous avons échangé sur le sujet au Conseil National. Certains l'ont proposé, d'autres s'y sont opposés. Je pense effectivement que supprimer totalement l'usage de la voiture à Monaco, c'est très compliqué et ce ne serait pas la meilleure idée...

M. le Président.- Vous nous avez déjà annoncé le métro que l'on ne connaissait pas, vous n'allez pas nous annoncer ce soir l'interdiction de la voiture, Madame GRAMAGLIA je vous en prie !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Non, je vous rejoins là-dessus, Monsieur le Président.

M. le Président.- Nos émotions ont déjà été largement mises à l'épreuve.

(Retour de M. Balthazar SEYDOUX).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je vous rejoins et je suis en phase avec vous là-dessus. En revanche, si j'avais la possibilité de distribuer des places de stationnement, par exemple pour les utilisateurs de bateaux, cela les inciterait à prendre leur voiture. Or, vous me demandez le contraire, de trouver des mesures qui incitent les personnes à ne pas utiliser leur voiture. Si je donne des réductions pour que toutes les personnes qui ont un bateau payent moins cher le parking, c'est une mesure qui va les inciter à utiliser leur voiture. Donc, là je suis un peu embêtée, puisque ça ne va pas dans le sens que vous me demandez. De toute façon je n'ai pas de places de parking disponibles. Je vais voir avec mon Directeur du Service des Parkings Publics, quelle solution pourrait être proposée. Je rappelle que nous avons déjà, avec sa participation, proposé, pour les commerçants, en cette période difficile de COVID-19, des tickets gratuits pendant 4 heures que les commerçants distribuent aux personnes qui viennent consommer chez eux, pour inciter les personnes à consommer dans les commerces monégasques et en même temps éviter que le prix d'un parking ne soit un frein à cette consommation. Cette mesure engendre déjà une saturation des parkings qui est parfois difficile à gérer, mais on jongle beaucoup avec le nombre de places fixes. On se retrouve à certaines heures de la journée en *surbooking* des places de parking. Nous allons essayer de réfléchir, mais je pose quand même la question de savoir si cela ne va pas à l'encontre de cette politique de réduction de l'usage de la

voiture en Principauté de Monaco, d'offrir des tarifs privilégiés de parkings aux différents utilisateurs ? Parce qu'aujourd'hui, ce seront les bateaux et je comprends votre problème. Demain, pourquoi pas, il s'agira, pour ceux qui vont en salle de gym à tel endroit de la Principauté, de leur faciliter aussi l'utilisation de leur véhicule automobile. Donc, voilà, est-ce que l'on veut réduire ou pas, sans bien sûr l'interdire et je vous rejoins Monsieur le Président, l'utilisation des véhicules en Principauté de Monaco, mais ce n'est pas en distribuant et en favorisant des places de parking moins chères que je vais y arriver. C'était juste un dialogue à avoir avec vous, mais cela met en avant la complexité et la schizophrénie, des fois, des situations, parce que c'est compliqué de faire moins de voitures, mais, en même temps, de donner plein de possibilités de se garer facilement.

M. le Président.- Quelques mots, puis on met aux voix le chapitre, parce que nous n'en sommes qu'au chapitre 3.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas faire deux heures dessus.

Il faut quand même se rendre sur place et regarder comment ça se passe aujourd'hui, voir l'anarchie que ça peut être, il y a une réalité. Ce que je vous demande, c'est d'apporter une réponse à une situation, qui est un fait, aujourd'hui, et il suffit d'en parler avec la Police Maritime pour le constater. Après, on ne vous demande pas de réserver des places pour les plaisanciers, on souhaite juste que leur soit accordée la possibilité, pour ceux qui veulent, quand il y a des places disponibles, de pouvoir accéder au parking, dans de meilleures conditions, comme cela est fait pour les sportifs au Stade Louis II.

M. le Président.- Bien. Nous allons mettre aux voix ce chapitre, si vous le voulez bien.

Nous votons sur le chapitre 3 – Équipement portuaire.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES, M. José BADIA,
Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 - EQUIPEMENT URBAIN		
704.909 : ESCALIERS MECANIQ. BEAUSOLEIL		
704.919 : ECLAIRAGE PUBLIC- EXTENS.MODIF.		1 225 000
704.920 : EGOUTS		2 020 000
704.9201 : EGOUTS TRIENNAL		840 000
704.9281 : HELIPORT EXTENSION (RENOV)	- 700 000	300 000
704.950 : SIGNALISATION ROUTIERE		150 000
704.983 : TELESURVEILLANCE		304 100
704.9831 : TELESURVEILLANCE EXTENSION		100 000
704.985 : AMENAGEMENT JARDINS		362 000
704.9852 : AMENAGEMENT JARDINS FONTVIEILL		
704.9861 : STATION EPURAT. EAUX TRIENNAL		2 800 000
704.991 : RESERVOIR D'EAU	- 100 000	1 400 000
704.993 : UVET	- 200 000	1 000 000

704.994 : DEV.DURABLE & ENERGIES RENOUV.		293 000
704.9941 : PERFORMANCE ENERGETIQUE	110 000	770 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 - EQUIPEMENT URBAIN	- 890 000	11 564 100

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Jean-Charles EMMERICH.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une intervention sur la ligne 704.993 – UVET.

Le Conseil National et le Gouvernement ont déjà pu échanger à plusieurs reprises sur le futur centre de traitement et de valorisation des déchets destiné à remplacer l'actuelle usine d'incinération.

Lors de ces discussions, nous vous avons fait part de la position du Conseil National et de sa préoccupation quant à la nécessité de trouver la solution la plus innovante afin d'éviter l'incinération et faire de la Principauté un modèle en matière de traitement des déchets.

Ce choix permettrait, en effet, à Monaco d'être à la pointe en matière environnementale et un véritable modèle.

Un appel à projets technologiques a été lancé l'an dernier par le Gouvernement et trois propositions ont été retenues après analyse. Vous nous avez indiqué, lors de la Commission Plénière d'Étude consacrée à l'examen du budget de clôture 2019, qu'un dialogue compétitif est en cours, avec les trois candidats, en vue de définir ou développer les solutions de nature à répondre aux besoins de la Principauté.

Le Gouvernement avait indiqué alors qu'un nouveau point d'étape serait possible en septembre après réception et analyse des offres.

Nous souhaitons rappeler l'importance de ce sujet et souhaiterions en débattre lors du prochain Budget Primitif 2021. Je vous remercie.

(Retour de M. Pierre BARDY).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Bien sûr, nous sommes pour le dialogue. Nous avons une réunion spécifique prévue sur ce sujet la semaine prochaine, je crois, avec vous, sur les suites à donner à ce fameux appel d'offres, la date est fixée, la semaine prochaine je pense. Nous n'aurons pas besoin d'attendre – bonne nouvelle – les prochains débats budgétaires et il me semble que j'avais déjà communiqué au Conseil National que le dialogue compétitif s'était un peu ralenti, voire très fortement ralenti, dû notamment à la COVID-19 et que les entreprises qui avaient été sélectionnées n'étaient pas allées au bout de leur proposition.

Sur les trois entreprises retenues, deux n'étaient pas allées jusqu'au bout de leur proposition et une avait donné un dossier qui était un peu compliqué, pas satisfaisant dans sa globalité, donc on avait décidé de déclarer cet appel d'offres infructueux et nous avons donc organisé ce suivi pour discuter ensemble, comme cela a été fait depuis le début sur ce projet et j'en profite pour remercier encore Monsieur Balthazar SEYDOUX qui est venu passer deux longues journées avec nous, pour écouter la présentation de toutes les différentes technologies qui étaient proposées par les différents candidats ayant répondu à cet appel d'offres. La semaine prochaine, nous aurons l'occasion d'en parler et c'est une bonne chose.

M. le Président.- Alors si c'est sur l'usine, nous avons effectivement une réunion, c'est dans le cadre de la Commission Plénière d'Étude sur les Grands Travaux, qui est prévue ces prochains jours. C'est un sujet très complexe, dont Marie-Pierre GRAMAGLIA vient de résumer très brièvement la situation. Je propose que l'on aborde à fond ce sujet la semaine prochaine et que l'on en fasse un sujet de débat, si vous le souhaitez, lors du Budget Primitif. Je vous rappelle que nos Séances Publiques Budgétaires du Primitif se dérouleront au mois de décembre, donc c'est tout près.

Compte-tenu de l'heure, je pense qu'il ne faut pas que l'on s'engage dans ce débat maintenant, d'autant que se tiendra cette réunion d'information beaucoup plus précise la semaine prochaine. Donc je ne prends pas, si vous en êtes d'accord, d'autre intervention sur l'UVET, mais je donne la parole sur un autre dossier, si elle le souhaite à Madame BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Ce sera très court. Je voudrais parler de l'Héliport et simplement remercier toutes les équipes de l'Héliport actuellement qui aident les Autorités françaises avec toute l'intendance possible pour le secours de nos vallées. Je voudrais vraiment leur adresser mes sincères félicitations car ils ne comptent pas les heures, ils sont là pour aider, bravo à eux !

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci pour cet hommage que l'on partage tous, merci Madame BERTANI.

Je vais mettre aux voix ce chapitre 4 – Équipement Urbain.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL		
705.904 : ETABLIS. ENSEIG.FANB ROQUEVILLE	850 000	2 750 000
705.905 : OPERATION L'ENGELIN		2 000 000
705.907 : GRAND IDA	1 000 000	36 000 000
705.908 : OPERATIONS DOM. INTERMEDIAIRES	- 7 000 000	22 000 000
705.9081 : OPERATIONS DOM. INTERMED. (2)	- 4 000 000	5 000 000
705.913 : AMENAGEMENT STELLA		80 000
705.914 : OPERATION LE MAS-HONORIA	6 000 000	26 000 000
705.917 : OPERATION LE BEL AIR		5 700 000
705.919 : LIERRES/ DESCLAVT ANNONCIADE II		2 000 000
705.920 : OPERATION DU DEVENS		
705.921 : OPERATION GRANDE- BRETAGNE		800 000
705.928 : CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR		1 200 000
705.9301 : CTRE GERONTOLOG. CENTR.ENERGIE		690 000
705.9307 : CHPG MAINTIEN à NIVEAU	- 1 000 000	9 200 000
705.9321 : REHABILI./ RECONST. CAP FLEURI	- 3 000 000	19 000 000
705.940 : TRAVAUX DOMAINES	- 1 300 000	7 017 000
705.946 : OPE. TESTIMONIO II ET II BIS	1 500 000	55 500 000
705.982 : ACQUISITION TERRAINS- IMMEUBLES		
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	- 6 950 000	194 937 000

M. le Président.- Monsieur LOBONO qui est très en verve, en ce début de soirée. Nous vous écoutons.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président. Promis, après j'arrête !

Je vais regrouper mon intervention sur quatre articles, puisqu'ils concernent tous des actions en faveur du Plan National pour le Logement, je parle d'Ida, des opérations intermédiaires et du Palais Honoria.

D'abord, un mot sur Grand Ida qui est un projet ambitieux et complexe. Il est complexe, on le sait, à cause de la proximité avec les riverains.

Il est ambitieux parce que plusieurs versions ont été présentées. Alors, au départ, ce n'était pas très séduisant, on était un peu circonspects avec cette grande barre d'immeubles qui n'était pas fantastique pour le quartier, qui présentait également un inconvénient caron perdait la route d'accès à l'Hélios, à l'arrière de l'immeuble, et Dieu sait que les résidents d'Hélios étaient inquiets.

En revanche, le nouveau projet, oui, nous avons un beau projet. Trois immeubles beaucoup plus lumineux, plus espacés. Je crois que c'est un vrai bénéfice dans beaucoup de domaines. Il y aura plus d'appartements, plus de commerces et nous avons aussi le maintien de la route vers l'Hélios. Donc, oui, je crois que c'est un bien meilleur projet pour les futurs résidents et c'est surtout un bien meilleur projet pour le quartier. Nous n'avons pas hésité malgré – nous l'avons déjà dit – un délai qui sera plus long, puisque le premier immeuble ne sera livré qu'en septembre 2023 et les deux autres au début 2024.

Nous avons réfléchi et nous avons fait des propositions, qu'on partage avec le Gouvernement, Monsieur CASTELLINI et l'Administrateur des Domaines, pour essayer de compenser un peu ces délais de livraison qui sont retardés. On aura en effet des appartements témoins, je crois que c'est une bonne chose, cela permettra de visiter l'immeuble et les futurs appartements avant la livraison définitive. De plus, nous avons une idée un peu nouvelle, par rapport aux immeubles, c'est d'envisager qu'« Ida » soit livrée avec des cuisines équipées, ce qui va nous permettre de gagner du temps, puisque dès lors que les appartements seront livrés, ils seront tout de suite opérationnels et cela permettra aux résidents de rentrer tout de suite dans les appartements et de ne plus attendre un certain délai pour faire installer une cuisine. Je crois que c'est plutôt une bonne chose.

Un mot sur les petites opérations qui ont été supprimées, on le voit dans ce Budget.

Nous adhérons, puisqu'à côté de cela, nous avons 32 appartements supplémentaires entre les deux étages supplémentaires de Testimonio et Ida, le nouveau programme, donc c'est largement compensé, c'est un bénéfice pour tous et c'est aussi un bénéfice en matière de chantier, puisque l'on aura pour l'instant, un chantier de moins en ville.

Je finis avec « Honoria ». Confirmation de 65 appartements, des locaux professionnels, 170 places de parkings et une crèche de 35 berceaux. Voilà, nous devons supporter encore un petit peu de bruit, malheureusement, c'est un chantier un peu compliqué, mais c'est une opération qui, à moyen terme, contribuera à une meilleure qualité de vie dans le quartier.

Je vous remercie.

(Sonnerie).

(Sortie de Mme Marine GRISOUL).

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent, Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROIFO.- Merci, Monsieur le Président.

Inutile de paraphraser le Président de la Commission du Logement, je crois qu'il a tout dit sur les logements domaniaux, si ce n'est un autre aspect d'Ida, et qui nous tient, je pense, à tous, à cœur, l'offre de logement pour les personnes qui sont handicapées. Vous nous l'aviez présentée, j'ai hâte de voir cette opération finalisée, ne serait-ce que pour pouvoir enfin proposer ces logements. C'est un projet novateur et je vous remercie d'avoir inclus cela dans ce projet Ida.

Je vous remercie.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Je voudrais dire un mot, s'il vous plaît.

M. le Président.- Bien sûr, Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Nous partageons cette ambition commune de proposer aux personnes handicapées d'être accueillies en ville comme les autres, en tenant compte de leur handicap bien évidemment, mais sans exclusion aucune. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement vous avait proposé de réfléchir à la possibilité d'implanter, dans une future opération immobilière domaniale, un foyer de vie composé de 7 à 8 logements et vous l'avez accepté. C'est ce projet novateur pour nous qui va prendre corps dans le cadre de l'opération Ida. Nous nous sommes concertés avec l'Association qui gère les personnes considérées, de manière à ce que les aménagements proposés répondent totalement à ses souhaits, à ses impératifs et c'est le cas. Aussi, je milite pour que les parties communes soient utilisées, c'est-à-dire, en fait, que les personnes concernées cheminent comme vous et moi par le même hall d'entrée et prennent les mêmes ascenseurs, parce qu'il n'y a rien de pire que de partir d'une idée selon laquelle nous aménageons un espace qui leur est destiné, mais pour faire valoir le fait qu'ils ont leur place au sein de la communauté de vie de cet immeuble, et dans le même temps, leur réserver une entrée séparée, distincte. C'est un point sur lequel je travaille en lien avec les autres Départements ministériels pour afficher clairement qu'il sont inclus dans la vie de cet immeuble et de ce quartier.

M. le Président.- Merci.

Madame FRESKO-ROLFO, vous souhaitez ajouter un mot ?

Mme Béatrice FRESKO-ROIFO.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, je crois que personne ici n'envisageait qu'ils puissent prendre une entrée et une sortie distinctes, donc je vous remercie de prendre soin à cela, je crois qu'une belle intégration de ces personnes handicapées est un faire-valoir pour Monaco, un atout pour la Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Absolument.

Juste un mot dans le prolongement, sur un sujet, pour moi très important, de Franck LOBONO, même si bien sûr les personnes handicapées c'est aussi très important.

Je voulais rappeler que le Conseil National a beaucoup réfléchi et puis il a pris une bonne décision en soutenant les propositions du Gouvernement. Je sais que dans cette Assemblée, nous avons tous à cœur l'intérêt général et le long terme, avant l'échéance d'un mandat, d'une mandature dont on sait effectivement qu'elle a une durée de cinq ans, mais il y a des projets comme le Grand Ida, notamment, qui sont structurants pour la Principauté et qui dépassent un mandat, donc nous avons su comprendre que la qualité sur les décennies prochaines de ce quartier, passait avant la satisfaction que l'on pourrait avoir de dire « nous avons réussi dans un mandat à terminer un projet ». Je crois que c'est un bon choix, que nous avons tous fait ensemble et c'est la même chose pour Testimonio II Bis, où on sait que la surélévation de l'immeuble prolongera le délai du chantier, mais, là aussi, sur le long terme, on appréciera d'avoir deux étages supplémentaires pour loger des familles monégasques qui en ont besoin.

Pour autant, Monsieur le Ministre d'État, et je vous remercie de nous l'avoir indiqué dans votre intervention liminaire, mardi soir, c'est très important pour nous, désormais, que les délais qui ont été annoncés sur ces chantiers soient respectés. Parce qu'il ne faut pas que l'on oublie aussi – c'est la raison qui nous a amenés à réfléchir, et la décision n'était pas aussi évidente – qu'il y a des centaines de familles monégasques qui sont dans l'attente d'un logement domanial. Nous connaissons les chiffres. On les a donnés l'autre soir, il s'agit d'environ 450 foyers pour environ un peu plus 100 appartements à attribuer lors de la prochaine commission du 3 novembre. C'est un paramètre important, que nous devons avoir à l'esprit, autant que le délai de construction, c'est-à-dire le délai de livraison de ces appartements et donc la satisfaction d'un besoin légitime de centaines de familles monégasques, c'est aussi très important. Nous avons désormais un calendrier. Il tient compte de ces choix d'intérêt général sur le long terme pour le Grand Ida et pour Testimonio II Bis, mais là, franchement, je me tourne à la fois vers Madame GRAMAGLIA bien sûr, la responsable des travaux publics dans ce pays par son ministère, mais aussi vers Monsieur CASTELLINI, le responsable du bon suivi des contrats de promotion immobilière, notamment en ce qui concerne le Grand Ida et le Palais Honoria, il faut que, maintenant, les entreprises respectent

ces délais de livraison qui sont vraiment attendus par les foyers monégasques. Par ailleurs, Monsieur LOBONO a rappelé un autre point qui me semble très important, c'est, qu'ensemble, en réunion de réflexion avec le Gouvernement, ici même, nous avons pu constater que l'on peut gagner du temps pour les Monégasques, sans rien changer, le chantier étant livré à la même date. En effet, on peut permettre aux foyers monégasques de rentrer plus vite dans les futurs immeubles domaniaux neufs construits. Pour des raisons parfaitement légitimes, actuellement, ce sont les procédures, il y a un délai entre le moment où l'immeuble est terminé, le moment où la Commission d'attribution se réunit puis, il y a un décalage pour les visites, pour les décisions, pour que l'on sache qui prend tel appartement, pour les localiser, et, à cela, s'ajoute encore un décalage pour l'installation des cuisines. Car, dans un pays de notre dimension où, en plus, nous sommes tous attachés à la priorité nationale pour le choix des commerçants et des sociétés de Monaco, et nos compatriotes ont tendance à se précipiter sur les cuisinistes qui ne sont pas très nombreux et qui, d'un coup, doivent construire des centaines de cuisines sur mesure, ce qui nécessite un certain délai. Donc, effectivement, cette remarque nous a amenés à un consensus, avec le Gouvernement, et, désormais, les logements seront livrés avec les cuisines prééquipées par l'Administration des Domaines, donc par le Gouvernement. Nous allons ainsi gagner sans doute deux ou trois mois d'attente pour les foyers qui sont dans l'attente d'un appartement.

Donc, tout ceci devrait, à livraison constante, nous faire gagner peut-être 3 à 6 mois pour permettre à des foyers monégasques en attente légitime d'un appartement, d'emménager dans ces nouveaux immeubles. C'est très important, Monsieur CASTELLINI, et nous sommes pleinement en phase. Il nous reste à concrétiser maintenant les bonnes intentions par rapport à ces prochaines Commissions d'attribution. J'y ajoute, mais le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie lui-même dit que ce n'est pas le plus important, donc je le dit aussi, j'y ajoute, qu'en optimisant mieux les attributions domaniales, nous allons aussi encaisser 3 à 6 mois plus tôt les loyers et je m'étais amusé à calculer, sur un immeuble comme Testimonio II, où nous avons près de 200 appartements, si on gagne 6 mois dans l'emménagement et dans l'encaissement des loyers, nous gagnons 1 M€. Ce ne sont pas des sommes négligeables, malgré tout, quand on voit parfois que nous sommes à la recherche de ces budgets pour des choses importantes.

Il nous reste encore à travailler Monsieur LOBONO, pour maintenant mettre au point, avec les services de Monsieur CASTELLINI, les Domaines et la Direction de l'Habitat, notamment, les détails de ces futures Commissions d'attribution.

M. Franck LOBONO.- Je suis comme Monsieur CASTELLINI, de temps en temps, j'ai le privilège de recevoir un sms et je reçois un sms de Monsieur Rémi ROLLAND qui me dit « *on va se voir bientôt pour travailler sur la planification des Commissions et de l'organisation de tout ce que l'on a annoncé ce soir* ». Nous sommes vraiment en phase, je crois que c'est le plus important pour aller vite et faire bien.

M. le Président.- Je vais donc mettre aux voix ce chapitre. Nous sommes au Chapitre 5 « Équipement sanitaire et social ».

Avant de le mettre aux voix, comment ne pas donner la parole au Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai même deux interventions à faire, Monsieur le Président.

Sur la ligne 705.9307 – Maintien niveau CHPG.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

La ligne « Maintien à niveau du Centre Hospitalier Princesse Grace » s'élève au Budget Rectificatif à 9,2 M€, contre 10,2 M€ au Budget Primitif.

Il s'agit d'un investissement primordial pour la qualité des services de notre établissement, auquel nous sommes tous extrêmement favorables, et sur lequel il ne faut pas envisager de faire des économies, notamment du fait des modifications de calendrier liées aux aléas de construction du Nouveau CHPG.

Le développement de certaines activités, et notamment de certaines consultations spécialisées nécessite, outre les moyens humains, la mise à dispositions de locaux et de bureaux supplémentaires, besoins auxquels le bâtiment des Tamaris ne peut plus répondre.

En l'absence de moyens, il est impossible de faire face, dans des délais raisonnables, aux besoins de la population résidente et des communes limitrophes dont nous avons la responsabilité.

J'ai bien conscience des limites de notre établissement, mais on ne peut pas continuer à déplorer, auprès des équipes du CHPG, les délais de rendez-vous, sans pour autant tenter d'y apporter des solutions.

Quelles perspectives avons-nous pour trouver des surfaces pour assurer la qualité des prestations sur les 10 ans à venir ?

M. le Président.- Alors, bien sûr, c'est Monsieur GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, qui vous répond.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, évidemment le Gouvernement partage votre analyse et votre souhait que l'établissement actuel bénéficie sans cesse des dernières innovations technologiques et c'était précisément pour ces raisons que le Gouvernement et le Conseil National avaient considéré, d'un commun accord, qu'il fallait consacrer, chaque année, une dizaine de millions d'euros et, en fait, beaucoup plus, ce que l'on appelle « le maintien à niveau ». Le maintien à niveau, ça consiste, premièrement, à faire les travaux nécessaires pour rénover l'établissement, deuxièmement, à financer les équipements médicaux de dernière génération et troisièmement, et c'est plus récent, à financer le programme informatique de l'établissement. C'est d'autant plus nécessaire, vous l'avez rappelé, que la livraison du Nouvel Hôpital est maintenant reportée, et il serait inconséquent que, ce délai étant reporté, l'établissement actuel vieillissant ne soit plus en capacité d'accueillir convenablement à la fois un exercice médical de haut niveau et les patients tel que nous le souhaitons.

Le sujet que vous évoquez est un petit peu différent, c'est-à-dire le manque de place. Ce manque de place, il est avéré, il est cruel, nous le ressentons au Centre Hospitalier Princesse Grace comme nous le ressentons ailleurs et la Direction fait de son mieux pour dégager les espaces de consultations, d'exercice d'activité médicale, plus adaptés. C'est un exercice qui est difficile, vous le savez, vous y participez, vous êtes associé aux réunions de concertation à ce sujet et je ne doute pas que la Direction fasse

ses meilleurs efforts pour trouver des solutions les plus adaptées dans ce contexte très particulier de contraintes topographiques.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Merci pour votre réponse, Monsieur le Conseiller, je vous rejoins sur les efforts que fait la Direction pour essayer de trouver des solutions. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait que ces dépenses de maintien à niveau n'incluent pas la nécessité de trouver de nouvelles surfaces, parce que, comme vous l'avez vous-même dit, en raison du retard, et donc la durée prévisible de l'actuel hôpital, le développement de l'activité nous impose, si on veut pouvoir recevoir les patients, non seulement de rénover les Services, non seulement de mettre à niveau les équipements et, on l'a vu récemment, le Centre Hospitalier Princesse Grace s'est encore équipé d'un équipement en médecine nucléaire de très haut niveau, mais cela nous impose aussi de nous réorganiser en interne pour trouver des surfaces, parce qu'il est impossible de consulter en même temps, à plusieurs spécialistes, dans le même bureau, c'est un casse-tête de tous les jours. Un Service se développe, récupère des bureaux, il enlève donc à celui du voisin, qui part à la recherche d'un nouveau bureau et ainsi de suite. Je crois que c'est vraiment un élément crucial et fondamental à prendre en compte, parce que, sinon, nous ne serons pas en capacité de continuer à répondre, dans des délais raisonnables, reproche qui est fait régulièrement à la demande de consultations qui, parfois, sont urgentes, et ne devraient pas être différées, même si la COVID-19 a fait que, pendant un temps, un certain nombre de patients sont moins venus. Aujourd'hui, on voit que les patients sont là et que les besoins sont avérés. Je crois que c'est quelque chose sur quoi il faut vraiment réfléchir, parce que le problème est quotidien.

(Sonnerie).

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Ne doutez pas que ce soit une préoccupation constante de l'équipe de Direction, en lien avec la communauté médicale. C'est un défi que nous allons relever pour trouver des locaux supplémentaires.

Vous savez que, en ce qui concerne, par exemple, l'accueil des Urgences, une réflexion est en cours pour mieux dimensionner ce Service, pour offrir des conditions de confort et de rapidité plus avérées pour la patientèle, donc c'est un travail, ce sont des défis constants que l'équipe de Direction relève, en lien avec la communauté médicale évidemment.

M. le Président.- Alors, Monsieur ROBINO a demandé à intervenir sur un autre sujet du chapitre, donc nous vous écoutons.

M. Christophe ROBINO.- Encore merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de l'article 705.9321 – Réhabilitation / Reconstruction Cap Fleuri et plus particulièrement sur les personnes âgées.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

Je profite de cette ligne pour connaître l'évolution de vos réflexions sur la piste des « initiatives relais » et sur la possibilité de créer des structures de jour, véritables centres d'accueil fonctionnant en collaboration avec les professionnels de santé de ville et les différentes associations existantes.

Ces structures qui ne seraient pas seulement orientées vers les personnes présentant des troubles cognitifs, comme c'est le cas du Centre Speranza, mais vers toutes les personnes présentant un degré de dépendance, afin d'en favoriser le maintien à domicile.

Ces structures pourraient, de plus, fournir un support intéressant pour y développer des activités de dépistage et de préventions des troubles nutritionnels, des troubles de la marche et de l'équilibre, ou plus simplement pour améliorer la couverture vaccinale de ces personnes particulièrement exposées. Nous en avons parlé à l'occasion du Budget Primitif, est-ce que votre réflexion a avancé sur le sujet ?

Merci d'avance pour vos réponses.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Je vous remercie pour cette intervention.

Je sais que ce point particulier vous tient à cœur, tout comme à nous-mêmes, et il est effectivement important. Une réflexion est en cours au niveau des Services du Gouvernement,

avec l'appui de Conseillers Techniques sur la façon dont nous pourrions mieux encore prendre en compte l'apparition des premiers phénomènes du vieillissement et les anticiper, en réalité, en proposant à nos aînés et aux personnes qui ne sont pas encore dans le quatrième âge des activités intellectuelles, sportives, distractives. Aussi, en rajoutant un volet santé, tel que vous l'avez souligné, qui est important, qui est un volet prévention, éducation, vaccination, pour être attentifs et prendre soin perpétuellement des personnes concernées. Donc, oui c'est en cours, ce sont des réflexions qui sont assez structurantes, qui sont complexes, qui nécessiteront ensuite de soumettre au Gouvernement un projet ambitieux, qui supposera d'avoir des locaux, des crédits et nous échangerons évidemment à ce sujet.

M. le Président.- Monsieur ROBINO, un dernier mot et puis, je mets aux voix le chapitre.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour dire que j'ai terminé mon intervention.

(Rires dans l'hémicycle).

M. le Président.- Ce n'était pas forcément nécessaire, alors, mais on vous écoute toujours avec plaisir, Monsieur ROBINO.

Chers collègues, je mets très sérieusement aux voix le chapitre 5 – Équipement sanitaire et social.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mme Michèle DITTLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA,

MM. Franck JULIEN,

*Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS		
706.903 : EXTENSION MUSEE DES TRADITIONS		210 000
706.904 : RENOVATION DU PALAIS PRINCIER	- 2 500 000	5 500 000
706.905 : ENTREE - VILLE JARDIN EXOTIQUE		26 000 000
706.909 : SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX		200 000
706.937 : ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART	100 000	420 000
706.9602 : GRIMALDI FORUM- GROSSES RENOV.		1 416 000
706.970 : DECORATION URBAINE		50 000
706.975 : REBOISEMENT		357 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	- 2 400 000	34 153 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur le Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine, Monsieur BOERI.

*(Sorties de M. Christophe ROBINO
et de Mme Béatrice FRESKO-ROLFO).*

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

J'interviens sur la ligne « Acquisitions d'œuvres d'art », simplement pour dire effectivement, que l'achat d'œuvres d'art est le corollaire de l'existence d'un musée national et cela paraît totalement naturel. Par ailleurs, c'est quand même dans les circonstances actuelles quelque chose de bon, il y a 100.000 € de plus que les autres années, c'est 30 % de plus que les années précédentes, donc je crois qu'il y a tout lieu de se satisfaire. Simplement 420.000 € de budget, c'est quand même peu. Alors, je ne demande pas que l'on achète un Jean-Michel BASQUIAT, qui, à lui tout seul, représente 45 M€. Néanmoins, le prix moyen d'un achat d'œuvre d'art sur *Art Prices* c'est 30.000 € donc, avec 420.000 €, on fait mieux que les années précédentes. Je pense qu'il faudra que l'on pense à investir un peu plus dans cette activité qui correspond aussi au patrimoine du pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Rien à ajouter, Monsieur CELLARIO ? Non.

Y a-t-il d'autre intervention ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix le chapitre 6 – Équipement culturel et divers.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mme Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, M. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 - EQUIPEMENT SPORTIF		
707.9141 : STADE LOUIS II		715 100
707.9145 : REHABILITATION STADE LOUIS II	- 60 000	474 800
707.9146 : GROS TRAVAUX STADE LOUIS II	- 2 700 000	9 300 000
707.970 : STADE NAUTIQUE RAINIER III	- 70 000	230 000
707.992 : INVESTISSEMENTS GD PRIX AUTO.	2 241 800	2 241 800
707.994 : EXTENSION QUAI ALBERT 1 ^{ER}	- 1 500 000	8 500 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 - EQUIPEMENT SPORTIF	- 2 088 200	21 461 700

M. le Président.- Nous écoutons notre Président de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Marc MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Pour évoquer bien évidemment le *City Stade*, dont nous avons parlé très récemment, et pour remercier le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme qui a pu accorder cette demande du Conseil National, pour avoir un *City Stade* qui sera sur deux sites, l'un sur l'Esplanade des Pêcheurs et l'autre à Fontvieille, aux alentours du Chapiteau pour normalement mi-décembre, si on a bien eu les délais. Je sais que vos équipes ont beaucoup travaillé notamment durant la crise de la COVID-19, mais aussi de nombreux autres dossiers, dont vous vous êtes occupés, merci également au Département des Finances et de l'Économie qui a accepté ce projet. Je pense vraiment que c'est un superbe projet pour la jeunesse, ainsi que pour les moins jeunes, d'avoir cette plateforme sportive en libre-service, pour qu'ils puissent jouer et se dépenser. Nous espérons que, dès mi-décembre, nous pourrons faire cette belle inauguration et encore un grand merci.

M. le Président.- Voilà, très important. Madame GRAMAGLIA, vous nous confirmez la date, parce que les parents et les jeunes qui écoutent sont très attentifs. Mi-décembre, pour la livraison, c'est confirmé ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui, il sera installé Esplanade des Pêcheurs, en premier. Madame AMORATTI-BLANC avait suggéré, et nous avons retenu l'idée, et on vous en remercie, que ça puisse être sur deux sites, donc il y aura un derrière le Chapiteau à Fontvieille et un à l'Esplanade des Pêcheurs. Dès lors, les deux pré-installations seront faites en même temps et ensuite le *City Stade* pourra être démonté et repositionné soit sur l'un, soit sur l'autre. En premier, il sera installé sur l'Esplanade des Pêcheurs, où les travaux vont être réalisés prochainement. Ça nous permet également de ne pas avoir de problème de stockage, donc merci pour cette idée.

(Retour de Mme Marine GRISOUL).

M. le Président.- Merci beaucoup, et donc c'est en avant-première, ce sera le premier cadeau de Noël d'un certain nombre de jeunes de Monaco qui pourront aller utiliser cet équipement vers la mi-décembre.

S'il n'y a pas d'autre intervention sur le chapitre 7 - Équipement Sportif, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA,

Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI,

Thomas BREZZO

Mme Michèle DITTLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mme Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, M. Franck JULIEN,

Franck LOBONO,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF		
708.904 : ACQUISITION INST.MATERIEL INFO		1 000 000
708.9042 : TRANSITION NUMERIQUE	- 372 700	44 627 300
708.905 : RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADM.	- 52 500	538 500
708.908 : PLAN NUMERIQUE SCOLAIRE		1 060 000
708.910 : NUM. DE FONDS DOCUMENTAIRES	- 80 000	20 000
708.911 : POSTE DE POLICE	- 50 000	
708.912 : ASSISTANCE ECHANGE AUTOMATIQUE	164 800	1 460 400
708.913 : SURELEVATION SURETE PUBLIQUE	- 3 700 000	4 300 000
708.916 : ACCESSIBILITE PMR		1 000 000
708.917 : POSTE POLICE LARVOTTO		5 000 000
708.944 : ACQ. EQUIP. AFFAIRES MARITIMES		
708.945 : ACQUISIT. EQUIPEMENTS POMPIERS		602 000
708.9451 : ACQUISIT. EQPMENTS POMPIERS (2)		248 000
708.946 : SECURITE NUMERIQUE	- 251 000	4 411 000
708.947 : SECURITE NATIONALE		1 664 600
708.979 : TRAVX.AMELIO & EXTENS.BAT.PUBL	- 800 000	8 745 000
708.9792 : TRAVAUX SMBP- BATIMENTS PUBLICS	- 500 000	7 956 000
708.9793 : TVX SMBP- BATIMENTS PUB. 2019	300 000	2 650 000
708.992 : OPERATION DE LA VISITATION		50 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	- 5 341 400	85 332 800

M. le Président.- Pas d'intervention ? Oui, Monsieur MOUROU puis Monsieur JULIEN ont levé la main.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Sur l'article « Transition Numérique » avec un sujet qui tient particulièrement à cœur au Conseil National, celui de la dématérialisation des manuels scolaires. Nous nous réjouissons de la finalisation du plan d'équipement des professeurs, mais également de tout le Collège Charles III qui va arriver d'ici fin 2020 pour les élèves, nous en avons parlé récemment en Commission, encore faut-il avoir des outils et des logiciels fiables, c'est ce que nous demandons par rapport à la sécurité. Mais ça va évidemment dans le très bon sens, notamment sur le poids des cartables qui est un sujet qui revient d'année en année et cela fera beaucoup de bien à nos écoliers.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur MOUROU.

Monsieur JULIEN a demandé la parole.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Moi aussi, je souhaiterais intervenir sur la ligne concernant la transition numérique pour aborder, là aussi, un sujet qui me tient particulièrement à cœur et dont j'avais fait le thème de mon intervention de politique générale l'année dernière.

Apprendre le codage à l'école est certainement quelque chose d'extrêmement positif et je ne peux que féliciter le Gouvernement pour cette initiative. Néanmoins, nos enfants sont certes très habiles, très véloces en matière de numérique, mais ils ont, la plupart du temps, des comportements qui relèvent d'une certaine naïveté face à l'utilisation de ces outils. De la même manière que lorsqu'on apprend à conduire, eh bien, il y a un Code de la route et puis un permis de conduire. Je reviens sur l'idée qu'il faudrait mettre en œuvre un Code de conduite par rapport au numérique, qui doit comprendre deux volets. Un volet de sensibilisation par rapport à la sécurité des usages sur le numérique donc, entre autres, on met un mot de passe. À quoi sert-il ? Quelle est la valeur des données que l'on met ? Et aussi sur la notion de la valeur des données nominatives, des données personnelles.

À travers, les différentes commissions que nous menons *via* les travaux du Conseil National, nous avons eu ces derniers temps, à deux reprises, l'occasion de discuter avec la Commission de Contrôle des Informations Nominatives (CCIN) et, notamment, je me suis entretenu avec son Président, qui partage cette même sensibilisation à tel point qu'il a évoqué le fait qu'il souhaitait mettre à disposition certains fonctionnaires de la CCIN pour qu'il y ait des missions auprès de l'Éducation Nationale pour mener ces missions de sensibilisation. Donc, mon intervention pour vous dire que je partage bien évidemment pleinement cette préoccupation et j'espère, lorsque cette démarche aura lieu auprès de l'Éducation Nationale, qu'elle sera accueillie d'une manière très favorable, parce qu'encore une fois, le codage, c'est bien, nos enfants sont assurément pour la plupart du temps plus rapide et plus à même d'adopter ces nouvelles technologies, mais ils n'ont pas toujours conscience des dangers qui s'y cachent et je pense que cette sensibilisation sera la bienvenue.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

Nous écoutons le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Deux mots pour dire, d'une part, effectivement la phase complémentaire du Collège numérique se mettra en œuvre à la rentrée des vacances de la Toussaint, les collégiens seront équipés d'un dispositif personnel qui leur permettra non seulement d'avoir les manuels, les différents logiciels choisis par les professeurs et validés par ces derniers, et donc d'avoir tous le même équipement, mais également que cette phase-là soit bien évidemment accompagnée, non seulement d'une mise en place d'une Charte d'utilisation avec justement le Code de conduite qu'il convient d'avoir par rapport à l'usage du numérique et à l'usage d'internet, puisqu'un certain nombre de canaux passent par internet, mais aussi je prends bien sûr avec beaucoup d'intérêt ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, sur la collaboration et l'offre de formation complémentaire que pourrait nous apporter la CCIN, la préservation des données et l'importance que représente une donnée est bien évidemment fondamentale par rapport à l'usage du numérique. C'est d'ailleurs pour cela et c'est un des volets importants du Plan numérique qui est mis en place dans le cadre de la Transition Numérique, c'est que la sécurisation des installations et des données

doivent être un point fondamental sur lequel nous devons porter toute notre attention avant de pouvoir mettre en œuvre de tels outils.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Une réaction de Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas une réaction par rapport à ce thème, je souhaiterais aborder un autre sujet qui est toujours dans le même chapitre. Ce n'est peut-être pas le bon endroit, mais ça me permettra d'éviter de l'aborder ultérieurement, c'est celui de la reconnaissance faciale.

Le 12 décembre 2019, nous avons eu un débat fort intéressant ici même sur le sujet de la reconnaissance faciale et les trois positions politiques avaient émis un accord, à ce qu'il fallait que ce sujet soit traité de manière législative, par une loi.

Je reprends vos propos, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, Monsieur CELLARIO, vous aviez indiqué à l'issue du débat qui s'était instauré sur ce sujet, « *j'espère que le Gouvernement pourra déposer un projet de loi dans le courant du premier trimestre 2020* » et vous aviez aussi indiqué que « *vous considérez que c'était une technologie qui était mûre, qui pourrait être mise en œuvre et qu'elle serait un outil très positif pour les actions de la Sécurité Publique* ». Nous avons constaté que le dépôt du projet de loi n'a pas eu lieu, donc on vous a envoyé un courrier et dans la réponse que vous avez faite, nous avons été un peu surpris, dans le sens où vous nous indiquiez – après, peu importe la méthode, qu'il s'agisse d'une modification d'un texte existant ou d'un nouveau projet de loi – le dépôt d'un texte pour 2021, sans plus de précisions, ce qui nous a un petit peu surpris par rapport au débat que nous avons eu en fin d'année dernière, où, visiblement, c'était un sujet qui vous tenait à cœur et qui aurait dû faire partie de l'actualité de cette année. Dès lors, quels sont vos projets dans le domaine ? Avez-vous des éclaircissements à nous apporter sur ce sujet qui, je le répète, est, dans l'opinion, très sensible ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Deux mots pour vous dire que c'est toujours un projet qui nous tient bien évidemment particulièrement à cœur et que l'on trouve effectivement important. Ça doit passer par le vote d'une loi, donc ceci n'est pas remis en cause. Les examens que nous avons menés avant la COVID-19 nous avaient conduit à explorer plusieurs solutions possibles et il est vrai qu'avec la crise de la COVID-19, nous avons un petit peu marqué le pas, d'où le report en 2021, mais avec toujours la même ambition de pouvoir travailler vite et de pouvoir déposer cela assez rapidement dans le début de l'année 2021.

M. le Président.- Vous êtes plusieurs à m'avoir demandé la parole. Sur le sujet de la reconnaissance faciale, j'ai vu se lever la main de Monsieur GRINDA, je ne pense pas que Monsieur SEYDOUX et Madame GIBELLI souhaitent intervenir sur ce thème. Donc, je donne d'abord la parole à Monsieur GRINDA pour la cohérence des débats.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je m'étais exprimé avec une certaine véhémence contre la reconnaissance faciale, puisqu'à l'époque, quand l'article budgétaire s'est présenté, il n'était pas question, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, d'un projet de loi et vous nous l'avez appris sur le siège, nous sommes bien d'accord là-dessus. Donc, j'attends comme Monsieur JULIEN et comme tous mes collègues, avec beaucoup d'attention, ce projet de loi.

J'ai une question à vous poser : en attendant les matériels ont-ils été achetés et installés ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je réponds bien évidemment, non. Aucun matériel n'a été acheté et encore moins installé puisque la loi doit être un préalable.

M. Jean-Louis GRINDA.- Ce n'était pas évident lors de la lecture du Budget Primitif l'année dernière, que la loi devait être un préalable. Nous n'allons pas polémiquer là-dessus, mais ça va mieux en le disant.

Deuxièmement, ce n'est pas une question, en revanche, je souhaite vous soutenir pleinement quant à l'attention extrêmement précise que vous mettez sur la protection des données pour les programmes

scolaires et tout ce que vous avez énoncé tout à l'heure et que Monsieur JULIEN évoquait avec ses capacités bien supérieures aux miennes. Nous vous soutenons pleinement, parce qu'effectivement la protection des données pour les enfants me semble quelque chose de fondamentale. Aussi, je soutiens parallèlement la proposition de Monsieur JULIEN d'apprendre à nos enfants ce qu'est un programme et la confidentialité des données personnelles que l'on peut y mettre, ça me semble fondamental.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Sur la reconnaissance faciale, fidèle à notre ligne dans ce Conseil National, qui est d'être pragmatique et non pas dogmatique, nous sommes autant attachés, je crois, nous pouvons le dire, nous tous, à la fois à la sécurité, qui est très importante, des biens et des personnes de notre pays, qui est un des grands atouts de la Principauté, qui fait partie de cette qualité de vie dont on a parlé par rapport, tout à l'heure, aux chantiers, pour maintenir un pays tranquille, mais la sécurité très élevée qui est assurée à tout le monde en Principauté est aussi un élément très important, et nous sommes tout autant attachés au respect de la vie privée et des libertés individuelles. C'est pourquoi nous ne sommes pas opposés, par principe, à la reconnaissance faciale, mais, évidemment, avec des garanties édictées par une loi, car c'est bien la loi, nous sommes tous d'accord, le Gouvernement l'a dit aussi, qui peut garantir ces libertés. Sous les réserves de ce projet de loi et des débats que l'on aura et de toutes les garanties que l'on doit prendre pour le respect de la liberté individuelle, nous sommes bien d'accord que, si demain cette reconnaissance faciale permet d'arrêter des délinquants dangereux, voire des personnes qui auraient des visées terroristes sur notre sol et qu'elle permet de les arrêter tout de suite et de protéger la population, évidemment, nous ne sommes pas opposés par dogmatisme à la reconnaissance faciale.

Ce débat, on l'aura et là où je rejoins mes collègues, Monsieur le Ministre d'État, Monsieur CELLARIO, c'est que c'est un sujet important. Si c'est important d'améliorer la sécurité de la Principauté par la reconnaissance faciale, alors essayons d'avoir ce débat le plus tôt possible pour que vous puissiez ensuite mettre en place ces éléments de sécurité supplémentaires le plus tôt possible.

C'est compliqué, le monde et le pays font face à une crise sans précédent, ce qui nous amène aussi à être tolérants et compréhensifs quand vous nous expliquez qu'il y a quelques délais supplémentaires,

nous le comprenons, mais ce sujet mérite vraiment que vous puissiez, Monsieur CELLARIO, bientôt revenir vers nous.

J'ai deux collègues sur d'autres sujets qui attendaient leur tour de parole, donc le Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, Monsieur SEYDOUX, puis Madame Marie-Noëlle GIBELLI.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais intervenir sur l'article 708.979 – Travaux d'amélioration et d'extension des bâtiments publics, avec une ligne à - 800.000 €.

Pour le Conseil National, il est indispensable que le Gouvernement poursuive ses investissements dans les Grands Travaux, mais aussi dans des travaux de moindre ampleur qui consistent à entretenir les bâtiments publics.

La réalisation de travaux et d'entretien de ces bâtiments publics est une politique importante pour que les utilisateurs de ces bâtiments disposent des meilleurs outils. En outre, elle doit permettre également la reprise économique par la commande publique. Celle-ci doit privilégier les acteurs économiques monégasques dans tous les secteurs, aussi bien les entreprises de travaux, que celles de services. Il faudra veiller à bien faire appliquer le principe de priorité nationale, pour que les investissements et les dépenses de l'État bénéficient principalement aux entreprises et aux commerces de la Principauté.

Plus généralement, le Conseil National est attaché au maintien de la priorité aux entreprises monégasques dans l'attribution des marchés publics, notamment en donnant une valeur législative aux règles du *vade mecum*. Selon le Conseil National, les règles encadrant les marchés publics devraient être fixées dans la loi et notamment concernant l'encadrement de la sous-traitance et son contrôle.

J'ai bien pris note, Monsieur le Ministre d'État, dans votre réponse au rapport, que le Gouvernement est prêt à tenir une réunion sur ce sujet et bien évidemment le Conseil National se tient à votre disposition pour vous rencontrer sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX. Nous arrivons donc à Madame Marie-Noëlle GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELL.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur l'article 708.9042 – Transition Numérique.

Il est vrai que nous avons noté ces derniers mois une accélération de la transition numérique, nous avons pu le constater à travers le nombre de téléchargements de logiciels comme les visioconférences, le travail partagé, mais aussi les applications telles que *WhatsApp*, *Facebook* et bien d'autres sur nos mobiles ou nos *iPad*. La pandémie due à la COVID-19 a rendu ces outils indispensables tel que, il est vrai, au moment de la crise sanitaire, le contact était devenu problématique et le numérique était devenu une solution. Et ceci a été et reste vrai pour les patients en établissement de santé ou à leur domicile, mais aussi les résidents dans les EHPAD. Ces outils ont permis et permettent encore de maintenir le lien familial, social et sociétal, mais aussi d'assurer en permanence le suivi médical grâce aux téléconsultations ou encore d'assurer la prise de rendez-vous.

À ce jour, la majorité des professionnels de Monaco utilise comme application Doctolib. Aussi, je viendrais m'appuyer sur ce dernier point, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, pour vous poser une question. Vous nous avez parlé de la mise en place d'une plateforme nationale de rendez-vous pour les professionnels de santé, je voudrais savoir, ce soir, si ce projet est maintenu ? Où en est-il ? Est-il reporté ? Ce qui pourrait peut-être expliquer que cette ligne est négative.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER, nous vous écoutons.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé*. Sur le dernier point de votre intervention, si vous le voulez bien, le portail Monaco Santé. Evidemment, pour nous, c'est un objectif fondamental, structurant et nous espérons bien qu'il sera effectivement livré, inauguré avant la fin de la présente année. Ce portail comporte effectivement des modules de prise de rendez-vous comme vous l'avez souligné, mais également d'autres applications, un annuaire des professionnels de santé, les pages d'information grand public avec les conseils de prévention, comment prendre soin de soi et puis,

nous allons y rajouter des modules, en lien avec l'Ordre des Médecins de la Principauté, qui a donné son aval, un module par exemple de téléconsultation.

Vous le savez, nous avons l'ambition de livrer ce portail à la fin de l'année dernière, en octobre 2019, il se trouve que les prestations proposées par notre partenaire, par le co-contractant, ne nous ont pas satisfaits en matière de sécurité même du site, et donc, nous avons préféré, et nous vous l'avions indiqué, lui demander de travailler à nouveau sur la sécurisation des différentes applications de manière à ce que le produit livré soit totalement conforme à nos attentes, ce qui est maintenant le cas. Donc, le portail a été homologué, il commence à fonctionner en phase test et nous serions en principe prochainement en mesure de proposer au Prince Souverain, qui en est d'accord sur le principe, d'inaugurer Lui-même cette application, j'espère dans le courant du mois de novembre prochain.

M. le Président.- Merci, Monsieur GAMERDINGER.

Madame GIBELLI, vous souhaitez ajouter un mot ?

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Très bien.

Monsieur ROBINO a souhaité intervenir sur ce sujet.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, simplement pour dire qu'effectivement le portail *e-santé* a pris un peu de retard, mais je crois que c'est un retard qui était nécessaire, parce que s'il y a bien des données qui doivent être sécurisées, ce sont les données médicales et je crois qu'il fallait que le contractant puisse nous donner toutes les garanties qu'il n'y avait pas de risque et de faille, dans son logiciel de prise de rendez-vous notamment. C'est vraiment une notion qui nous tient à cœur et qui est extrêmement importante. Le niveau de sécurité pour les données médicales est bien supérieur à beaucoup de données personnelles et je crois que l'on ne peut pas se permettre, à Monaco, ne serait-ce que pour l'image que cela donnerait auprès de personnes qui viendraient s'installer en Principauté et voudraient profiter du système de santé, de présenter des failles dans ce type de données.

M. le Président.- Qui me demande encore la parole sur ce chapitre ? Madame la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas le même sujet, Monsieur le Président, je vous remercie. C'est sur l'article 708.913 – Surélévation Sûreté Publique.

Je vois qu'il y a une somme en négatif de - 3.700.000 €, je voudrais revenir sur une dernière Commission Plénière d'Étude que nous avons eue, où la surélévation de la Sûreté Publique, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, a été présentée à l'ensemble des collègues et je m'étonne de voir une somme en négatif. Est-ce que le projet est toujours en cours ? Est-ce qu'il va être réalisé ? Quand ? Comment ? Parce qu'une somme aussi importante, cela m'étonne.

Merci.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Merci. Non, le projet n'est évidemment pas remis en cause, ni dans son ampleur, ni dans ses objectifs. Il y a eu simplement des modalités de gestion de l'opération, notamment quant au relogement provisoire des Services de la Sûreté Publique, pour que la gestion des travaux s'en trouve améliorée. Il y avait eu une hypothèse qui avait été faite qui consistait à quasiment construire un baraquement provisoire à côté de la Sûreté Publique, pour déménager les services de la Sûreté pour permettre le réaménagement et la restructuration du bâtiment. À cette solution a été préféré un aménagement à l'intérieur du Stade Louis II des Services de la Sûreté Publique et cet aménagement aussi, compte tenu, un peu de la crise de la COVID-19 a été décalé dans le temps et vient de s'achever, les derniers cartons ont été livrés la semaine dernière, le *week-end* dernier même, et donc cela a entraîné un petit décalage de l'opération. Il y a aussi des opérations de préparation qui sont en cours cette année, donc les besoins de crédits sur l'année 2020 s'avéraient moindres que prévus initialement, mais l'opération n'est absolument pas remise en cause, ni dans ses objectifs, ni dans son ampleur et elle va se dérouler correctement.

M. le Président.- Merci. Je n'ai plus de demande de prise de parole sur ce chapitre, je le mets donc aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.9 - INVESTISSEMENTS		
709.991 : ACQUISITIONS	- 1 400 000	8 600 000
709.996 : RACHATS AU FRC		
709.997 : NOUVEAU CHPG		
TOTAL DU CHAPITRE CH.9 - INVESTISSEMENTS	- 1 400 000	8 600 000

M. le Président.- Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir sur ce article 709.991 – Acquisitions, qui affiche une baisse de 1,4 M€, sachant que les crédits figurant sur cet article permettent à l'État de préempter des appartements du secteur protégé. Il s'agit d'une politique très importante que le Conseil National souhaite voir intensifier.

Nous avons échangé avec le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie depuis plusieurs budgets sur le fait que ces achats doivent être effectués avec les crédits inscrits au budget, car il s'agit de la politique du logement du Gouvernement et le Conseil National a regretté que trop souvent ces achats été effectués *via* le Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC).

Nous avons reçu une réponse, pas plus tard qu'hier, où le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie nous envoyait un courrier par lequel il nous informait, qu'à compter du Budget Primitif 2021, ces modalités seront mises en œuvre et que des crédits plus conséquents, à hauteur de 25 M€, sont inscrits sur cet article « Acquisitions », ce qui devrait permettre de procéder à plus d'acquisitions par le budget de l'État, sans avoir recours au Fonds de Réserve Constitutionnel, ce qui répond parfaitement à notre demande.

Je vous en remercie.

M. le Président.- Absolument.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Comme le dit le Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, c'était une forte demande de la Commission que j'ai l'honneur de présider, puisque depuis trop longtemps nous considérons, cela a fait l'objet de nombreux commentaires et d'un accord entre nous, Monsieur le Président, que le FRC avait trop tendance à servir de Budget *bis* au sein de nos débats et dans l'exercice de l'utilisation des fonds publics. Donc, je ne peux que me réjouir, comme mon collègue, de la réponse de Monsieur CASTELLINI, qui nous donne satisfaction sur ce thème important.

Alors il est vrai que le montant des intérêts sera très réduit puisque vous mettez à juste titre, Monsieur CASTELLINI, sur les standards actuels qui sont très faibles, mais c'est quelque chose de politiquement important et c'est un geste très symbolique, très fort que vous venez d'effectuer. Je voudrais par conséquent exprimer toute ma satisfaction, parce qu'ainsi, le Fonds de Réserve Constitutionnel prêtera de l'argent au budget de l'État pour réaliser sa politique, cela me semble tout à fait normal.

Merci et bravo.

M. le Président.- Absolument, nous sommes tous d'accord, c'est une avancée symbolique et importante.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI,

Thomas BREZZO

Mme Michèle DITLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

voient pour).

M. le Secrétaire Général.- Nous avons fini la Section 7.

M. le Président.- Il n'y a pas de modification sur le chapitre 11.

M. le Secrétaire Général.- Non, Monsieur le Président.

M. le Président.- Alors très bien.

Effectivement, nous avons terminé la Section 7, nous allons nous référer à la page 11 du fascicule budgétaire, pour revenir, comme convenu, à la Section 3 – Moyens des services, Ministère d'État. Page 11, si vous voulez bien reprendre le fascicule.

Nous écoutons le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

SECT.3 - MOYENS DES SERVICES		
A) MINISTERE D'ETAT		
CH.1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
301.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 80 000	4 880 200
301.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	- 6 000	152 000
301.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 242 500	2 474 500
301.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		33 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	- 328 500	7 539 700

(Sortie de M. Thomas BREZZO)

M. le Président.- Alors, Madame la Vice-Présidente, puis Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ont levé la main.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais revenir sur un sujet que nous avons déjà abordé en Séance Publique mardi, concernant l'application Carlo.

Le Gouvernement nous a informés, dans un courrier que nous avons reçu le 29 septembre dernier, que la prime de Noël des fonctionnaires, des agents de l'État et des retraités de la Fonction Publique serait versée cette année, je cite le texte du Gouvernement : « *sous forme de bons cadeaux utilisables dans tous les commerces de la Principauté affiliés à l'application Carlo* ».

Nous avons réagi, dès mardi, en Séance Publique, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce que cette application, pour le moment, offre un choix d'enseignes très limité, 53 commerces seulement y étant à l'heure actuelle affiliés. De plus, un certain nombre de personnes concernées ne maîtrisent pas, ou ne souhaitent pas passer par une application mobile, je pense à nos

personnes d'un certain âge, mais préfèrent pouvoir procéder à un achat sur place dans l'ensemble des commerces de la Principauté.

Mardi soir, en Séance Publique, le Gouvernement a entendu notre demande et nous a indiqué qu'une solution non digitale est envisagée pour les commerçants qui ne sont pas numérisés, dès lors, les personnes qui bénéficieront de cette prime recevront des bons en version papier, et pourront les utiliser comme de la monnaie chez les commerçants, ce qui permettra donc à la fois la relance de nos commerces, tout en récompensant les fonctionnaires et agents de l'État par une prime exceptionnelle de fin d'année.

Merci.

M. le Président.- Oui, Monsieur COLLE.

M. Robert COLLE.- Secrétaire Général du Gouvernement. Peut-être un petit mot de précision. On a dit « *bons en version papier* », mais pour être plus précis, ce sera une carte qu'il suffira de présenter aux commerçants. Les achats ne se font pas sur internet, ils se font dans les commerces. La personne arrivera, présentera sa carte, le commerçant prélèvera la somme ou une partie de la somme convenue avec la personne et il restera, le cas échéant, un crédit. Voilà la précision que je souhaitais vous apporter.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Secrétaire Général.

Est-ce que c'est sur la prime ? Oui, nous écoutons Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement.

Je profite de cette ligne pour aborder la question de la prime exceptionnelle versée aux fonctionnaires, aux employés du CHPG et aux retraités de la Fonction Publique et du CHPG.

Lors de l'examen des réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale sur le 2^{ème} Budget Rectificatif 2020, le Gouvernement a rappelé, je cite « *que son versement était conditionné à un niveau des recettes de l'État permettant d'assurer l'équilibre du Budget de l'État* » et qu' « *il n'est pas paru raisonnable d'envisager de versement en 2020* »,

pour un montant, je le rappelle, en 2019, de 4,2 M€ et que, je cite encore, « *les personnes directement exposées ou fortement mobilisées dans le cadre de la crise sanitaire ont bénéficié d'une prime COVID-19 de 1.000 ou 500 €* » qui, elle, a représenté un coût de 3,5 M€ pour le Budget de l'État.

Nous avons souhaité le maintien de cette prime et vous l'avez concrétisé, ce dont je vous remercie, au travers d'une des mesures du Plan de relance, sous forme de bons d'achats utilisables dans les commerces de la Principauté. Je rappelle que le montant de cette prime est de 350 € pour un indice majoré supérieur à 912, de 500 € pour un indice majoré allant de 501 à 912 et de 650 € pour un indice majoré inférieur à 501.

Il s'agit d'une mesure, dans cette période difficile pour beaucoup de foyers, qui j'en suis sûr sera très appréciée.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Merci de rappeler que lors des questions posées par le Conseil National, il y a quelques semaines à peine, dans le cadre de la préparation de ce Budget Rectificatif, la réponse écrite du Gouvernement était de dire que cette prime était acquise en période d'excédent budgétaire et que donc le débat était ouvert. Il n'était pas acquis qu'elle soit donnée en cette fin d'année 2020 vu le contexte budgétaire déficitaire.

Il faut remercier le Gouvernement d'avoir entendu cette demande du Conseil National. Et si je reviens encore un instant sur ce point, c'est que je continue à recevoir un certain nombre de questionnements ou de remarques. J'entends, çà et là, que ce procédé peut agacer quelques-uns de ne pas pouvoir utiliser cet avantage comme les deux années précédentes, comme ils le voudraient sans passer par ces bons d'achat. Alors on peut le comprendre, mais je le redis, comme je l'ai dit mardi soir, en refusant toute démagogie, je crois qu'il faut assumer un certain nombre de décisions quand elles sont justifiées.

Oui, l'État fait un effort de solidarité vis à vis de celles et ceux qui travaillent pour lui et qui le méritent, les fonctionnaires, les agents de l'État et on peut élargir cela aux agents hospitaliers et aussi aux retraités de la Fonction Publique et de l'État. Malgré ce déficit budgétaire qui est quand même historique dans une année, on le sait, qui est une des pires et qui restera noire dans l'histoire du 21^{ème} siècle, cette solidarité de l'État vis-à-vis des fonctionnaires et des agents de l'État et des agents hospitaliers, il faut

que chacun comprenne qu'elle doit aussi s'exercer vis à vis de nos commerçants qui, pour beaucoup d'entre eux, connaissent de grandes difficultés et qui ont besoin de soutien, de ce volume d'achats, vous l'avez rappelé, Monsieur ROBINO, que représente cette prime.

Par définition, cette solidarité doit être partagée, c'est même dans l'ADN de la solidarité. Tout le monde doit faire preuve de solidarité et de sens des responsabilités, plus que jamais dans cette année historiquement mauvaise pour tout le monde et pour la Principauté. L'État en fait preuve envers les fonctionnaires, les agents de l'État et les agents hospitaliers, eh bien oui, il faut le dire, ils vont en faire preuve aussi, et il faut les en remercier, à travers ces bons d'achat pour pouvoir nous aider à relancer et à soutenir les commerçants en grande difficulté en ce moment.

J'espère que tout le monde le comprendra, en tous les cas, le Conseil National, uni, soutient cette initiative parce que vous l'avez élargie. C'est vrai que l'on était très sceptiques, soyons francs, sur la limitation évoquée dans la lettre du 29 septembre 2020, en mentionnant uniquement l'application Carlo, ce qui nous a paru très insuffisant, pour toutes les raisons que vous avez très bien expliquées, Madame la Vice-Présidente, je n'y reviens pas. Aujourd'hui, cette possibilité est élargie, alors là Monsieur le Secrétaire Général, sur la forme, nous sommes pleinement en phase, peu importe la façon dont on pourra le faire, mais il faut que chacun puisse choisir, dans tous les commerces du territoire. Donc, désormais, nous sommes en phase, on assume et j'en appelle au sens de la solidarité, qui est grand aussi chez les fonctionnaires, chez les agents de l'État, chez les retraités de la Fonction Publique et chez les agents hospitaliers.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?
Oui, Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, vous venez de le dire, Monsieur le Président, j'aimerais aussi avoir l'avis du Secrétaire Général, pour nos fonctionnaires à l'étranger. Ils utiliseront l'application Carlo pour la prime aussi, bien sûr. Pouvez-vous nous le confirmer ?

M. Robert COUE.- *Secrétaire Général du Gouvernement.* Bien sûr, tout à fait.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- D'accord, merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix, s'il n'y a pas d'autre demande de parole. Je mets aux voix ce chapitre 1.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.2 - DIRECTION DES PLATEFORMES ET DES RESSOURCES NUMERIQUES		
302.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 60 000	612 400
302.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 3 000	17 000
302.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	- 85 000	58 000
302.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	- 90 000	260 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 - DIRECTION DES PLATEFORMES ET DES RESSOURCES NUMERIQUES	- 238 000	947 400

M. le Président.- Pas d'intervention ? Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 - DIRECTION DE LA COMMUNICATION		
304.010 : FRAIS DE PERSONNEL	15 000	1 465 000
304.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 60 000	910 900
304.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	- 112 500	3 644 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 - DIRECTION DE LA COMMUNICATION	- 157 500	6 020 400

M. le Président.- Nous avons quelques remontées, Monsieur le Ministre d'État, Monsieur le Secrétaire Général, sur des entreprises de communication, de production, notamment, audiovisuelles, qui seraient impactées par de très fortes baisses des commandes de la Direction de la Communication. Je ne veux pas rentrer dans le détail ce soir, mais regardez de près de ne pas, dans un moment où l'on a besoin de solidarité, de relance par la commande publique, mettre en faillite de nombreuses petites entreprises de production qui travaillent pour la Direction de la Communication et qui, pour le moment, vu apparemment certaines réductions budgétaires, se trouveraient en grande difficulté si vous ne regardiez

pas cela de près. Donc, merci Monsieur le Ministre d'État et Monsieur le Secrétaire Général, de bien vouloir vous pencher sur cette question.

Ce soir, c'est juste un appel à regarder cela et à continuer de passer des commandes importantes. Certaines de ces petites et moyennes entreprises (PME) sont en lien avec la Direction de la Communication depuis 10, 15 ou 20 ans et il ne faudrait pas, brutalement, les condamner à la faillite car l'État représente souvent le premier client de ces petites structures. Merci de regarder cela dans les prochains jours.

Nous allons passer au vote, s'il n'y a pas d'autre interrogation ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce chapitre 4 et je rappelle, à ceux qui nous suivent, qu'il est normal que parfois les chapitres ne se succèdent pas. Nous sommes en effet passés, par exemple, du chapitre 2 au chapitre 4, sans s'arrêter au chapitre 3, car il n'y a pas de modification d'écriture budgétaire. Effectivement, nous ne votons que des lignes rectifiées ce qui explique que, parfois, on ne passe pas d'un chapitre à l'autre, de manière suivie et arithmétique.

Nous sommes au chapitre 4 – Direction de la Communication.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI,

M. Daniel BOERI,

Mme Michèle DITTLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE		
307.010 : FRAIS DE PERSONNEL	440 000	5 490 300
307.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	- 250 000	1 800 000
307.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 5 000	80 000
307.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		2 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	185 000	7 372 800

M. le Président.- Qui demande la parole ? Vous êtes deux.

Monsieur BOERI, puis Monsieur ROBINO, ou dans l'ordre que vous souhaitez. Monsieur ROBINO, tout d'abord.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Doyen. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement.

Je profite de cette ligne pour vous redire toute l'importance que nous attachons et que j'attache à voir aboutir le projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État.

L'article 51 de la Constitution dispose que « *Les obligations, droits et garanties fondamentaux des fonctionnaires, ainsi que leur responsabilité civile et pénale, sont fixés par la loi* ».

Nous nous attacherons donc, en concertation avec les représentants du Gouvernement, à amender autant que nécessaire le projet de loi pour obtenir un texte réellement modernisé, aussi complet que possible en s'attachant à préserver l'intérêt des fonctionnaires, un texte protecteur pour les fonctionnaires sans, bien sûr, mettre en péril le bon fonctionnement de l'Administration.

Les réunions que nous avons déjà eues sur la base du texte consolidé, que nous vous avons transmis, ont permis de mettre en évidence plusieurs points de convergence et certains points restent encore à discuter.

Je suis certain que si chacun, selon la formule consacrée, fait un pas vers l'autre, nous pourrions aboutir au vote de cette loi très attendue, en 2021.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous avons une réunion importante qui est prévue entre le Gouvernement et le Conseil National sur cet important sujet, Monsieur ROBINO, très bientôt, dans quelques jours.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur BOERI, c'est sur ce même sujet ? Oui.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur la ligne « Frais Études et Formation », vous savez que j'y tiens Monsieur le Secrétaire Général.

Donc, la ligne « Frais Études et Formation » est en baisse de 250.000 €, c'est normal, avec la pandémie, on ne pouvait pas se déplacer si facilement. Cela dit, je n'ai pas fait le calcul entre 1,8 M€ sur le total de la masse salariale *et cetera*... toujours est-il que le critère universel est 1 % de la masse salariale et donc, à terme, il faudrait doubler l'enveloppe, c'est-à-dire avoir 3,5 M€ pour la formation. On aura le temps d'y venir, mais je crois qu'il faut y aller progressivement.

Je voudrais rajouter, – nous allons avoir une Commission Plénière d'Étude ou une réunion sur les Ressources Humaines, je ne vais pas m'appesantir sur la question – que la formation est aussi une manière de travailler et de faire bouger l'Administration dans un sens positif. Je dirais pour simplifier, on passe des fiches de tâches du siècle d'HÉRODE à des fiches de poste et à des fiches de fonctions, qui décrivent les missions, les résultats à atteindre. Je crois que c'est vraiment, pour tous les fonctionnaires, un « plus » formidable et surtout il y a, si j'ose dire, un codicille de ce changement. Cela veut dire aussi qu'il convient de remettre en cause les relations, la manière de travailler ensemble, la manière de passer d'un service à un autre service, c'est-à-dire l'autonomie. Quelle est l'autonomie ? Pour prendre une image, il faudrait « casser » l'habituel et traditionnel langage de chef à chef, et donner plus d'autonomie aux personnes,

ce qui tendrait à réduire les délais de réponse et, en même temps, elles bénéficieraient d'une vraie autonomie. Voilà, c'est ce que je voulais dire, on aura l'occasion d'y revenir puisqu'il y a une réunion sur ce sujet. Voir véritablement la formation comme un investissement dans les Ressources Humaines.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.8 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE		
308.010 : FRAIS DE PERSONNEL		863 300
308.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 5 000	15 000
308.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	- 5 000	295 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.8 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE	- 10 000	1 173 800

M. le Président.- Nous allons écouter le Président de la Commission pour le Développement du Numérique, Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Je saisis l'occasion que me donne ce chapitre pour remercier le Ministre d'État, qui, dans sa réponse au rapport, nous a indiqué qu'il allait faire diligence pour la publication des textes réglementaires. Effectivement, c'est une des premières choses que j'ai dites lorsqu'on s'est rencontré, parce que les Présidents de Commission ont eu l'occasion de vous sensibiliser à leurs travaux. Je voudrais ainsi indiquer que je préfère, en tous les cas dans cette matière, de loin, une ordonnance souveraine qui arrive rapidement, même si elle n'est pas parfaite, plutôt qu'un texte parfait qui arriverait trois ans après le vote de la loi. Donc, en particulier sur la loi sur les offres de jetons, nous avons vu que le Gouvernement sait publier des ordonnances souveraines rapidement, ce qui a rendu la possibilité à ce que la loi que nous avons votée au mois de juin puisse être mise en application, ce qui est bien évidemment bénéfique pour tout le monde et je dirais, dans cette matière du numérique, nous avons le droit à l'erreur, nous avons le droit de nous tromper, c'est une matière qui est parfois complexe, sur laquelle, des fois, il n'y a pas de références ailleurs, nous devons inventer de nouvelles choses, nous avons le droit de nous tromper. En revanche, il faut être agile et agir rapidement parce que c'est une matière, là encore, sur laquelle nous nous devons de progresser rapidement car ailleurs, le monde progresse très vite sur ce domaine et nous ne pouvons pas continuer dans les retards qui étaient jusque'à présent.

Donc, encore une fois, merci pour vos annonces et je serai bien évidemment vigilant à ce que les textes annoncés soient publiés et que nous puissions éventuellement en discuter, en temps et en heure, lorsque cela sera nécessaire.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission qui s'occupe de ces questions au Conseil National.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Oui, des interventions ? Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, brièvement, si je suis contre la reconnaissance faciale, ce qui peut faire l'objet d'un débat entre nous, en revanche, je suis pour la sécurité numérique et je voudrais insister ici sur l'importance de ce secteur, aujourd'hui, qui me semble particulièrement bien dirigé par le Contre-Amiral RIBAN – n'est-ce pas cher Président –, qui nous fait régulièrement des rapports tout à fait pertinents. Ceci étant, je ne connais pas ses besoins budgétaires pour l'avenir, je n'ai pas encore regardé le Budget Primitif 2021, mais sachez, qu'à titre personnel, je soutiendrai très fortement tout ce qui pourra être fait pour soutenir ce pan important de notre activité gouvernementale.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Y a-t-il d'autre intervention ? Je n'en vois pas, je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.10-PUBLICATIONS OFFICIELLES		
CF ANNEXE P53		
TOTAL DU CHAPITRE CH.10-PUBLICATIONS OFFICIELLES	10 000	1 107 100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.11-DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION		
311.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 205 000	1 503 400
311.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 6 000	11 000
311.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		1 544 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.11 - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	- 211 000	3 058 400

M. le Président.- Je vais mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.12-DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES		
312.010 : FRAIS DE PERSONNEL	280 000	1 079 000
312.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 7 000	7 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.12 - DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	273 000	1 086 000

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Franck JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire deux remarques sur ce chapitre.

Tout d'abord, ce n'est pas étonnant que la ligne budgétaire ait été augmentée parce que pendant le confinement, nous avons vu qu'il y a eu une grande nécessité de développer, je dirais, « sur le pouce », de nouveaux services puisque notamment le Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR) n'a pu être mis en place que grâce à ces nouveaux téléservices. Il n'est donc pas étonnant que la ligne budgétaire ait été augmentée.

D'autre part, je voudrais souligner la qualité de l'écoute qui a été celle de la Direction des Services Numériques. Au travers différentes commissions, nous avons eu des présentations de la part de son Directeur, Monsieur DEJANOVIC, sur les priorités. Je suis satisfait qu'il ait été à l'écoute du Conseil National puisqu'on l'avait sensibilisé au fait qu'il ne fallait pas uniquement s'adresser au secteur des entreprises, mais aussi toucher le grand public et les très récentes annonces qui ont été faites, notamment dans le domaine de la cantine, me satisfont puisque ce sont des remarques qui ont été faites par le Conseil National, « *n'oubliez pas le grand public, lui aussi est très demandeur de ces nouvelles démarches numériques* ». Voilà, cette intervention pour manifester notre satisfaction sur la manière dont se déroule l'augmentation des démarches en ligne disponibles.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

M. Robert COHE.- *Secrétaire Général du Gouvernement.* Un petit mot pour vous remercier de ces mots pour un Chef de Service de grande qualité, qui mobilise à la perfection ses équipes. Je rappelle que c'était des engagements que nous avions pris dans le cadre du Budget de l'année dernière, de développer des services pour les particuliers après avoir développé les services pour le monde de l'entreprise. À cet égard, je suis très content qu'on en soit arrivé là.

M. le Président.- Je crois que nous nous en réjouissons tous, car au-delà des déclarations, certes, importantes et des prises de position qui mettent la Principauté dans cette évolution indispensable du numérique, c'est vrai que les personnes sont d'autant plus concernées quand on leur propose des avancées concrètes et je n'y reviens pas, c'est une très bonne chose. Tout ceci va être mis en place très vite, si j'ai bien compris, ce ne sera pas ce soir ni demain, mais dans des délais très rapides, selon le téléservice.

M. Robert COHE.- *Secrétaire Général du Gouvernement.* Les quatre sont lancés et donc, pour la cantine, ça va commencer très vite.

M. le Président.- Nous allons avoir des milliers de personnes concernées, qui vont voir concrètement à quoi sert la transition numérique. C'est une très bonne nouvelle dont on se réjouit tous.

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.13 - INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES		
313.010 : FRAIS DE PERSONNEL		385 000
313.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 7 200	56 800
313.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE		17 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.13 - INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES	- 7 200	458 800

M. le Président.- L'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques (IMSEE) qui fait un excellent travail et encore plus dans ces périodes où malheureusement nous avons besoin de regarder le thermomètre, quand la tempête est là, pour avoir des indications. Dès lors, l'IMSEE

est indispensable pour proposer des données sur la réalité de ce qu'il se passe sur le terrain économique et social, ce qui est d'autant plus important. Saluons le travail utile, très important et bien réalisé, remarquable de l'équipe de Madame VINCENT, au sein de l'IMSEE.

Nous allons mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 13 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.15 - CONSEILLER GOUVERNEMENT		
315.010 : FRAIS DE PERSONNEL	40 000	2 016 600
315.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	- 10 000	57 000
315.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 60 000	146 000
315.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		1 000
315.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	- 160 000	200 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.15 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	- 190 000	2 420 600

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.16 - POSTES DIPLOMATIQUES		
316.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 9 700	8 185 900
316.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 739 600	2 955 500
316.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	- 94 200	241 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.16 - POSTES DIPLOMATIQUES	- 843 500	11 382 400

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. & CONSULAIRES		
317.010 : FRAIS DE PERSONNEL		585 000
317.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 70 000	304 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. & CONSULAIRES	- 70 000	889 800

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre. Avis contraires ? Pas d'avis contraire. Abstentions ? Pas d'abstention. Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.20 - CONSEILLER GOUVERNEMENT		
320.010 : FRAIS DE PERSONNEL	26 000	1 227 000
320.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	- 30 000	35 000
320.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 26 000	275 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.20 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	- 30 000	1 537 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur ROBINO a hésité, vous souhaitez intervenir ?

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président, vous me tendez la perche donc je la saisis.

Ecoutez, je le fais traditionnellement et je le refais encore plus volontiers aujourd'hui, pour saluer l'action des Sapeurs-Pompiers de la Principauté qui ont un rôle très important à jouer, notamment dans cette période troublée où la COVID-19 sévit. Ce sont eux qui, souvent, vont chercher les patients malades, suspects, en tous cas, d'être atteints de cette maladie, avec quand même toujours une petite prise de risque, même s'ils sont extrêmement bien équipés. Je l'ai fait pour d'autres motifs et je tiens à le faire spécifiquement pour celui-là, ce soir, merci à eux de la diligence qu'ils ont à remplir leurs missions.

M. le Président.- Et on associe les vingt-trois autres Conseillers Nationaux, très volontiers, je le sais, à ces félicitations, nous sommes très fiers de nos Sapeurs-Pompiers.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté ;
 Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Nathalie AMORATTI-BLANC,
 Brigitte BOCCONE-PAGES,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
 Mme Michèle DITTLLOT,
 M. Jean-Charles EMMERICH,
 Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI,
 M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
 MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
 Marc MOUROU,
 Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
 et Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.21 - FORCE PUBLIQUE CARABINIERS		
321.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 240 000	6 695 000
321.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		263 000
321.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		231 200
TOTAL DU CHAPITRE CH.21 - FORCE PUBLIQUE CARABINIERS	- 240 000	7 189 200

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre, on peut aussi féliciter les Carabiniers, Monsieur ROBINO, je vois que vous alliez le faire. On le fait très volontiers.

(Rires dans l'hémicycle).

M. Christophe ROBINO.- Je félicite les Carabiniers du Prince et puisque l'on y est, je félicite évidemment aussi la Sûreté Publique pour toutes les actions qu'elle mène. Voilà c'est dit, c'est fait, je crois que nous sommes tous d'accord, merci vraiment à eux.

M. le Président.- Ça leur fait plaisir, mais au-delà – et c'est bien que nous ayons un peu d'humour à 20 heures, après trois heures de débat – de cet échange, nous sommes vraiment fiers des Services publics dans ce pays et, effectivement, par exemple

notamment des Sapeurs-Pompiers, des Carabiniers et des policiers de la Principauté. Ça fait du bien de le dire aussi.

Oui ?

M. Christophe ROBINO.- Et des agents hospitaliers.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Voilà, Monsieur le Président, parfait.

M. le Président.- Bien sûr, vous le savez, en ce qui me concerne, j'aurai toujours beaucoup d'affection pour ces merveilleux personnels que j'ai bien connus.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Nous avons sûrement oublié beaucoup de Services.

M. Christophe ROBINO.- Je ne vais pas rajouter des Services, simplement un mot pour dire que le rôle, notamment celui de la Sûreté Publique, est parfois un rôle ingrat. On leur fait souvent beaucoup de reproches, on est parfois suspicieux à leur égard, moi je tiens à souligner la grande efficacité de ce Service, je crois qu'il est très important de ne pas oublier le respect et la reconnaissance qu'on leur doit. Malheureusement, dans le grand public, parfois certaines personnes font des commentaires, certaines personnes sont irritées de leur intervention, mais ils sont là pour assurer notre sécurité, pour maintenir l'ordre et je crois que l'ordre, c'est vraiment quelque chose de très important. Vraiment, soyons conscients de leur action.

M. le Président.- Oui, alors je vais vous dire, Monsieur ROBINO, franchement, je crois que nous sommes dans un pays où la population est extrêmement fière et solidaire de la Sûreté Publique et des policiers. Très franchement, ce que j'entends, au contraire, ce sont beaucoup de compliments. Très souvent, les Monégasques et les résidents sont conscients que l'ordre est un élément important de la qualité de vie, il n'y a pas de liberté sans sécurité. Dans quel pays peut-on, comme chez nous, se promener à n'importe quelle heure, dans n'importe quel quartier, en toute sécurité ? C'est très important et je crois que les Monégasques et les résidents sont bien conscients,

parce que ce pays s'est doté, depuis toujours, à la fois des moyens matériels de sécurité, c'est pourquoi nous ne sommes pas hostiles, par principe, à la vidéosurveillance et à la reconnaissance faciale, mais nous essayerons de l'encadrer du mieux possible, Monsieur GRINDA, vous le savez, nous en discuterons tous ensemble. Mais il faut aussi, d'abord et avant tout, saluer les êtres humains, des femmes et des hommes, car la Sûreté Publique a depuis longtemps, accueilli en son sein des femmes. Nous avons des équipes qui ont, certes, les moyens de leur action, mais qui ont aussi un état d'esprit remarquable. J'en profite, je ne le fais pas d'habitude, pour rendre hommage aussi au Directeur de la Sûreté Publique, parce qu'il fait un travail remarquable depuis qu'il est en fonction, Monsieur Richard MARANGONI. Les Monégasques et les résidents seront toujours derrière leur police, parce que c'est la meilleure garantie de leur protection.

Oui, Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO. - *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur.*

D'abord, pour vous remercier de ces propos à l'endroit des Services qui s'occupent de l'urgence d'une manière générale, que ce soit la Sûreté Publique, que ce soit le corps des Sapeurs-Pompiers ou les Carabiniers, les agents hospitaliers, mais il y a aussi des Services techniques qui sont prêts, en astreinte, à intervenir.

La sécurité est effectivement une des premières libertés qui nous permet de construire tout le reste, donc elle est bien évidemment excessivement importante et nous y attachons tous un prix important.

Le bon fonctionnement des Services, notamment qui s'occupent de l'urgence, est également un élément fondamental pour que l'on puisse avoir une ville et un pays résilients et on l'a vu lors de l'épisode dramatique de la semaine dernière où tous les Services étaient sur le pont et continuent à l'être pour apporter une aide aux territoires meurtris qui nous entourent. Donc, merci pour vos propos, je suis certain que cela leur redonnera un *boost* supplémentaire parce qu'au-delà de la COVID-19, il y a également le quotidien auquel ils doivent faire face H24, 365 jours par an, pour que l'on puisse vivre en toute quiétude en Principauté.

Merci pour eux.

M. le Président. - C'est parfait. Monsieur NOTARI, avant que nous passions au vote.

M. Fabrice NOTARI. - Merci, Monsieur le Président.

Rapidement puisque nous sommes sur le sujet. Un petit regret, c'est que tous les fonctionnaires ne sont pas logés à la même enseigne et je prendrai comme exemple l'agent qui se trouve au « Y » de l'avenue d'Ostende et de Monte-Carlo qui, cet été, était en plein soleil pendant tout l'été, alors que nous avons eu un été très chaud. Lorsqu'il y a des orages, il est sous la pluie, alors que certains ont des guérites pour s'abriter et certains sont laissés un peu à l'abandon au bord du trottoir. Il avait juste un petit arbre avec un pot de fleur pour essayer de se mettre à l'abri. Je pense qu'il faudrait, puisqu'on parle de leurs services, aussi leur rendre un service en leur offrant la possibilité de se protéger.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président. - J'ai entendu le Ministre d'État prononcer les mots « *une belle guérite, pourquoi pas, effectivement à cet endroit* ».

M. le Ministre d'État. - À condition qu'elle s'insère parfaitement dans ce magnifique site.

M. le Président. - Bien sûr.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président. - Très bien, je vais mettre aux voix, si vous le voulez bien, ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,

*Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.22 - SURETE PUBLIQUE DIRECTION		
322.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 760 000	29 420 200
322.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 5 000	181 500
322.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	- 12 000	4 031 500
322.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE		936 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.22 - SURETE PUBLIQUE DIRECTION	- 777 000	34 570 000

M. le Président.- Nous venons d'en parler, donc je pense que l'on peut passer au vote, je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.24 - AFFAIRES CULTURELLES		
324.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 100 000	798 200
324.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		35 600
324.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE		269 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.24 - AFFAIRES CULTURELLES	- 100 000	1 103 600

M. le Président.- Nous écoutons à présent le Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

C'était pour m'associer, comme chaque année aux remerciements adressés, cette fois-ci ce n'est pas à la Force Publique, mais plutôt à toutes les personnes qui travaillent dans les instituts culturels, derrière le rideau, derrière la scène, que l'on ne voit pas, c'est le cas du Théâtre des Variétés, mais des autres aussi où, sans eux, tous les spectacles ne pourraient avoir lieu. Ils sont cachés, ils sont, si j'ose dire, « masqués ». Je voudrais les remercier, je le fais chaque année, mais je pense que c'est vraiment important de ne pas les oublier.

Je vous remercie.

M. le Président.- Absolument, merci Monsieur BOERI.

Je vais passer au vote.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,*

*MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.26 - CULTES		
326.010 : FRAIS DE PERSONNEL		1 706 500
326.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		196 300
326.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	- 60 400	540 700
TOTAL DU CHAPITRE CH.26 - CULTES	- 60 400	2 443 500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.27 - EDUCATION NATIONALE DIRECTION		
327.010 : FRAIS DE PERSONNEL	178 000	8 713 000
327.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		95 900
327.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		3 500
327.050 : ENTRETIEN AMELIORATION LOCAUX	- 5 000	98 000
327.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	- 97 500	595 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.27 - EDUCATION NATIONALE DIRECTION	75 500	9 506 200

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission éponyme, nous vous écoutons, Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Pour parler de deux sujets.

Le premier sujet, c'est sur les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS). Nous en avons déjà parlé lors du Budget Primitif de l'année dernière, avec le Département. Je vous en remercie, car désormais, sont instaurées des règles claires, puisqu'il faut, en termes de diplôme, avoir au moins un CAP Petite enfance et un peu d'expérience pour s'occuper d'enfants qui ont des besoins particuliers. Cela va dans le très bon sens. Il y a beaucoup de jeunes Monégasques qui sont très intéressés par ces postes d'AVS et qui ont envie d'être titularisés. Pour preuve, nous avons reçu la semaine dernière une jeune Monégasque qui voudrait l'être, donc il faut continuer ce travail vis-à-vis des AVS. Les chiffres sont d'ailleurs grandissants. Nous voyons cette année qu'il y a 85 enfants qui ont besoin d'une AVS, alors qu'il y en avait 73 l'année dernière. Donc, les besoins sont en perpétuelle augmentation.

Le deuxième sujet, je vais essayer d'être rapide, porte sur les troubles « dys », tout ce qui est dyslexie, dysphasie ou dyspraxie. Nous en avons parlé. Il y a du mieux, puisqu'il y a un nouveau recrutement au Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) avec une nouvelle neuropsychologue, je pense que c'est très bien pour les structures publiques. Il faut continuer de recruter, pour s'occuper de ces troubles du langage et de la compréhension. Je sais que, dans les classes, il y a une attention particulière

qui est donnée, encore plus cette année. Dès lors, merci de continuer ces bons indicateurs pour les prochains mois et années à venir.

Merci.

M. le Président.- Merci à vous, Monsieur MOUROU.

M. Didier GAMERDINGER- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Peut-être un mot, Monsieur le Président, si vous le voulez bien ?

M. le Président.- Pardon, excusez-moi, Monsieur GAMERDINGER, je ne vous ai pas vu.

M. Didier GAMERDINGER- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Concernant les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), je partage totalement l'analyse de Monsieur Marc MOUROU et vous savez que le Gouvernement a souhaité donner plus de transparence – vous l'avez rappelé – au processus de recrutement. Dorénavant, des avis de publication sont mis en ligne, soit sur le site internet, soit au Journal de Monaco et, dans le cadre de la rentrée scolaire, les candidats sont invités à se manifester. Je vous confirme que cette année, l'ensemble des candidats Monégasques a été recruté, parce que ces personnes présentaient le niveau de qualification et d'expérience requis, donc il n'y a aucune difficulté.

Je comprends tout à fait l'aspiration des personnes, qui apprécient cette activité, qui ont les diplômes, à être titularisées. C'est bien l'ambition du Gouvernement, pourvu que la personne démontre des compétences et qu'elle justifie d'une expérience suffisante dans ses attributions.

Sur les troubles de l'apprentissage, oui, c'est important, il nous faut sans cesse être vigilants. Je pense que le monde de l'éducation est extrêmement mobilisé et que les responsables pédagogiques, les enseignantes, les institutrices en particulier et les instituteurs, signalent beaucoup plus fréquemment, beaucoup mieux et avec beaucoup plus de finesse les situations que ces personnes chargées de l'enseignement observent. Ceci nous met en mesure, sans doute plus rapidement, plus précocement, de prendre en compte ces difficultés de l'apprentissage, qui, souvent, peuvent être prises en charge et on peut y porter remède, pourvu que ce soit fait suffisamment

tôt avec un personnel d'encadrement, un personnel d'accompagnement formé et compétent, ce qui est le cas. Donc, je vous remercie d'avoir souligné cet engagement constant de chacun d'entre nous, qui est la marque de l'excellence vers laquelle nous devons tendre tous.

M. le Président.- Merci, Monsieur GAMERDINGER.

Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.28 - EDUCATION NATIONALE LYCEE		
328.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 240 000	8 159 000
328.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		96 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.28 - EDUCATION NATIONALE LYCEE	- 240 000	8 255 100

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté ;
 Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Nathalie AMORATTI-BLANC,
 Brigitte BOCCONE-PAGES,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
 Mme Michèle DITTLLOT,
 M. Jean-Charles EMMERICH,
 Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI,
 M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
 MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
 Marc MOUROU,
 Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
 et Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.34 - EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE		
334.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 150 000	6 477 000
334.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		361 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.34 - EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE	- 150 000	6 838 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté ;
 Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Nathalie AMORATTI-BLANC,
 Brigitte BOCCONE-PAGES,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
 Mme Michèle DITTLLOT,
 M. Jean-Charles EMMERICH,
 Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
 MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
 Marc MOUROU,
 Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
 et Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.40 - EDUCATION NATIONALE CENTRE AERE		
340.010 : FRAIS DE PERSONNEL	40 000	458 000
340.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 32 800	343 300
TOTAL DU CHAPITRE CH.40 - EDUCATION NATIONALE CENTRE AERE	7 200	801 300

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté ;
 Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Nathalie AMORATTI-BLANC,
 Brigitte BOCCONE-PAGES,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
 Mme Michèle DITTLLOT,
 M. Jean-Charles EMMERICH,
 Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI,
 M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
 MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
 Marc MOUROU,
 Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
 et Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.42 - EDUC.NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION		
342.010 : FRAIS DE PERSONNEL		153 000
342.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 10 000	99 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.42 - EDUC.NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	- 10 000	252 100

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.46 - EDUCATION NATIONALE STADE LOUIS II		
CF ANNEXE P49		
TOTAL DU CHAPITRE CH.46 - EDUCATION NATIONALE STADE LOUIS II	- 402 300	11 245 700

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.47 - INSTITUT DU PATRIMOINE		
347.010 : FRAIS DE PERSONNEL		283 000
347.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		116 000
347.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	- 8 000	17 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.47 - INSTITUT DU PATRIMOINE	- 8 000	416 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 47 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
voient pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.48 - FORCE PUBLIQUE POMPIERS		
348.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 130 000	8 661 000
348.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		289 500
348.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		802 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.48 - FORCE PUBLIQUE POMPIERS	- 130 000	9 752 500

M. le Président.- Nous avons parlé, à juste titre et en termes élogieux, tout à l'heure, de ce Corps. Nous allons donc évidemment voter avec enthousiasme ce chapitre et je suis certain qu'il n'y a pas d'avis contraire et pas d'abstention.

Oui, Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Excusez-moi, mais on votera, évidemment. Mais si je vois bien, c'est une diminution du traitement des titulaires. Je ne suis pas sûr que l'on votera avec enthousiasme.

M. le Président.- Avez-vous des précisions à nous apporter, Monsieur le Conseiller ? Oui, si vous le souhaitez.

M. Patrice CEILARRO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur. C'est lié aux mouvements de personnels, donc c'est purement conjoncturel. Il n'y a pas de diminution d'effectifs, si c'est la question sous-jacente à l'observation du Président.

M. le Président.- Je peux donc maintenant mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
voient pour).

(Sortie de Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO).

M. le Secrétaire Général.-

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE		
CH.50 - CONSEILLER GOUVERNEMENT		
350.010 : FRAIS DE PERSONNEL		1 616 000
350.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION		
350.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 30 000	115 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.50 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	- 30 000	1 731 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.53 - SERVICES FISCAUX		
353.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 80 000	2 768 000
353.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		175 200
TOTAL DU CHAPITRE CH.53 - SERVICES FISCAUX	- 80 000	2 943 200

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,*

*Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.55 - EXPANSION ECONOMIQUE		
355.010 : FRAIS DE PERSONNEL		1 795 000
355.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 8 000	87 000
355.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		1 000
355.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	154 400	1 514 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.55 - EXPANSION ECONOMIQUE	146 400	3 397 100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

(Retours de Mme Karen ALIPRENDI-DE
CARVALHO
et de M. Thomas BREZZO).

M. le Secrétaire Général.-

CH.57 - TOURISME ET CONGRES		
357.010 : FRAIS DE PERSONNEL	50 000	2 135 000
357.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 340 000	2 288 000
357.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		297 000
357.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	- 30 000	5 581 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.57 - TOURISME ET CONGRES	- 320 000	10 301 500

M. le Président.- Nous avons beaucoup parlé, lors de la soirée de mardi, d'économie, de soutien aux entreprises, de relance économique, de filière touristique, donc ceci expliquant, peut-être, ce soir, que l'on ne revienne pas sur les sujets que nous avons longuement abordés l'autre soir. Je le dis parce qu'il est évident qu'un certain nombre de téléspectateurs ou d'internautes n'ont pas forcément assisté à la soirée de mardi. Ces sujets ont effectivement été longuement débattus entre le Gouvernement et le Conseil National, nous avons eu l'occasion, d'ailleurs, globalement, de partager les mêmes conclusions et de dire que nous étions en phase avec le Gouvernement sur la relance économique.

On attend, je le rappelle peut-être, parce que c'est un point important – on nous a sollicité depuis deux jours aussi – la publication, Monsieur CASTELLINI, que vous nous avez annoncée pour la fin de semaine, peut-être demain, d'un catalogue expliquant de manière plus détaillée les différentes mesures de soutien, de relance.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie. De manière plus prudente, attendons-nous à quelque chose en début-milieu de semaine prochaine, notamment à cause de certains ajustements que nous avons évoqués ce soir pour le dispositif phare du Fonds Rouge et Blanc, à savoir la relance du commerce par la consommation.

Le mieux c'est d'être certain de bien caler le

dispositif pour que tout soit le plus simple et le plus lisible, qui nous demandera peut-être encore un peu de temps, mais c'est une affaire de jours. Une fois encore, ce devrait être disponible et je vous en ferai part bien évidemment le moment venu, plutôt début-milieu de la semaine prochaine. On y travaille en ce moment même, si j'ose dire.

M. le Président.- Je crois pouvoir résumer à peu près la position que nous avons pu développer longuement mardi. Nous sommes en phase sur les grands principes du Plan de relance du Gouvernement. Ce que nous souhaitons maintenant, c'est évidemment connaître le détail des mesures précises, avec des dépenses précises, chiffrées, sachant qu'on l'a tous dit, la crise, c'est maintenant que nos commerçants et nos entreprises la subissent. C'est bien sûr maintenant et le plus possible avant la fin de l'année qu'il faut investir de l'argent public, par des commandes, dans notre économie.

Donc, sur les grands principes, nous sommes en phase, mais, évidemment, maintenant, nous attendons les mesures avec leurs détails, leur délai d'application et les budgets qui sont mobilisés. Monsieur CASTELLINI et ses équipes y travaillent, nous aurons ces éléments dans quelques jours, comme il l'a annoncé.

Voilà pourquoi nous sommes allés très vite sur tous ces chapitres, car je me mets à la place de ceux qui découvrent nos débats ce soir, mais nous en avons parlé de longues heures mardi.

Je vais mettre aux voix ce chapitre 57 – Tourisme et Congrès.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,

*Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.59 -POSTES ET TELEGRAPHES		
CF ANNEXE P51		
TOTAL DU CHAPITRE CH.59 - POSTES ET TELEGRAPHES	- 743 900	13 554 100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Pas d'avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 59 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.60 -REGIE DES TABACS		
CF ANNEXE P50		
TOTAL DU CHAPITRE CH.60 - REGIE DES TABACS	- 1 284 700	5 057 100

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Pas d'avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.61 -OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES- POSTE		
CF ANNEXE P52		
TOTAL DU CHAPITRE CH.61 - OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE	5 000	2 574 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Pas d'avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO
Nathalie AMORATTI-BLANC,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.64 -SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS		
364.010 : FRAIS DE PERSONNEL	40 000	1 087 800
364.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	- 54 000	386 000
364.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 42 500	144 200
364.040 : ACHAT & ENTRETIEN DE MATERIEL	- 75 000	569 600
TOTAL DU CHAPITRE CH.64 - SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	- 131 500	2 187 600

(Sorties de Mme Nathalie AMORATTI-BLANC et de M. Thomas BREZZO).

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Pas d'avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.65 -MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

CF ANNEXE P48

TOTAL DU CHAPITRE CH.65 - MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	12 800	739 000
--	---------------	----------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Pas d'avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Président.- Je propose que l'on travaille encore un petit moment, on pourra faire la pause vers 20 heures 30 par exemple, continuons encore 10-15 minutes si vous le voulez bien.

(Retours de Mme Nathalie AMORATTI-BLANC et de M. Thomas BREZZO).

M. le Secrétaire Général.- Nous arrivons, Monsieur le Président, aux Services relevant du Département des Affaires Sociales et de la Santé.

CH.67 -DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE		
367.010 : FRAIS DE PERSONNEL	33 000	1 439 300
367.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		26 500
367.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		14 500
367.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE		132 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.67 - DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE	33 000	1 612 300

M. le Président.- Est-ce qu'il y a une intervention sur cet important chapitre ? Il n'y en a pas.

Je voudrais évoquer, en quelques mots, la situation sociale dans le pays. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais c'est un sujet très important pour les semaines et les mois qui viennent. J'en avais parlé lors de la présentation au Conseil National du projet de plan de restructuration de la Société des Bains de Mer (SBM). Ceci dit, je crois qu'il faut que nous puissions utiliser la tribune qui nous est donnée ce soir avec, je le sais, de très nombreux résidents de la Principauté, de très nombreux salariés, qui écoutent ces débats, pour rappeler le contexte actuel de crise mondiale qui n'épargne pas la Principauté. Il s'agit vraiment, pour l'ensemble des parties concernées dans le dialogue social, de faire preuve d'un esprit de responsabilité à la hauteur de ces enjeux historiques et de cette situation difficile et particulière que nous connaissons toutes et tous. Je ne suis pas un prospectiviste, mais je pense pouvoir dire que l'on se rappellera de l'année 2020 dans les livres d'histoire, probablement comme on se rappelle, nous, de l'année 1929. C'est une année historiquement très difficile pour le monde.

Donc, ce devoir de responsabilité doit, dans un contexte si particulier, prendre une dimension nouvelle, chez nous, les élus, bien sûr, chez les membres du Gouvernement, mais c'est aussi à eux que je veux m'adresser, au niveau de tous les partenaires sociaux qui représentent les patrons, les employeurs, il y en a beaucoup à Monaco, vous le savez, en tous les cas plusieurs organismes. Il y a une fédération patronale, mais plusieurs organismes, syndicats patronaux de l'hôtellerie-restauration, des banques ou du bâtiment en plus de la fédération patronale. Je pense aussi, bien sûr, aux différents syndicats de salariés, et notamment leurs deux fédérations, l'Union des Syndicats de Monaco (USM) et la Fédération des Syndicats de Salariés de Monaco (F2SM). Je le dis avec une certaine gravité, parce que la paix sociale, dans ce pays, est quelque chose de précieux, auquel nous tenons tous, comme la sécurité, nous l'avons dit tout à l'heure ou comme la qualité de vie. Cela fait partie de l'attractivité de Monaco.

Alors, il y a toujours, dans les moments difficiles, certains qui essayent, peut-être, de radicaliser leurs propos. Je veux alors dire, à un certain patronat, qu'il ne doit pas tenter de profiter de cette situation difficile, de cette crise, pour imposer un recul social auquel les Autorités monégasques se sont toujours opposées, depuis des décennies, qui ne serait pas justifié. Ce recul social, pour le Conseil National, et j'en suis certain, pour le Gouvernement, nous n'en voulons pas dans ce pays qui est un modèle social et qui va le rester. Si certains voulaient s'y attaquer, de toute manière, ils mettraient fin à la paix sociale. Je crois donc que, ni le Gouvernement, ni le Conseil National, ne le permettront. De même, je veux m'adresser aux syndicats de salariés, qui ne doivent pas refuser, par dogmatisme, nous en avons parlé tout à l'heure sur d'autres sujets, par idéologie, tout effort et toute adaptation légitimes imposés par une situation, qui, quand même, reconnaissons-le, est historique et grave. À cet égard, je crois que l'on peut se rejoindre sur un objectif, que l'on doit tous partager, qui est la préservation de l'emploi dans ce pays. Vous le disiez aussi, Monsieur GAMERDINGER, récemment, l'emploi est un bien précieux, parce que lorsqu'on le perd, on met dans la précarité les salariés et leur famille. Dans une région où l'on connaît la cherté des loyers notamment, perdre un emploi et passer dans un système de chômage, c'est perdre jusqu'à 40 % de ses revenus, donc c'est extrêmement compliqué, ensuite, de faire face au coût de la vie, au coût des loyers.

Donc, notre objectif à tous et je suis certain qu'il n'y a pas un représentant du patronat et un représentant des salariés qui pourraient nous dire qu'il n'est pas d'accord avec nous, quand on dit que la priorité, d'abord et avant tout, va être de sauver des emplois dans les mois difficiles d'automne et d'hiver qui sont devant nous.

À la SBM bien sûr, le débat est ouvert et les négociations vont commencer ou ont d'ailleurs commencé entre la Direction et les représentants du personnel. Cette société a un rôle historique et je voudrais rappeler aussi que, pour les élus des Monégasques, elle ne sera jamais, elle ne doit pas et ne sera jamais, une entreprise comme les autres. Quand le Prince Rainier III a voulu prendre le contrôle de cette entreprise et que l'État devienne l'actionnaire majoritaire, ce n'était pas par hasard, ce n'était pas seulement pour évidemment contrôler cette première société de Monaco par le nombre d'emplois qu'elle procure pour des raisons stratégiques, c'était aussi pour en faire un modèle social. Dès lors, la Société des Bains de Mer, nous en sommes tous très fiers, oui c'est vrai, elle est un modèle social qui participe à ce pacte social en Principauté.

Aujourd'hui, elle rencontre des difficultés, on comprend qu'il y a nécessité d'adaptation et que doivent être réalisées des économies. Elle doit faire l'objet d'une attention toute particulière et elle ne peut pas être traitée comme une entreprise banale, lambda, comme les autres. Donc oui, bien sûr, il faut qu'elle fasse des économies en cette période compliquée, mais elle doit continuer à avoir un pacte social plus exemplaire encore que dans n'importe quelle autre entreprise de la Principauté, compte tenu que son actionnaire majoritaire est l'État.

Nous savons, j'en suis certain, que l'État actionnaire va en tenir compte. Ce pacte social est essentiel pour la paix sociale dans notre pays, on y tient tous beaucoup. À ce titre, je rappelle, au-delà des partenaires sociaux, aux dirigeants de l'entreprise et aux représentants du personnel, aux syndicats de la SBM qui ont commencé à discuter, qu'il faut que chaque partie fasse preuve d'écoute, de modération et de « *pas vers l'autre* ». Vous l'avez dit avant moi, ce soir, cette expression du Prince Albert II qu'Il utilise quand Il parle des relations entre le Gouvernement et le Conseil National, ce « *pas vers l'autre* », je crois qu'il faut que l'on demande, aux syndicats, aux représentants du personnel et aux dirigeants, vraiment, de le mettre en pratique. Franchement, j'en appelle au sens des responsabilités. Rien de grave n'est arrivé encore, la négociation commence.

Un objectif commun est de sauver des emplois. Un autre objectif consiste à maintenir la paix sociale précieuse en Principauté. J'en appelle donc au sens des responsabilités de tous. Tout est possible. On peut arriver, dans la négociation, dans le respect mutuel, à trouver des solutions qui vont nous permettre de traverser cette période très difficile. Si je dis que j'en appelle au sens des responsabilités, c'est que je sens aussi des dangers qui se profilent, de divisions et de radicalisations. De cela, nous n'en voulons pas en Principauté, donc que chacun applique ce principe de respect et de dialogue, nous allons nous en sortir et nous allons trouver tous ensemble, Gouvernement, Conseil National, représentants du patronat, représentants des salariés, les meilleures solutions pour traverser les mois difficiles qui nous attendent.

M. Didier GAMERDINGER - *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé*. Monsieur le Président, si vous le voulez bien, sur un sujet aussi fondamental quelques mots rapides.

Vous évoquez – évidemment le Gouvernement partage cette analyse – l'esprit de responsabilité indispensable dans le dialogue social. Cet esprit de responsabilité, je peux témoigner du fait que le Gouvernement le porte et j'espère même qu'il l'incarne, et vous l'avez dit et c'est bien notre position, il n'y aura pas de recul social. Nous réfléchissons ensemble à trouver de bonnes solutions, pas de dogmatisme, des solutions pragmatiques qui nous conviennent, exceptionnelles, très temporaires, avec les garanties indispensables pour répondre très précisément à une situation exceptionnelle, car les salariés de la Principauté, les opérateurs économiques de la Principauté vivent des temps difficiles, il y a une contraction du marché du travail, c'est une réalité. Que faisons-nous pour répondre à cette situation objective ? L'État s'est engagé, le Gouvernement l'a fait, le Conseil National l'a fait également, le Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR) grâce aux crédits que vous avez adoptés, a permis à son pic de préserver et de sauver 22.000 emplois et il continuera à sauver des emplois et à les protéger puisque le Ministre d'État l'a dit, cette disposition est prolongée jusqu'à la fin du mois de mars prochain. C'est une bonne mesure. Les employeurs et les salariés témoignent depuis l'annonce qui a été faite d'une reconnaissance à l'égard de cet engagement résolu et continu du Gouvernement. Le système d'exonération des charges patronales qui fait que l'État paye lui-même une partie des charges qui sont

normalement acquittées par l'employeur, ce système a été élargi à plus d'opérateurs, à des moyennes entreprises, pour indiquer que nous continuons nos efforts, mais nous ne pouvons pas tout faire tout seul, c'est ce que j'ai dit aux partenaires sociaux quand je les ai vus au mois de septembre. Je les ai réunis en leur indiquant « *mais que faites vous vous-mêmes à votre niveau ?* ». Rapidement, avec intelligence et dans un esprit de concertation, l'une des pistes est, effectivement, l'aménagement concerté du temps de travail.

Il n'y aura pas de recul, il y aura des garanties, il y aura des bornes, des garde-fous, rien ne se fera sans l'accord des salariés concernés, qui pourront même revenir sur l'engagement qui aurait été convenu s'ils se rendent compte, à un moment donné, que ça ne répond pas à leurs attentes. Donc, nous sommes extrêmement vigilants et nous souhaitons aller vite. Pourquoi ? Parce que c'est maintenant qu'il faut sauver des emplois, parce que si nous adoptons un dispositif au mois de mars, ce sera trop tard.

Donc, le Gouvernement invite à réfléchir, tous ensemble, à trouver des solutions à d'autres mesures qui nous conviennent, qui soient pragmatiques et intelligentes. C'est le sens de l'engagement du Gouvernement et des partenaires sociaux au demeurant, dont je souligne le sens des responsabilités. Certains ne sont pas d'accord, ils ont une vision différente, cela leur appartient c'est la vie. Ce qu'il faut c'est que le Gouvernement et le Conseil National, en unité de pensée et en convergence, trouvent des solutions appropriées pour le bien des salariés, pour le bien du pays.

M. le Président.- Bien et nous étudierons bien sûr, en priorité, ce texte.

En revanche, Monsieur le Ministre d'État, laissez-nous un peu de temps, car il faudra que le Conseil National puisse étudier ce projet de loi qui est important avec des conséquences importantes, à un moment particulier sur un sujet très sensible. Ainsi, on ne pourra certainement pas, ce ne serait pas sérieux, l'étudier en quelques jours, en quatre ou cinq jours. Nous allons nous réunir avec beaucoup d'attention. Nous allons recevoir et écouter, nous aussi, toutes les parties concernées. On pourra arriver, en deux ou trois semaines, à donner une position, mais certainement pas en quatre jours. Je le dis, la procédure d'urgence qui est possible sur

un sujet aussi grave serait très mal ressentie par les partenaires sociaux et par le Conseil National, car elle ne nous laisserait pas suffisamment de temps. Je parle sous votre contrôle, Monsieur le Secrétaire Général, la procédure d'urgence, si le Gouvernement la demande, nous devons étudier et voter un texte en combien de jours ?

M. le Secrétaire Général.- En six jours, à compter du dépôt, lorsque nous sommes en Session.

M. le Président.- Donc, je le dis d'avance, ce n'est pas possible, ce ne serait pas sérieux.

M. le Ministre d'État.- Nous n'envisageons pas de faire examiner ce texte sous une procédure d'urgence. Cela dit, vous l'avez rappelé, Didier GAMERDINGER l'a rappelé également, nous sommes face à un enjeu qui est essentiel et qui nécessite que des décisions puissent être prises rapidement pour permettre cette négociation au sein des entreprises et des filières. Donc, il faut trouver, là aussi, un équilibre entre la nécessité de se concerter, de prendre le temps d'étudier ce projet que nous allons vous communiquer et aussi de répondre à une certaine urgence, parce qu'il s'agit là de protéger l'emploi. Le mois d'octobre risque d'être difficile pour certaines entreprises, vous l'avez vous-même dit, Madame, pour les entreprises de commerce, il y a nécessité qu'il y ait ces concertations, il y a nécessité de s'adapter. D'ailleurs, l'intitulé du projet de loi, ce ne sera pas « annualisation » ce sera « aménagement concerté » et, comme l'a dit Didier GAMERDINGER, ce sera plus un texte qui prévoira une application temporaire d'environ 12 mois à compter de la publication du texte. Donc, faisons bien attention à cela. Il y a quand même une certaine urgence. Monaco n'est pas seul dans ce cas, dans beaucoup de pays, il y a un article des Echos ce matin qui le souligne, « *le tourisme d'affaires, le tourisme haut de gamme est en difficulté* » et donc c'est un exemple parmi d'autres, mais c'est valable aussi pour le commerce, Madame, il y a des entreprises qui nécessitent de s'adapter et il s'agit de protéger l'emploi, il ne s'agit pas de « casser » l'emploi, mais de protéger, dans une situation difficile telle que celle que nous connaissons. Ici, encore une fois, elle est peut-être moins douloureuse que dans d'autres endroits, nous devons être à la hauteur, en toute responsabilité et en pragmatisme.

M. le Président.- Nous sommes en phase, Monsieur le Ministre d'État. Le Gouvernement a pris et c'est bien normal, cinq ou six semaines au moins déjà pour travailler sur ce projet et pour se concerter effectivement avec un certain nombre de représentants des organisations patronales et salariales. Le Conseil National examinera comme un texte prioritaire ce projet de loi. Ceci dit, il y a d'autres textes importants, si je regarde le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie, il va nous dire « *n'oubliez pas la transposition de la 5^{ème} Directive* », on y travaille, nous avons énormément consulté, Monsieur BREZZO avec votre Commission de Législation, je pense que vous en êtes à une dizaine d'échanges avec les organismes, même plus que dix...

M. Thomas BREZZO.- Il y a eu pour l'instant quatorze commissions.

M. le Président.- Quatorze voilà, mais pour autant bien sûr, le projet que vous allez déposer sera examiné avec toute la célérité nécessaire, mais aussi le temps de l'analyse et de la concertation du collègue qu'est le Conseil National, qui est reconnu comme tel par la Constitution monégasque et je n'exclus pas du tout que nous utilisions toutes nos prérogatives institutionnelles. Notre Constitution est particulièrement bien faite, sous l'Autorité de notre Prince, elle donne des prérogatives bien précises au Gouvernement choisi par Lui et au Conseil National élu par les Monégasques. Donc, nous n'hésiterons pas à amender ce texte, si nous estimons que nous devons le faire et, pour cela, le Conseil National a besoin, si le Gouvernement a pris cinq-six semaines, peut-être de deux semaines. Mais si on peut le faire en dix jours, on le fera en dix jours, Monsieur le Ministre. En tous les cas, nous allons nous y atteler en priorité, nous sommes bien d'accord, le sujet le mérite.

Je vais mettre aux voix ce chapitre important, qui nous a permis, à travers le Département des Affaires Sociales et de la Santé, d'aborder ce sujet majeur de l'actualité monégasque.

Je le mets aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté ;
*Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
 Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Brigitte BOCCONE-PAGES,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI,
 Thomas BREZZO
 Mme Michèle DITTLLOT,
 M. Jean-Charles EMMERICH,
 Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI,
 M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
 MM. Franck JULIEN,
 Franck LOBONO, Marc MOUROU,
 Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
 et Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).*

M. le Président.- Je vais proposer, on avait dit vers 20 heures 30, il est 20 heures 37, de suspendre la séance pour environ trois-quarts d'heure pour que nous puissions nous restaurer. Donc si je fais les comptes, cela nous fait revenir vers 21 heures 20-30 pour reprendre la séance. Nous reprendrons au chapitre 67 – Direction de l'Action Sanitaire.

La séance est suspendue.

Bon appétit à toutes et à tous !

—
(La séance est suspendue à 20 heures 37).

—
(La séance est reprise à 21 heures 30).

—
 (Départ de M. Franck LOBONO).

M. le Président.- Chers collègues, je vais vous demander de bien vouloir reprendre place, que l'on demande à nos collègues encore dans les couloirs de nous rejoindre. Je ne vais pas tarder à reprendre la séance. Merci de vous installer.

La séance est reprise. Nous en étions, Monsieur le Secrétaire Général, au Département des Affaires Sociales et de la Santé et nous avons voté le chapitre 67 – Direction de l'Action Sanitaire.

M. le Secrétaire Général.- Effectivement, Monsieur le Président, le Chapitre 67 qui a été voté juste avant la suspension de Séance. Nous pouvons reprendre au chapitre 69 – Prestations Médicales de l'État.

CH.69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT		
369.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 15 000	886 000
369.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	30 000	408 000
369.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE		715 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT	15 000	2 009 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Non.

Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté ;

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,

M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Stéphane VALERI et

Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 74 - DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES		
374.010 : FRAIS DE PERSONNEL	70 000	3 966 700
374.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		50 200
374.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE		72 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.74 - DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	70 000	4 089 400

M. le Président.- Est-ce qu'un élu souhaite intervenir ? Il n'y a pas d'intervention.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 74 est adopté.

(Adopté ;

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,

M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

(Retours de Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

M. Jean-Charles EMMERICH, Mme Marie-Noëlle

GIBELLI

et M. Balthazar SEYDOUX).

M. le Secrétaire Général.-

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME		
CH.75 - CONSEILLER GOUVERNEMENT		
375.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 20 000	2 131 000
375.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	- 50 000	400 000
375.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 42 000	152 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.75 - CONSEILLER - GOUVERNEMENT	- 112 000	2 683 000

M. le Président.- Nous avons déjà beaucoup parlé des grands travaux sur un autre chapitre, tout à l'heure, de la Section 7, donc je ne pense pas qu'il y ait d'autre intervention. Je n'en vois pas donc je mets aux voix ce chapitre immédiatement.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.76 -DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS		
376.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 130 000	3 354 300
376.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 000	78 500
376.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1 500	3 700
376.050 : ENTRETIEN & AMELIORATION	400 000	1 700 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.76 - DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	274 500	5 136 500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

(Sortie de M. Jean-Charles EMMERICH).

M. le Secrétaire Général.-

CH.78 - DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN		
378.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 170 000	8 855 000
378.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		167 900
378.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		746 400
378.050 : ENTRETIEN & AMELIORATION		6 105 600
378.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	- 20 000	1 645 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.78 - DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN	- 190 000	17 519 900

M. le Président.- Pas de demande de parole ? Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLLOT,
Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI,
Jacques RIT,
Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION		
385.010 : FRAIS DE PERSONNEL		1 380 000
385.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 6 800	177 200
385.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	- 35 300	315 700
TOTAL DU CHAPITRE CH.85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION	- 42 100	1 872 900

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS		
CF ANNEXE P47		
TOTAL DU CHAPITRE CH.86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	- 129 000	21 977 700

M. le Président.- Là aussi, comme tout à l'heure, nous avons déjà parlé des parkings publics, donc je ne pense pas qu'il y ait de nouvelle intervention ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC, Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.87 - AVIATION CIVILE		
387.010 : FRAIS DE PERSONNEL		910 000
387.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION		22 000
387.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		14 700
387.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	- 122 000	901 000
387.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	- 4 500	701 700
TOTAL DU CHAPITRE CH.87 - AVIATION CIVILE	- 126 500	2 549 400

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC, Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
389.010 : FRAIS DE PERSONNEL		1 035 000
389.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	- 30 000	100 000
389.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		78 300
389.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	- 25 000	335 800
389.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	- 24 000	197 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	- 79 000	1 746 900

M le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC, Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI,

*MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

G) SERVICES JUDICIAIRES		
CH.95 -DIRECTION		
395.010 : FRAIS DE PERSONNEL	20 000	1 562 000
395.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	- 90 000	205 000
395.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 20 000	844 500
395.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		28 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.95 - DIRECTION	- 90 000	2 639 600

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

*(Adopté ;
Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.96 -COURS ET TRIBUNAUX		
396.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 200 000	5 000 000
396.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 40 000	3 028 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.96 - COURS ET TRIBUNAUX	- 240 000	8 028 100

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

*(Adopté ;
Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.97 -MAISON D'ARRET		
397.010 : FRAIS DE PERSONNEL	- 80 000	2 499 000
397.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT		57 000
397.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		370 000
397.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	30 000	390 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.97 - MAISON D'ARRET	- 50 000	3 316 500

M. le Président.- Monsieur GRINDA a la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, nous avons eu la chance, enfin je ne sais pas si on peut dire la chance, mais nous avons pu visiter la Maison d'arrêt, il y a quelques temps, avec un groupe du Conseil National. Cette visite était impressionnante et nous pouvons tous attester ici, que nous sommes loin de la prison quatre étoiles, avec vue, que certains semblent dire que Monaco possède. En revanche, nous avons été étonnés, chers collègues, je crois que nous avons partagé cette inquiétude, par le fait que certains membres du personnel habitaient sur place, pratiquaient la même entrée que les détenus et leurs visiteurs et que cela, visiblement, pouvait poser un problème de sécurité, non seulement pour eux-mêmes, mais pour leur famille.

Il nous a semblé à tous réunis qu'il serait opportun que l'on envisageât, un jour, de déplacer ces logements de fonction dans un autre lieu, à Monaco, pour qu'ils soient totalement indépendants. Je ne sais pas si la réflexion est montée jusqu'à vous, mais je saisis l'occasion, aujourd'hui, pour en reparler en Séance Publique et je crois que ce serait une bonne action que de procéder à ce changement.

Merci.

M. Robert COLE.- *Secrétaire Général du Gouvernement.* Si je peux dire un mot sur ce sujet.

Je ne connais pas précisément le projet qu'a présenté le Directeur des Services Judiciaires, suite certainement à la visite que vous avez faite et à la visite qu'a fait le Comité spécialisé du Conseil de l'Europe. Mais il a présenté des propositions et je pense, qu'assez vite, nous allons devoir réfléchir à un programme de rénovation, d'amélioration.

J'ai entendu parler de logements, je ne sais pas s'ils seront déplacés ou s'ils seront améliorés ou si les entrées seront séparées, je ne connais pas les lieux, mais il y aura quelque chose de fait et peut-être assez vite, dès le Budget 2021.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Secrétaire Général, il est indispensable que les entrées soient séparées. Merci.

M. le Président.- Absolument.

Monsieur BREZZO souhaite intervenir.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur GRINDA, il y a eu deux visites effectivement qui ont été organisées, compte tenu du nombre d'élus qui ont souhaité faire cette visite. Il y a eu une première visite qui avait eu lieu avant l'été et une seconde qui a été organisée il y a une quinzaine de jours. Lors de cette seconde visite, Monsieur le Directeur des Services Judiciaires, Secrétaire d'État à la Justice, nous a exposé effectivement le projet qu'il envisageait de mettre en œuvre et notamment de délocaliser le logement des Directeur et Directeur Adjoint, puisque ceux-ci sont hébergés au sein de la Maison d'arrêt avec leur famille. Il s'agit de pouvoir créer un troisième quartier, qui permettra un accès plus facilité des détenus, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les peines, que nous avons votée au mois de décembre dernier, ne serait-ce qu'avec les régimes de semi-liberté qui entraînent des mesures de sécurité moindre qu'un détenu qui rentre en Maison d'arrêt pour purger une peine qui est pour une durée plus longue. Dans le cadre de ce projet, il y a des améliorations de la prison qui devraient être apportées et les logements du Directeur et du Directeur Adjoint devraient être délocalisés en dehors de la prison, en tous les cas, en un lieu proche, qui permettrait d'intervenir quoi qu'il en soit assez rapidement. Ce projet devrait nous être soumis, de ce que nous a dit Monsieur GELLI, lors des prochains Budgets.

M. le Président.- On remercie Monsieur GELLI et Monsieur BREZZO qui ont organisé ces visites fort instructives pour les élus. J'ai découvert, pour la première fois, la prison et je crois que, vous aussi, Monsieur GRINDA ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Ah oui, impressionnante, tout à fait.

M. le Président.- S'agissant de la prison, c'est vrai, vous l'avez dit, nous sommes très loin du cliché véhiculé parfois d'une prison cinq étoiles. Il y a très peu de luminosité. Il n'y a quasiment pas de vue, sur rien. Il y a des murs, c'est une ancienne poudrière, ce sont des sous-sols en fait. Il y a un manque d'espaces communs. Manifestement, il n'y a pas de place suffisante pour, notamment, pratiquer un peu d'activité physique et sportive, c'est très petit.

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, pour conclure sur le sujet, il me semble indispensable et je comprends bien, je félicite Monsieur GELLI d'avoir procédé à l'ensemble de cette étude, mais je voudrais maintenant qu'elle soit traduite en termes budgétaires, puisqu'évidemment, c'est ça l'important, mais je fais confiance au Gouvernement sur le sujet.

M. le Président.- Monsieur BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- On peut avoir une pensée pour les détenus qui, malgré tout, sont nombreux à nous suivre et à suivre les débats, il faut le savoir.

M. le Président.- Nous allons maintenant passer au vote, si les remarques et les questions sont terminées de la part de mes collègues.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

**SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS
1.2.3.**

CH.1 - CHARGES SOCIALES

401.130 : CHARGES SOCIALES - TITULAIRES	3 218 400	95 183 800
401.230 : CHARGES SOCIALES - NON TIT.	907 800	24 559 600
401.231 : CAISSE PREVOYANCE RETR.AVOCATS	50 000	428 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 - CHARGES SOCIALES	4 176 200	120 171 400

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.2 - PRESTATIONS & FOURNITURE		
402.265 : TRANSP.& DEMENAG. FONCTION		40 000
402.317 : REPARATIONS CIVILES		150 000
402.330 : PREST. SERVICES TELEPHONIQUES		5 900 000
402.3311 : NETTOYAGE LOCAUX: PRESTATIONS		3 300 000
402.334 : EAU, GAZ, ELECTR.,CLIMAT.B.D.		3 800 000
402.336 : CHAUFFAGE DES IMM.DOM.PUBL.		260 000
402.337 : LOGEMENTS DE FONCTION	- 100 000	4 929 000
402.338 : LOCATION DE LOCAUX USAGE ADM.		3 860 000
402.3391 : ASSURANCE IMMEUBLES		2 180 000
402.3392 : ASSURANCE VEHICULES, BATEAUX		500 000
402.371 : HABILLEMENT DU PERSONNEL ADM.		18 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 - PRESTATIONS & FOURNITURE	- 100 000	24 937 000

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO*

*Mmes Michèle DITLOT,
Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 - MOBILIER ET MATERIEL		
403.352 : MOBILIER DES SERVICES ADM.		450 000
403.353 : MOBILIER DES ETS D'ENSEIGN.		400 000
403.3541 : ENTRET.& MANUTENT.MAT. EDUCAT.		95 000
403.3542 : ENTRET.& MANUTENT.MAT. ADMINIST		160 000
403.355 : MOBILIER DES AMBASSADES	- 14 500	138 900
403.356 : MOBILIER DES EGLISES		53 800
403.360 : RES RADIO NUMERIQUE CARDELINA	52 500	297 500
403.368 : MATERIEL INFO. SERVICES ADM.	- 150 000	5 360 000
403.3681 : MATERIEL INFO.ETS ENSEIGNEMENT		1 000 000
403.369 : ENTRETIEN MAT. INFORMATIQUE		
403.370 : LOCATION PHOTOCOP. SERV. ADMI.		350 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 - MOBILIER ET MATERIEL	- 112 000	8 305 200

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté ;
 Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
 Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Brigitte BOCCONE-PAGES,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mme Corinne BERTANI,
 MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
 Mmes Michèle DITTLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI,
 M. Jean-Louis GRINDA,
 Mme Marine GRISOUL,
 MM. Franck JULIEN,
 Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
 Jacques RIT, Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
 et Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 - TRAVAUX		
404.381 : PETITS TRAVAUX & ENTRETIEN	- 46 000	6 008 400
404.383 : REPAR.& ENTRET. AMBASSADES	- 25 500	315 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 - TRAVAUX	- 71 500	6 323 900

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté ;
 Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
 Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Brigitte BOCCONE-PAGES,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mme Corinne BERTANI,
 MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
 Mmes Michèle DITTLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA,
 Mme Marine GRISOUL,
 MM. Franck JULIEN,
 Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
 Jacques RIT, Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
 et Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 - DOMAINE IMMOBILIER		
CF ANNEXE P46		
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 - DOMAINE IMMOBILIER	- 700 000	38 900 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté ;
 Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
 Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Brigitte BOCCONE-PAGES,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mme Corinne BERTANI,
 MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
 Mmes Michèle DITTLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
 Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
 Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
 Jacques RIT, Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
 et Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

SECT.5 - SERVICES PUBLICS		
CH.1 - ASSAINISSEMENT		
501.231 : DEFICIT CAISSE COMPLEMENT.RETR		100 000
501.4321 : NETTOIEMENT DE LA VILLE	100 000	11 420 000
501.4322 : COLLECTE ET INCINERATION	- 100 000	15 700 000
501.4323 : ASSAINISSEMENT COLLECTE PNEUMA	- 200 000	300 000
501.436 : ENTRETIEN STATION D'EPURATION	250 000	1 650 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 - ASSAINISSEMENT	50 000	29 170 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,

Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2 - ECLAIRAGE PUBLIC		
502.434 : CONSOMMATION ENERGIE	150 000	1 650 000
502.435 : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	- 112 000	1 868 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 - ECLAIRAGE PUBLIC	38 000	3 518 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,

Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 - TRANSPORTS PUBLICS		
504.438 : CIE AUTOBUS MC- MINORAT.RECETTE	555 000	9 849 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 - TRANSPORTS PUBLICS	555 000	9 849 800

M. le Président.- Alors j'ai vu deux mains se lever, Madame GRISOUL et Monsieur BOERI, puis Madame AMORATTI-BLANC.

M. Daniel BOER.- Mesdames.

Mme Marine GRISOU.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite de l'étude de cet article relatif à la Compagnie des Autobus de Monaco (CAM) pour évoquer le sujet de l'électrification des autobus de la Principauté, sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'échanger par courriers, ou lors de précédents débats.

Vous le savez, j'apporte, tout comme l'ensemble de mes collègues, une attention toute particulière à notre qualité de vie, qui passe également par la lutte contre la pollution. À ce titre, le Conseil National vous a déjà fait part de son souhait de développer, par tous moyens, la mobilité douce en Principauté. Nous soutenons bien évidemment le développement actuel du réseau *Monabike*, pour favoriser l'usage des vélos et, s'agissant des autobus, le Conseil National avait demandé à ce que l'électrification du parc des autobus soit accélérée.

Les élus ont pu constater que des essais de bus électriques ont débuté cet été et sont toujours en cours, ce qui est déjà une première étape.

J'ai bien noté, Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, que des interrogations importantes demeurent sur de nombreux aspects techniques, mais je tiens à réaffirmer que le Conseil National est favorable à l'électrification de l'intégralité du parc des autobus dans un délai plus court, bien évidemment, que celui annoncé actuellement, à savoir la finalisation pour 2030.

Au vu des engagements de la Principauté au niveau international pour la protection de la planète et pour l'amélioration de la qualité de vie à Monaco, il nous paraît indispensable d'investir de manière plus importante, afin de disposer d'une flotte d'autobus moins polluante, dans des délais qui seront, on l'espère, les plus courts possibles.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame GRISOU.

Est-ce que Madame GRAMAGLIA souhaite répondre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Effectivement, on avait donné 2030, puisque c'était une date butoir pour une réduction de 50 % des gaz à effet de serre et c'était le temps maximum pour changer toute la flotte électrique de bus de la CAM.

Il faut savoir, aujourd'hui, que sur 42 bus qui assurent l'exploitation de toutes les lignes régulières en Principauté de Monaco, il y a déjà 22 bus qui sont hybrides, roulant au Diester B30 et permettant déjà une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50 %.

Nous avons fait les tests, ils sont pratiquement tous terminés et il est prévu, en 2021, l'acquisition de 6 mini-bus, – ce que j'appelle les mini-bus, c'est ceux qui ne font pas les lignes 1, 2, 4 et 6 donc les grandes lignes –. Dans l'intervalle, nous finalisons l'étude des grands bus, car je vous rappelle que nous avons un problème de remisage et reste à savoir également si les bus que nous allons acheter sont des bus qui vont être rechargés la nuit, ce qui implique que ces bus transportent un nombre et un poids de batterie assez importants. Il me faut rappeler la configuration du terrain de la Principauté, avec des grandes côtes. Ou bien s'il est plus pratique d'utiliser un bus plus léger, avec une capacité de passagers équivalente, mais qu'il faudra recharger au début et à la fin de la ligne, ce qui implique de grands investissements sur la chaussée, ce qui veut dire un manque de place aussi.

Plusieurs bus ont été essayés. Nous terminons les essais à la fin de l'année et une fois que la décision sera prise quant au type de bus que la CAM va retenir, l'acquisition de ces nouveaux bus se fera dans un délai plus rapide puisque le Gouvernement va aider la CAM. Depuis le départ, c'était 2030, date à laquelle il n'y aura plus d'autres bus que des bus électriques en Principauté de Monaco, sachant, quand même, qu'une étude de la CAM a démontré, qu'entre les bus électriques, les bus hybrides ou qui fonctionnent au Diester, la modification du parc des bus restants, l'acquisition et la transformation de ce parc de bus avec des bus électriques va entraîner une diminution des gaz à effet de serre d'un peu moins de 1 %. Au niveau des nuisances sonores, il est à noter, déjà, que tous les bus de nuit sont des bus électriques. Les bus électriques récemment achetés sont mis en service en priorité de nuit, ce qui n'aura pas véritablement un impact très important sur la diminution des gaz à effet de serre, mais un impact certain sur la qualité de vie en matière de nuisances sonores.

Mme Marine GRISOUL.- Oui, nous savons qu'il y a eu des efforts qui ont été faits, le Gouvernement a entendu le Conseil National et, là-dessus, réellement, nous sommes satisfaits. C'est sûr que l'électrification en termes de développement et d'émissions de gaz à effet de serre il y a une importance, mais aussi en termes de bruit. Quand un bus électrique passe, il fait énormément moins de bruit qu'un bus lambda ou même qu'un bus qui est à gaz. Du coup, l'électrification des bus est vraiment importante.

Ensuite, nous sommes satisfaits d'entendre que ce soit avant 2030 et nous espérons bien avant même 2025. Ce serait vraiment important de faire de Monaco une ville moderne en termes de bus électriques.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame GRISOUL. Sur les bus électriques, Monsieur ROBINO c'est sur ce sujet parce que sinon, Monsieur BOERI c'est sur les bus électriques ou pas ?

M. Daniel BOERI.- Je reviendrai après.

M. le Président.- J'ai aussi Madame AMORATTI-BLANC. Bon, nous écoutons Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Alors c'est indirectement les bus électriques, c'était juste une question que j'avais. Je rebondis sur la problématique du remisage des bus, il me semblait qu'une des solutions qui avait été avancée concernant cette problématique, c'était justement la création d'un parking pour les bus dans le cadre de la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille. La restructuration du Centre Commercial, c'est un sujet qui, évidemment, nous tient à cœur, et je crois que c'est une raison de plus pour essayer d'aller vite sur ce chantier, sauf si Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre me dément, mais il me semblait que c'était bien un des objectifs de créer un parking pour les bus dans le Centre Commercial.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je donne la parole à mon collègue des finances qui est en charge de ce dossier.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.* En sa qualité de Conseiller pour les Finances, il n'est évidemment pas chargé principalement de se préoccuper du parking pour les bus, il renvoie volontiers la question à sa consœur du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, mais blague à part, je ne pense pas que ce soit au niveau du réaménagement du Centre Commercial de Fontvieille, un dossier que l'on puisse démarrer en priorité. Alors certes, lorsque nous avons fait, il y a quelques jours, une présentation complète sur le projet de restructuration du Centre Commercial de Fontvieille lors d'une séance plénière de l'Observatoire du Commerce, a été évoquée la question de démarrer le plus rapidement possible, avec la question des parkings et, bien sûr, comme vous l'aviez souhaité dans le cadre de ce projet, de procéder à un agrandissement significatif du nombre de places de véhicules et du nombre de places de deux-roues. Donc, de mémoire, sous le contrôle de Madame BERTANI qui a sans doute une meilleure mémoire que moi, on a parlé d'environ 900 places de véhicules automobiles et de 200 places environ de deux-roues. En revanche, je n'ai pas de réponse à vous apporter concernant un parking pour les autobus de la CAM.

M. le Président.- Alors toujours sur les bus électriques, avant de donner la parole à d'autres collègues.

Madame BERTANI a levé la main.

Mme Corinne BERTANI.- Juste pour corroborer les informations sur le Centre Commercial de Fontvieille. La restructuration du parking va permettre de doubler les places de parking, mais à ma connaissance, nous n'avons jamais parlé de parking pour les bus. Je suis désolée.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques sur les bus électriques, sinon je passe à un autre sujet ?

Je veux juste dire, Monsieur le Ministre d'État, que dans le pays du Prince Albert II, qui est reconnu mondialement et qui, depuis très longtemps, bien avant que ce thème soit devenu un thème que je dirais aujourd'hui « incontournable », œuvre pour la protection de la planète et la lutte contre le réchauffement climatique, Qui, toujours, s'est investi sur ce sujet avec beaucoup de sincérité et de conviction et Qui est incontestablement un des Chefs d'État *leader* dans le monde en ce domaine, il est important

que la ville-État du Prince Albert II hausse son ambition en matière de bus électriques dans le pays. Il y a un certain nombre d'agglomérations en Europe, qui ont pris un peu d'avance et je crois qu'on peut comprendre, bien sûr, quand on raisonne en termes économique, que l'on nous dise qu'il y a une flotte qui va être renouvelée en dix ans, et que donc, dans dix ans, vous n'aurez plus que des bus électriques. Je vous demande juste de bien vouloir y réfléchir, vous êtes en pleine étude. Nous avons bien noté, une réponse claire, fin du premier trimestre 2021, les tests, Madame GRAMAGLIA auront été effectués, parce que c'est vrai que ce n'est pas la première fois qu'on teste, il y a déjà eu des expériences par le passé. Vous aurez ainsi une vision, je pense, claire des différentes possibilités des marques de ces bus à la fin du premier trimestre 2021. Avec votre expérience de ces tests, vous serez en capacité de nous donner votre analyse et vos sentiments sur les meilleurs choix à faire au niveau des sélections de bus et je pense, ensuite, qu'il faut que l'on se donne plus d'ambition. Ça me rappelle le débat sur les escaliers mécaniques, pour lequel le Gouvernement, dans un premier temps, a dit « *on va renouveler ça en x années* ». Puis, nous en avons discuté ensemble et comme souvent, vous avez su nous écouter et, raisonnablement, un compromis a été trouvé. Vous avez accéléré et c'est une très bonne nouvelle, pour que l'on ait des escalators qui fonctionnent en Principauté. Là aussi, même si vous arrivez en nous disant qu'il faut dix ans pour électrifier la totalité de la flotte, je pense que l'on devrait arriver, une fois que vous aurez la bonne marque, que vous aurez le bon choix, qui soit adapté à notre topographie, effectivement, un peu particulière, en Principauté, à se donner un objectif un peu plus ambitieux et je ne crois pas que le Chef d'État de ce pays pourra nous reprocher d'investir quelques millions de plus dans ce beau projet d'avoir un jour des bus non bruyants et non polluants pour toute notre flotte, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'État. Oui, Monsieur le Président.

Je rappelle simplement ce que j'ai dit dans mon intervention de mardi soir, c'est-à-dire que nous partageons l'ambition du Conseil National en matière d'électrification des bus et, donc, nous sommes tout à fait disposés à dire qu'il faut que l'on réussisse cela ensemble, dans les meilleurs délais. Dans les meilleurs délais, cela ne veut pas dire dans une durée brève, parce que c'est une technologie qui est quand même encore expérimentale dans beaucoup d'endroits. Justement, il faut s'inspirer peut-être de

modèles qui existent par ailleurs, tout comme cela a été une suggestion, je crois de Monsieur JULIEN, lors d'une réunion vendredi après-midi au Comité de réserve, c'est bien comme cela qu'on l'appelle, Comité Fonds de Réserve Constitutionnel...

M. Jean CASTEJINI. - *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.* La Commission de Placement des Fonds.

M. le Ministre d'État. - Voilà. Examiner les expériences de bus à hydrogène qui existent, vous aviez cité, je crois, Pau, je connais une expérience de trains à hydrogène qui est à Brême en Allemagne. Là aussi, il faut étudier ces expérimentations et en tirer profit, mais il ne faut pas négliger ce que Madame GRAMAGLIA a dit, c'est-à-dire les complexités techniques. Nous sommes sur des rues en pente, c'est plus facile de faire ça dans une ville qui est en plaine, qui est plate, qu'ici où il y a quand même des fortes montées. De plus, il y a cette question du remisage, de l'approvisionnement, mais fixons-nous un objectif ambitieux que nous partageons à ce sujet. C'est vrai que la Principauté, compte tenu de ses engagements, compte tenu de ceux du Souverain, doit être exemplaire en la matière.

M. le Président. - Merci pour ces propos plein d'espoir pour le futur.

M. Jean CASTEJINI. - *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.* Pour compléter peut-être mes propos précédents et aller dans le sens de la question de Monsieur ROBINO, en remerciant Monsieur ROLLAND qui nous suit encore à cette heure, ce qui n'est pas une surprise, enfin pas pour moi, je vous confirme que des études sont en cours, en complément de ce que je vous ai dit, les chiffres sont les bons pour les véhicules automobiles et les deux-roues, pour un éventuel transfert de l'atelier de la CAM qui est actuellement au niveau -2 du Centre Commercial de Fontvieille et qui pourrait donc avoir lieu à un niveau -3 du parking étendu sous l'avenue Albert II, dans le cadre des projets qui ont été présentés par le groupe SOCRI, lors de la Commission Plénière d'Étude sur le Centre Commercial de Fontvieille. Donc, cela fait l'objet d'études actuellement et va donc dans le sens de ce que vous avez évoqué tout à l'heure, Monsieur ROBINO.

Merci.

M. le Président.- Oui, Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Effectivement, j'ai ressorti les documents de la Commission Plénière d'Étude qui avait eu lieu sur le Centre Commercial de Fontvieille et il avait bien été indiqué le transfert de la CAM au R-3.

M. le Président.- Merci pour ces précisions.

Si vous voulez bien, on avance sur d'autres dossiers concernant ce chapitre, et j'ai Monsieur le Doyen qui attend depuis un certain temps, ainsi que Madame AMORATTI-BLANC. Tout d'abord, Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci Daniel, merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir sur l'article relatif à la Compagnie des Autobus de Monaco pour évoquer le sujet de la gratuité des bus.

En raison de la crise COVID-19, le test de gratuité des bus, que le Conseil National appelait de ses vœux et qui était envisagé initialement du 12 au 27 septembre 2020, sera, comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Ministre, reporté en 2021. Nous sommes d'accord sur ce point. Ce test aurait été certainement peu révélateur en cette période de crise sanitaire.

Je souhaite, ce soir, réaffirmer la position du Conseil National quant à son souhait d'instaurer la gratuité des bus en Principauté. La période d'essai sera un véritable test qui nous permettra d'obtenir des données concrètes sur l'impact de cette mesure, et je suis convaincue que cette mesure, accompagnée d'autres mesures telles que la priorisation des bus aux feux, l'augmentation de la fréquence des bus, mais également la création de parkings de dissuasion aux entrées de ville, et ainsi que l'élargissement des plages horaires, aura un impact positif sur la mobilité en Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOERI sur les bus toujours.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis favorable à l'approche système, donc quand je parle de bus, je parle un peu de tout !

(Rires dans l'hémicycle).

M. Daniel BOERI.- Donc, j'étais venu pour parler effectivement de la fréquence et de l'amplitude des bus, mais enfin je vais quand même vous le dire, il y a de nouveaux produits et donc aujourd'hui, c'est encore des tests, ce n'est pas raisonnable de le dire vraiment, mais quand le bus s'arrête, il y a une manière de la brancher et en 45 secondes, il est chargé en électricité. C'est tout à fait nouveau, c'est une entreprise française donc je pense que tout retard va être une bonne idée, mais je ne suis pas spécialiste quand même.

Le bus, c'est d'abord sa fréquence, vous avez dit que c'était en moyenne dix minutes, je vous crois, mais en tant qu'utilisateur à temps partiel, j'ai un peu de mal à y croire quand même, certainement pas le samedi et certainement pas le dimanche, mais enfin je veux bien le croire. Il faut que, puisque nous avons parlé de métro souterrain pour arriver de Nice à Monaco, il faut que notre bus devienne notre métro, que l'on n'ait pas besoin d'attendre ou de regarder le prochain horaire de passage, il doit venir et ça c'est vraiment un point essentiel. À ce moment-là, effectivement, avec un peu plus d'amplitude, je crois que les personnes vont plus souvent prendre le bus. Je le vois bien, c'est mon cas, c'est gratuit, mais attendre, changer de bus, nous allons plus vite en voiture. Il faut vraiment essayer de voir comment on peut avec l'amélioration de la fréquence, on sort de chez soi et on a le bus, bien sûr avec le *smartphone* on peut savoir quand le bus arrive, mais vraiment le fond, c'est comment on peut gagner une minute, deux minutes, c'est ça qui fera le progrès avec tout ce que mes collègues ont dit.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je dois dire à mes trois collègues que vous me faites rêver, parce que j'imagine dans mon rêve, mais peut-être que ce sera la réalité en Principauté plus tôt qu'on ne le pense, j'imagine des bus électriques qui soient gratuits et qui passent aussi régulièrement que des rames de métro, toutes les cinq minutes. Je vais vous dire, là, on aurait un système de transport public en Principauté remarquable, exemplaire et loué dans le monde entier quand on le regarderait. Donc, espérons que ce rêve se transforme bientôt en réalité. Ecoutez, à 22 heures,

on peut commencer à se laisser un peu aller et à rêver. Merci, mes chers collègues et Monsieur le Ministre, de ne pas nous avoir brisé le rêve.

(Rires dans l'hémicycle).

M. le Ministre d'État.- Je parle de l'électricité, pas de la gratuité, bien entendu.

(Rires dans l'hémicycle).

M. le Président.- Nous sommes très optimistes, sachant que partout, en Europe en tous les cas, la gratuité a toujours abouti à plus de personnes dans les bus et à moins de voitures. Il n'y a aucune raison, aucune, que Monaco soit l'exception absolue où le contraire serait démontré. Donc, nous sommes tout à fait confiants et comme nous avons affaire, des deux côtés du Gouvernement et du Conseil National, à des personnes pragmatiques et intellectuellement évidemment parfaitement honnêtes, donc nous regarderons ensemble le résultat, pas de polémique, nous verrons bien, mais Madame GRAMAGLIA, il faut nous donner un peu de temps, il ne faut pas faire un essai trois jours, il faut quand même laisser un peu de temps.

M. le Ministre d'État.- On avait dit quinze jours, c'est ça.

M. le Président.- C'est très court pour que les personnes puissent changer d'habitude, c'est vrai qu'il faudra alors une très bonne compagne de communication, une très grande information parce que normalement, on ne change pas ses habitudes en quelques jours, mais plutôt en quelques semaines. Nous verrons bien si ça monte davantage chaque jour, au bout de quinze jours, vous reconnaîtrez que c'est la tendance et que ça continuerait si c'était plus long. Mais nous n'en sommes pas là. Merci, ce soir, Monsieur le Ministre d'État, pour le moment vous n'avez pas encore brisé notre rêve et ça nous convient très bien. Le test, donc il n'y a pas de problème, pas de polémique.

Chers collègues, je ne vois plus de demande de parole sur ce chapitre, je vais donc le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,

Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 - COMMUNICATIONS

505.431 : DIFFUSION METEO MARINE	- 8 000	232 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 - COMMUNICATIONS	- 8 000	232 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,

Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES		
CH.2 - DOMAINE SOCIAL		
602.1011 : C.H.P.G. (CF ANNEXE P56)	212 800	9 112 800
602.1013 : RESIDENCE DU CAP FLEURI (CF ANNEXE P59)	- 1 300	3 210 600
602.102 : ECOLE D'INFIRMIERES	149 300	893 200
602.103 : DEFICIT DU C.T.S.	6 100	1 811 900
602.104 : OFF. PROTEC. SOC. (CF ANNEXE P61)		31 759 700
602.105 : A QIETUDINE (CF ANNEXE P63)	- 65 700	971 200
602.106 : CENTRE RAINIER III (CF ANNEXE P65)	290 500	3 414 800
602.108 : SERV. MEDIC.D'URG.& REANIMATION	47 700	478 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 - DOMAINE SOCIAL	639 400	51 653 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,

Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 - DOMAINE CULTUREL		
603.101 : MUSEE NATIONAL (CF ANNEXE P67)	- 189 000	3 951 400
603.102 : CENT. SCIENTIFIQUE (CF ANNEXE P69)	- 36 000	5 694 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 - DOMAINE CULTUREL	- 225 000	9 645 400

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes dans le domaine culturel, mais je vais vous parler du Centre Scientifique.

Monsieur le Ministre, je tiens publiquement ce soir à remercier solennellement le Centre Scientifique de Monaco pour son implication dans la gestion de la crise sanitaire et pour avoir, dès le début de la crise, répondu favorablement à la demande de mise à disposition de moyens humains et d'équipements nécessaires à la réalisation des tests PCR pour le dépistage du Sars-CoV-2, agent pathogène, comme vous le savez, de la COVID-19. Sans ce soutien appréciable, il nous aurait été encore plus difficile de répondre à la demande en test, il faut le souligner. Donc, merci, Monsieur CELLARIO, de bien vouloir transmettre le témoignage, de la part de l'ensemble des élus, de notre reconnaissance pour le service qu'ils rendent à la population.

M. le Président.- C'est dit, au nom de tous les élus.

M. Patrice CELLARIO.- Je n'y manquerai pas. Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
voient pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION		
SC.4.1 SUBVENTIONS		
604.101 : SUBVENTIONS DIVERSES		20 000
604.102 : O.H.I.		67 500
604.105 : AGENCE INTER. ENERGIE ATOMIQUE		1 435 000
604.106 : ASSOCIA°CONSULS à MONACO:ACHIM		89 000
604.107 : ACCOBAMS SECRET. FONCTIONNEMENT		211 000
604.108 : INSTITUT DROIT ECONOMIQUE MER	- 20 000	78 500
	- 20 000	1 901 000
SC.4.2 POLITIQUES PUBLIQUES		
604.201 : CONTRIB. OBLIG. ORG. INTERN.		2 700 000
604.202 : FONDATION ALBERT II		1 029 300
604.204 : FONDATION PRINCESSE CHARLENE		500 000

604.217 : CONTRIB.VOLONT. MULTI ET BILAT.		2 679 100
604.218 : PROTOCOLE KYOTO		354 000
604.220 : APD- PROGRAMMES DE COOPERATION		13 675 600
604.2201 : APD- COOPERATION MULTILATERALE		
604.2202 : APD-ONG MONEGASQUES		911 400
604.2203 : APD-PREV° URGENCE REHABILITAT°	900 000	1 960 000
604.221 : EXPOSITION UNIV. DUBAI 2020	- 500 000	2 000 000
604.227 : PARTICIPATION ITER		500 000
604.228 : CONFERENCES INTERNATIONALES	- 85 000	710 000
	315 000	27 019 400
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION	295 000	28 920 400

M. le Président.- Nous écoutons le Président de la Commission des Relations Extérieures, Monsieur José BADIA.

M. José BADIA.- Merci, Monsieur le Président.

En 2008, entraîné par la crise dite des *Subprimes* née aux États-Unis, le monde entier subit une importante récession économique. Comme les autres pays, la Principauté ne fut pas épargnée et le Gouvernement Princier dut se résoudre à être particulièrement attentif à l'évolution de son budget.

De tous les postes budgétaires, c'est la Coopération Internationale qui vit ses dépenses les plus drastiquement réduites. Pendant près de cinq années, beaucoup de programmes humanitaires soutenus depuis longtemps par Monaco furent restreints, certains même arrêtés. Et c'est avec consternation que le Prince Souverain prenait acte, chaque année, des restrictions imposées à la Direction de la Coopération Internationale.

Dès que le contexte budgétaire fut redevenu plus serein, le Prince Albert II exigea, lors des préparatifs du Budget Primitif 2015, une initiative forte en termes environnementaux et humanitaires de la Principauté. Il marqua ainsi son souhait de voir celle-ci s'engager très officiellement dans la lutte contre le changement climatique et fixa un objectif ambitieux en matière d'Aide Publique au Développement (APD). C'est ainsi que sur le premier point, le Budget Primitif 2015 afficha la première inscription budgétaire au titre du Fonds vert international.

Quant au second point et sur la proposition du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, le Prince arrêta le principe d'une augmentation significative de l'Aide Publique au Développement et entérina ce que l'on a appelé « l'Objectif des 3-20 », c'est-à-dire 20 M€ en 2020 au titre de l'APD monégasque. J'ai tout de suite redouté que l'APD fasse à nouveau cette année office de variables ajustements en raison de l'arrêt économique provoqué par la COVID-19, il n'en a pas été ainsi heureusement.

Avec le présent Budget Rectificatif meilleur que redouté, l'objectif des 3-20 est atteint et même dépassé puisqu'il avoisinera les 21 M€. Sans la liberté de blâmer, il n'y ait pas d'éloges flatteurs, lorsqu'il le faut le Conseil National n'esquive pas la critique *a contrario* ce soir, pour moi et, j'en suis certain, pour beaucoup de mes collègues, c'est un devoir et un plaisir d'assurer le Gouvernement de mes sincères remerciements, la Coopération Internationale mise en œuvre par la Principauté continue ainsi à honorer notre pays et à le faire figurer parmi plus fiables contributeurs de l'Aide Publique au Développement.

M. le Président.- Merci, Monsieur BADIA, pour cette intervention.

Monsieur GRINDA, nous vous écoutons.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux qu'appuyer les propos de Monsieur BADIA, mon excellent collègue, sur ce qu'il vient de dire. Nous nous souvenons tous des restrictions qui ont eu lieu, malheureuses, peut-être nécessaires, mais néanmoins malheureuses à nos yeux, Monsieur BADIA nous étions bien d'accord. Aujourd'hui, on peut se féliciter de ce maintien, nous en sommes très heureux.

J'aimerais attirer l'attention du Gouvernement, auquel je ne demande pas de réponse ce soir, sur l'avenir de la philanthropie en Principauté, non pas qu'elle soit en danger, mais je me demandais, en y travaillant il n'y pas si longtemps que ça et je m'en étais ouvert auprès de Monsieur BADIA d'ailleurs puisque c'était son domaine, si on ne pouvait pas, parfois, mieux faire. Je voudrais donc dire que je vais me mettre à l'étude, avec Monsieur BADIA s'il veut bien m'accompagner sur ce dossier, parce qu'il me semble qu'il y a beaucoup de bonne volonté en Principauté de Monaco, beaucoup de personnes qui s'investissent, qui donnent de leur temps et qui donnent de l'argent et que, peut-être, il faudrait les aider un peu différemment, non pas que nous le fassions mal aujourd'hui, mais peut-être pourrait-on améliorer ce que nous faisons aujourd'hui. Donnons-nous rendez-vous au Budget Primitif et ça ne sera certainement pas un sujet de tension entre nous, juste un sujet de réflexion.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,

Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL		
SC.5.1 SUBVENTIONS		
605.101 : ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MCO	- 510 500	8 669 500
605.1012 : OPERA DE MONTE-CARLO		3 101 000
605.102 : COMMISSION NATIONALE UNESCO		4 000
605.103 : COMITE NATIONAL ARTS PLASTIQ.		14 000
605.104 : C.I.M.		5 800
605.105 : MUSEE OCEANOGRAPHIQUE	340 000	4 535 000
605.106 : INSTITUT PALEONTOLOGIE HUMAINE		306 800
605.108 : UNIVERSITE DE NICE		30 000
605.109 : RENCONTRES PHILOSOPHIQUES MCO	- 120 000	480 000
605.110 : JEUNESSE AVENIR		9 200
605.112 : STUDIO DE MONACO		22 400
605.113 : SCOUTS ET GUIDES DE MONACO	- 26 300	58 400
605.115 : COEURS VAILLANTS		60 600
605.116 : JEUNESSE CATHOLIQUE		14 000
605.117 : SUBVENTIONS DIVERSES	- 90 000	863 200
605.122 : COMITE NAT. TRADITIONS MONEGAS.	- 27 400	20 000
605.124 : CIE DE BALLETS DE MONTE-CARLO		10 277 900
605.125 : CENTRE JEUNESSE PSSE STEPHANIE		721 500
605.126 : ASSOC. DES JEUNES MONEGASQUES		95 300
605.128 : ACADEMIE LANGUES DIALECTALES		9 200

605.129 : ASSOC. FOI ACTION RAYONNEMENT		263 700
605.131 : SPECTACLES DU FORT ANTOINE		180 000
605.132 : INSTITUT AUDIOVISUEL MONACO		1 871 100
605.133 : A.P.E.E.M.		9 800
605.137 : PRINTEMPS DES ARTS	- 429 000	1 062 000
605.138 : THEATRE PRINCESSE GRACE	- 40 500	1 238 500
605.139 : GARDEN CLUB	- 95 000	100 500
605.141 : CULTURE - CONTRIBUTIONS	- 293 600	1 314 700
605.142 : DIVERS CONTRIBUTIONS	- 20 000	30 000
605.143 : MEDIARAMA - LE LOGOSCOPE		11 200
605.144 : AIDES DIVERSES CULTES		40 000
605.145 : FONDATION PRINCE PIERRE	- 100 000	563 400
	- 1 412 300	35 982 700
SC.5.2 POLITIQUES PUBLIQUES		
605.220 : ETABL.D'ENSEIGNEMENT PRIVE	500 000	11 827 600
605.230 : VOYAGES ECOLIERS-PROJET JEUNES	- 40 500	109 500
605.234 : PROGRAMME JEUNESSE		10 000
	459 500	11 947 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL	- 952 800	47 929 800

M. le Président.- Nous écoutons Madame Michèle DITLOT puis apparemment Monsieur BOERI, qui demande la parole. Monsieur BOERI, vous demandez la parole aussi, après ? Oui. Tout d'abord, Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

En cette période de grave crise sanitaire, je réitère le soutien et la reconnaissance des élus du Conseil National envers les associations culturelles de

Monaco qui continuent à offrir des spectacles pour le bonheur des résidents et pour continuer à rendre attractive notre Principauté.

Afin de limiter les risques de contamination par le Coronavirus, le Gouvernement a réclaté avec sagesse, que pour chaque événement culturel présenté, une place sur deux soit occupée. Il s'est proposé d'acheter en compensation les places invendables en raison de ces prescrits sanitaires dans le plan de relance pour les associations culturelles.

Si je salue pleinement cette initiative, je la trouve néanmoins encore floue et je souhaiterais que l'on donne plus de détails sur sa mise en application. À quelles associations s'adresse-t-elle exactement ? Est-ce que cela concerne aussi les associations sportives ? Est-ce que cette aide est étendue à l'ensemble des événements qui auront lieu ? Les entités concernées auront-elles des démarches spécifiques à effectuer et, si oui, quand ?

Toutes ces questions sont celles que se posent en ce moment les associations culturelles et sportives. Je pense qu'il faut y apporter des réponses précises dans une communication claire.

Je vous remercie de votre attention, nous attendons donc un retour de votre part sur ce sujet avec une clarification des mesures prises et nous espérons qu'une communication détaillée sera adressée aux associations.

Monsieur le Président, si vous le permettez, j'aurais souhaité rebondir sur ce chapitre pour faire une très courte intervention.

M. le Président.- Peut-être, sur le premier point, quand même important que vous venez d'évoquer, je pense que Monsieur CELLARIO souhaite vous répondre.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Déjà un premier élément de réponse, ce sera bien évidemment étendu à l'ensemble des associations à caractère sportif, culturel ou de loisirs et dans le guide sur le Plan de relance des éléments très précis seront indiqués sur le périmètre, sur les modalités d'accès à ces aides, à qui faudra-t-il s'adresser en fournissant quels documents ou quels justificatifs pour pouvoir en bénéficier. Des éléments très précis et à très brève échéance vont être diffusés à l'ensemble des associations.

Mme Michèle DITMOT.- Je vous remercie.

M. le Président.- Votre position de principe est tout à fait pertinente, c'est de dire par rapport à ces associations culturelles, je suis sur la culture, nous pensons aux spectacles bien sûr, qui ne pourront pas organiser de spectacles à cause de la crise COVID-19 et des mesures sanitaires, nous allons leur compenser les pertes de recettes, vous nous l'aviez expliqué Monsieur CELLARIO, et c'est une très bonne formule. Je pense à un théâtre extrêmement dynamique, mais dont la salle est extrêmement, malheureusement, contrainte, et donc très défavorable pour l'organisation en ce moment, je pense au Théâtre des Muses. Il va falloir regarder de près. Peut-être que l'obligation de maintenir des spectacles à 25 ou 30 personnes si on veut respecter les normes, ce n'est pas forcément la meilleure idée. Je sais que vous êtes en discussion, vous suivez cela de près, je ne sais pas où vous en êtes, mais est-il opportun de faire venir des troupes, au regard des frais engendrés, pour aussi peu de spectateurs ? Est-ce qu'il n'est pas plus pertinent de donner un soutien pendant la durée de la fermeture ? Je crois qu'il y a un vrai débat, en ce moment, sur le Théâtre des Muses.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je ne pense pas que ce soit le cadre, ici, pour rentrer dans des cas particuliers. Nous avons beaucoup de cas spécifiques et il faut que l'on regarde chaque cas, avec les éléments qui sont les siens et que l'on ait une démarche proactive par rapport aux différents acteurs du domaine culturel, comme du domaine sportif, qui rencontrent effectivement des difficultés. En effet, il faut que l'on examine comment les aider à passer cette période particulièrement difficile pour que l'activité puisse perdurer, rebondir par la suite. Nous avons des contacts avec les différents acteurs et on travaille à partir des éléments qu'ils nous fournissent pour voir la meilleure des manières de les aider.

M. le Président.- Tout à fait, mais la règle générale est la bonne. On aide les entités culturelles qui sont obligées de réduire considérablement le nombre de spectateurs dans leurs spectacles. On les aide et on compense la perte de recettes et d'entrées imposée par les normes sanitaires. À mon avis, c'est une très bonne règle. La question se pose, comme toutes les règles, de savoir s'il n'y a pas des exceptions quand on arrive à des capacités de salles minuscules et que ne nous sommes plus qu'à 20-25 spectateurs. Effectivement, là, on peut se poser la question, s'il ne vaut pas mieux plutôt soutenir l'entité, sans qu'elle ait à faire un spectacle pour aussi peu de monde ?

C'est la question que je pose.

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Alors j'interviens dans un domaine que j'approche régulièrement.

D'abord, je dois dire que les rapports avec le Gouvernement, tant avec le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, que des Affaires Sociales et de la Santé, se passent de la façon la plus fluide possible, puisque nous mettons en place des protocoles. Chaque entité culturelle, je dis cela pour tous mes collègues, met en place des protocoles serrés, très sérieux, les soumet à l'appréciation de la Direction de l'Action Sanitaire (DASA), qui nous répond très rapidement, avec des remarques que nous mettons bien évidemment en application. Pour cela, déjà, la fluidité et la rapidité sont là incontestablement et c'est un très grand succès parce que j'ai fait les états généraux des Festivals à Avignon avec Madame BACHELOT la semaine dernière. Je peux vous dire que tous mes collègues ne sont pas à la même enseigne, loin sans faut. Ça, c'est une chose.

Deuxièmement, plus généralement et plus philosophiquement, fermer un théâtre est la solution de facilité. Je pense que, dans notre métier, l'essentiel, pour tout le monde, pour les artistes comme pour les spectateurs, c'est de jouer. C'est de jouer pour se produire, ça fait vivre le théâtre, ça fait sortir les spectateurs et ça fait vivre les acteurs parce que si vous supprimez toute la saison, les acteurs n'auront pas de travail, les troupes ne tourneront pas et donc le drame va s'étendre. Donc, il faut, à mon avis, je ne rentre pas dans le cas particulier que vous évoquez, Président, ce n'est pas du tout mon intention, mais, prenons la Salle GARNIER, nous allons jouer devant une demi-salle GARNIER, parce que les précautions sanitaires sont celles-ci, mais il faut jouer, c'est notre métier, c'est notre devoir, nous sommes là pour ça, nous sommes là pour jouer.

Dernier point que je voudrais invoquer devant vous, je l'ai dit, je crois, en réunion COVID, je voudrais le dire ici, mes amis, Madame et Messieurs du Gouvernement, chers collègues, rien ne serait pire que de transformer cette Principauté en une ville fantôme, en une ville morte, il faut que nous maintenions nos activités quoi qu'il en coûte, terme déjà employé par quelqu'un d'un peu plus célèbre que moi, quoi qu'il en coûte, c'est essentiel pour l'attractivité de la Principauté. Nous en avons parlé

l'autre jour pour la SBM, il vaut mieux garder deux étages ouverts que de fermer un hôtel. L'hôtel n'est pas fermé et il faut que nous jouions, je crois que c'est fondamental. Il faut que les spectateurs, que les personnes sachent, qu'en Principauté, en respectant tous les protocoles sanitaires, la vie continue et c'est un message d'espoir que nous délivrons à tout le monde, à nos résidents, aux Monégasques et à ceux qui nous regardent de l'extérieur.

Merci.

M. le Président.- Nous sommes pleinement d'accord sur cette analyse générale, nous avons, d'ailleurs, tous ensemble, félicité et remercié Monsieur le Président BIAMONTI de maintenir l'activité hôtelière de tous les hôtels de la SBM en Principauté. Je suis totalement d'accord, il n'y a aucun malentendu sur ce point. Il faut maintenir tous les spectacles qui peuvent l'être, vous avez tout à fait raison. Simplement, le cas particulier, c'est que les dirigeants, les organisateurs, effectivement, de ce petit théâtre qui est le plus défavorisé, qui a une salle minuscule et extrêmement contrainte, eux, peut-être, s'interrogent. Je répète que toute bonne règle générale mérite que l'on regarde des exceptions justifiées, je sais que Monsieur CELLARIO s'y penche, nous verrons bien quelles seront les conclusions.

M. Jean-Louis GRINDA.- Président, je ne veux pas conclure derrière vous parce que c'est vous qui avez le dernier mot, mais je crois que ce qui est important de noter c'est qu'il y a des théâtres qui ont des subventions et d'autres qui n'en ont pas. Les théâtres qui ont des subventions ont été protégés par l'État parce que je suis bien placé pour le savoir, l'État a maintenu son effort.

(Sonnerie).

M. Jean-Louis GRINDA.- J'ai parlé dix secondes là.

M. le Président.- Oui bien sûr, c'est une erreur, continuez.

M. Jean-Louis GRINDA.- Comme dans le grand pays voisin, contrairement à beaucoup d'autres pays, prenons les États-Unis, l'Angleterre, où c'est fermé et c'est fini. Il n'y a plus rien et des dizaines de milliers d'artistes, de techniciens sont au chômage sans espoir

de retrouver un travail et se pose même la question pour 30 % des musiciens anglais, de savoir s'ils ne vont pas changer de métier au cours de l'année. Vous vous rendez compte de ce que cela représente, 30 % des musiciens anglais qui se demandent s'ils ne vont pas changer de métier cette année ? La politique culturelle, c'est l'État qui la décide, l'Administration la met en place, nous avons de la chance d'être dans des systèmes qui ont une politique culturelle, de grâce, restons-y et serrons les rangs.

M. le Président.- Absolument.

Je vais donc redonner la parole pour une deuxième intervention à Madame DITLOT, à moins que Monsieur BOERI s'intercale entre les deux interventions ? Non, alors Madame DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Vous vous souvenez peut-être, afin de mettre en lumière les artistes de Monaco dans une mandature précédente de 2008 à 2013, la Commission de la Culture et du Patrimoine, appuyée par l'ensemble du Conseil National, avait demandé au Gouvernement que chaque nouveau bâtiment public puisse acquérir une œuvre d'art réalisée spécifiquement par un peintre ou un sculpteur présent dans l'Annuaire des artistes de Monaco. Le Gouvernement s'y engagea et cela fut fait à plusieurs reprises, à chaque fois un concours fut ouvert et un jury dû choisir entre plusieurs œuvres spécifiquement, spécialement réalisées pour le bâtiment public considéré. Ainsi, le Conseil National, où nous siégeons ce soir, a été doté d'une œuvre représentant un fragment de mur cyclopéen de Mycènes, ville de la Grèce antique, berceau de la démocratie.

Je souhaiterais savoir si le Gouvernement compte bien poursuivre cet engagement en faveur des artistes de Monaco dans la perspective de l'édification des nouveaux bâtiments publics sur l'Îlot Pasteur ? Cet engagement s'il perdure serait chaleureusement soutenu par le Conseil National.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je crois avoir eu l'occasion dans cette enceinte de le dire, il n'y a pas de remise en cause de cette politique qui a été décidée il n'y a déjà pas loin d'une dizaine d'années et effectivement, il n'y a pas de remise en cause.

Mme Michèle DITLOT.- Merci de cette précision, Monsieur CELLARIO.

M. le Président.- Nous arrivons donc à notre Doyen, par ailleurs, Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Le spectacle continue, c'est le cas de le dire et je crois que nous en avons énormément besoin, j'y reviendrai lors de mon explication de vote, le budget en tant que tel est raisonnable par rapport à tous les événements qui se passent avec une baisse très minime du budget. Cela dit, la culture, j'y reviendrai, c'est un levier pour redonner du bonheur dans ce pays, pour redonner de l'attractivité, pour redonner envie aux personnes de participer à la vie, avec toutes les mesures de distanciation, de contrôle. Mais je crois qu'il ne faut pas oublier que, dans nos plans d'action, la culture, ça ne peut pas être simplement une ligne de plus dans le budget avec des dépenses, des recettes et un déficit. C'est un levier pour redonner envie dans le pays de consommer et si on gagne sur la consommation, nous allons aider tout le monde. J'aurai l'occasion d'y revenir, mais au moins, ce soir, que ce soit clair et je suis d'accord avec ce qui a été dit bien évidemment.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI pour ce plaidoyer, on n'en attendait pas moins de vous pour la culture en Principauté.

Je vais donc, car je n'ai plus de demande de parole, mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLLOT,
Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE

**SC.6.1
SUBVENTIONS**

606.101 : CROIX-ROUGE MONEGASQUE		3 068 500
606.102 : AMICALE DES DONNEURS DE SANG		32 000
606.113 : SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX		71 400
606.114 : SUBVENTIONS DIVERSES	- 1 000 000	1 425 100
606.115 : FIGHT AIDS		194 000
606.119 : D'AMOREPSY MONACO		93 200
606.120 : FONDATION FLAVIEN NOUV. ESPOIR		50 000
606.129 : JEUNE J'ECOUTE		450 000
606.137 : AMAPEI - CAPS		1 560 000
	- 1 000 000	6 944 200

SC.6.2 POLITIQUES PUBLIQUES

606.203 : PREST.SOCIALES AUX ETUD.MONEG.		150 000
606.204 : GRATIFICATIONS & AIDES SOC.	- 110 000	165 000
606.205 : BOURSES D'ETUDES		4 111 900
606.206 : PREVENTION MEDICO-SOCIALE		652 500
606.207 : AIDE A LA FAMILLE		195 000
606.208 : FONCT.CENTRE MEDICO- PSYCHOLOG.		692 700
606.209 : AIDE TRAVAILLEURS- IND.AUXIL.		1 605 000
606.211 : AMELIORATION HABITAT		100 000
606.212 : MEDECINS - INDTE. COMPENSATOIRE		83 000
606.217 : CTRE DE COORDIN GERONTOLOGIQUE		456 000
606.218 : STRUCTURE D'ACCUEIL SPERANZA		740 000
606.219 : FORMATION PROFESSIONNELLE	- 50 000	400 000
606.221 : CTRE ACC THERAP TPS PARTIEL		633 000
606.222 : AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	1 200 000	10 985 000
606.223 : MES. MOBILITE PER.HANDICAPEES		117 000
606.224 : BONIF.PRETS ACCESSION PROPRIE.		5 000
606.225 : UNITE PSY. & PSYCHO. MEDIC.		920 000
606.226 : INTERETS PRETS ETUDIANTS		10 000

606.227 : FONDS DEPENDANCE	- 2 000 000	
606.228 : AIDE A L'INSTALLATION PROFESS.		790 000
606.229 : AIDE A L'INSTALLATION ARTISTES	- 15 000	40 000
606.238 : AMAPEI - FOYER VIE HANDICAPES		693 900
606.242 : ALLOC. DIFFERENTIELLE DE LOYER		2 340 000
606.246 : COLONIES DE VACANCES		50 000
	- 975 000	25 935 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	- 1 975 000	32 879 200

M. le Président.- Nous écoutons Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de nos précédents échanges en Commission Plénière d'Étude, au début du mois de septembre, je vous avais sensibilisé sur la demande de subvention de l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (AVIP), qui a bénéficié de l'octroi d'une subvention inférieure de 30.000 € par rapport au montant demandé. Vous m'avez alors indiqué que ce complément de dotation était initialement destiné à louer un appartement sur Beausoleil pour accueillir les femmes victimes de violences et que vous aviez réfléchi ensemble, avec l'AVIP et la Direction des Services Judiciaires, sur le meilleur service à rendre à cette association, celle-ci n'étant en principe pas habilitée, selon ses statuts, à héberger ces femmes en détresse.

Je tiens à ajouter que la demande qui a été faite au budget prévisionnel du Budget Primitif 2020 ne tenait pas compte de cette demande de logement à Beausoleil.

À cette époque, vous nous indiquiez que la situation devrait être examinée. Les statuts de l'AVIP ont-ils depuis été modifiés afin de lui permettre d'accomplir ces missions ? Et la convention avec les Services de l'État a-t-elle été finalisée ? Et est-ce que le budget demandé initialement a-t-il bien été octroyé ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

M. Didier GAMERDINGER- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Je peux répondre sur certains points ?

M. le Président.- Bien sûr.

M. Didier GAMERDINGER- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Je vous confirme, qu'à la suite des débats en Séance Publique du mois de décembre 2019, comme il s'y était engagé, le Gouvernement, sans tarder, a suscité une réunion entre les différentes parties prenantes autour notamment de la Direction des Services Judiciaires, de l'AVIP, des Services concernés de l'État, c'est-à-dire la Sûreté Publique et la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales ainsi, que ceux du Centre Hospitalier Princesse Grace. Il a été convenu, à cette occasion, de remettre la femme au centre de la réflexion, parce que non seulement elle doit être hébergée, c'est le point que vous avez abordé et j'y reviendrai, mais elle doit être écoutée, accueillie, soustraite aux violences, accompagnée et elle doit être en mesure de faire valoir ses droits sur un plan juridique.

Et puis, je l'avais souligné aussi, elle doit être invitée à déposer plainte pour éviter que la personne auteure des violences ne reste impunie.

À la suite de cela, il a été décidé que des réunions de travail se tiendraient et elles ont effectivement eu lieu entre l'AVIP et la Direction de l'Aide et de l'Action Sociales pour, d'une part, déterminer ce qui est notre ambition commune, que fait-on tous ensemble pour les femmes de ce pays ? Pour ensuite, mettre au point une Convention, vous y avez fait allusion, entre l'AVIP et la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales ce qui supposait que cette Association modifie ses statuts. Et puis, enfin, pour que soient mises en place les fiches réflexes précisant bien le travail et l'intervention de chacun.

Ce processus, sur le premier point, a été mené à bien, cela n'a pas été facile, mais ça a été réalisé, c'est-à-dire qu'un document de synthèse précise quel est le rôle des différents intervenants. Sur les modifications des statuts de l'AVIP, je n'ai pas eu de remontées, j'ai reposé la question récemment, parce que je n'ai pas été rendu destinataire de statuts modifiés de cette Association.

Sur l'ambition qui est partagée par le Gouvernement de donner à l'AVIP des moyens complémentaires pour qu'elle puisse, à son niveau, prendre en compte les situations de demandes d'hébergement rapides des femmes victimes de violences, je vous confirme que le Gouvernement a accordé, à la demande de l'Association, en début d'année, un complément de dotation de 15.000 € et j'ai vu récemment que, dans le cadre d'un dialogue entre l'AVIP et Madame COTTALORDA, un complément supplémentaire de dotation vient de lui être attribué, répondant ainsi, nous semble-t-il, à ses demandes.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame FRESKO-ROLFO demande la parole.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président, je fais suite aux propos de ma collègue.

La Convention d'Istanbul prévoit 4 « P », la Prévention des violences, la Protection des victimes, la Poursuite des auteurs et des Politiques publiques qui accompagnent tout cela. Nous avons demandé, à plusieurs reprises, une réflexion sur un fonds d'indemnisation des victimes d'infractions pénales, j'aimerais que ce soit réfléchi maintenant, que vous y réfléchissiez, pas vous, forcément, Monsieur le Conseiller, mais que le Gouvernement réfléchisse à la création de ce fonds d'indemnisation pour les victimes d'infractions pénales parce que ce serait une bonne chose et je crois que nous en avons besoin.

M. le Président.- Merci, tout à fait, nous avons eu l'occasion effectivement d'aborder ce sujet à plusieurs reprises, pour l'instant, il n'y a pas eu de concrétisation, Madame FRESKO-ROLFO, malheureusement. Donc, on peut le rappeler au Gouvernement.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 - DOMAINE SPORTIF

SC.7.1 SUBVENTIONS

607.101 : CENTRE FORMATION ASM FC	- 959 600	1 159 700
607.103 : COMITE ANTIDOPAGE	- 35 000	191 000
607.105 : YACHT CLUB DE MONACO	- 300 000	1 100 000
607.107 : SUBVENTIONS DIVERSES	- 69 500	675 100
607.108 : TENNIS CLUB		229 000
607.110 : FEDERATION MOTONAUTIQUE	- 2 100	60 900
607.117 : ATP		95 500
	- 1 366 200	3 511 200

SC.7.2 POLITIQUES PUBLIQUES

607.202 : SPORT SCOLAIRE	- 48 500	970 000
--------------------------	----------	---------

607.203 : COMITE OLYMPIQUE	- 91 400	1 549 700
607.204 : AIDE AUX SPORTIFS/HAUT NIVEAU	- 32 000	410 000
607.208 : BOURSES SPORTIVES		150 000
	- 171 900	3079700
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 - DOMAINE SPORTIF	- 1 538 100	6 590 900

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Marc MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour rebondir et très brièvement sur ce chapitre, puisque c'est un débat que nous avons depuis deux ans, ici, dans cet hémicycle. Cette année a été un peu particulière avec la crise COVID-19 qui a conduit à l'annulation de beaucoup de manifestations sportives pour les clubs et les dirigeants. Un effort qui a été demandé de la part du Gouvernement Princier, de 5 % sur les subventions de fonctionnement, les Associations ont joué le jeu, elles l'ont fait, les subventions extraordinaires ont été étudiées d'une manière collégiale, mais nous espérons, que, dès la prochaine Commission Nationale des Sports, le travail que nous avons réalisé, depuis maintenant plus d'un an, sera appliqué et que nous pourrons faire usage de cette méthode de critères et de pondération que nous avons élaborée.

Merci, Monsieur CELLARIO.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je crois avoir déjà eu l'occasion de répondre au Conseil National qui nous avait saisi par écrit sur cette question. Oui, effectivement, l'année est assez singulière compte tenu des circonstances de l'année sportive passée, mais également la manière dont l'année sportive actuelle malheureusement s'engage. Cependant, lorsque la situation redeviendra plus normale, telle qu'elle était précédemment, on reprendra la philosophie que nous avons convenue ensemble pour le traitement des demandes des différentes subventions sportives.

M. le Président.- Pas d'autre intervention ?

Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,

Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

volent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.8 - ORGANISATION MANIFESTAT		
SC.8.1 SUBVENTIONS		
608.103 : FESTIVAL INT.TV / MEDIAX	- 400 000	3 750 000
608.104 : EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBIL.	- 18 100 000	6 770 000
608.112 : FESTIVAL MONDIAL THEATRE AMAT.		16 000
608.116 : EXPLOIT. GRIMALDI FORUM SAM		6 600 000
608.130 : EXPOSITIONS FLORALES		70 000
608.132 : MANIFESTATIONS SPORTIVES	- 1 364 000	969 300
608.134 : MONACO INTER EXPO	- 42 300	600 000
608.137 : EVENEMENT CULT. GRIMALDI FORUM	- 2 000 000	1 400 000
	- 21 906 300	20 175 300
SC.8.2 POLITIQUES PUBLIQUES		
608.201 : MANIFESTATIONS NATIONALES	- 1 085 000	1 170 000
608.2012 : CAMPAGNE ELECTORALE		
608.205 : CONGRES - RECEPTIONS	- 345 000	785 000
608.206 : CONGRES - CONTRIBUTIONS	- 691 700	1 021 900
608.207 : MANIFESTATIONS CULTURELLES	- 28 200	456 800
608.213 : ANIMATION		186 000
	- 2 149 900	3 619 700
TOTAL DU CHAPITRE CH.8 - ORGANISATION MANIFESTAT	- 24 056 200	23 795 000

M. le Président.- Monsieur MOUROU tout d'abord et Monsieur BARDY juste après.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Là encore, un projet entre trois Institutions, le Conseil National, le Gouvernement Princier et la Mairie de Monaco : le MC *Summer Concert*. Le grand concert de la jeunesse qui a eu sa première édition l'année dernière, je le répète, nous avons eu KUNGS à la Salle des Etoiles, on aurait dû avoir Alan WALKER cette année, à l'Espace Léo FERRÉ, malheureusement la situation sanitaire n'a pas permis de faire ce grand concert pour les jeunes.

L'on essaye de faire attention aux finances de l'État en cette période COVID-19 un peu particulière, de faire des économies, mais la volonté est de maintenir ce grand concert, destiné principalement aux jeunes, pour mettre en valeur nos jeunes artistes Monégasques, mais également pour attirer des artistes de renommée internationale. Il y aura certainement un nouveau format, nous sommes en train d'y travailler, vous le savez Monsieur CELLARIO. D'ailleurs, je remercie les trois Institutions, les trois équipes, que ce soit celle du Conseil National, celle du Gouvernement Princier ou encore celle de la Mairie, puisque nous travaillons maintenant depuis plusieurs mois sur ce nouveau format. On en dira un petit peu plus lors du Budget Primitif. Le MC *Summer Concert* continuera, évidemment si la situation sanitaire le permet pour 2021.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BARDY a souhaité s'exprimer aussi.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres.

Ecoutez, Monsieur le Président, j'utilise un peu cette section comme un *joker*, j'espère que vous me le permettez, en tant que benjamin je n'ai pas été assez vif pour intervenir sur une section un peu plus tôt, qui était la Section 5 – Chapitre 1 « Assainissement », alors vous allez me dire quel lien ?

(Rires dans l'hémicycle).

M. Pierre BARDY.- Toutes ces manifestations et ces événements génèrent pas mal de déchets, nous le savons tous, je prends un exemple, le Grand-Prix. Nous savons tous que, quand on participe à certaines

soirées du Grand-Prix, on retrouve des chaussées assez délabrées mais, le lendemain, on se réveille, tout est comme neuf. Donc, j'utilise cette section tout simplement pour mettre en lumière le travail des agents des Organismes d'Importance Vitale (OIV) qui travaillent à Monaco et souligner le travail qu'ils ont effectué durant la période de confinement, parce que nous avons eu un Monaco qui a continué de fonctionner sans que ça ne s'arrête. On pense aux déchets, à l'énergie, à l'eau, on sait à quel point c'est important, pour nous, pour vivre au quotidien. Donc, je voulais simplement les remercier et les mettre à l'honneur, tout comme d'autres Institutions qui ont été remerciées plus tôt dans la soirée.

Merci.

M. le Président.- Merci à vous pour cette réparation d'un oubli, car vous avez bien raison, les personnels de ces différentes entités ont beaucoup contribué, aussi, à nous aider depuis le début de la crise COVID-19.

Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté ;

Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,

Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Corinne BERTANI,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

volent pour).

M. le Secrétaire Général.

CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME		
SC.9.1 SUBVENTIONS		
609.117 : MONACO ECONOMIC BOARD	- 150 000	1 240 000
609.119 : COORDIN. TRANSPORTS EN COMMUN	- 8 150 000	5 115 000
609.122 : MONACOTECH	- 330 200	442 700
609.123 : MONACO BOOST	- 70 700	225 300
	- 8 700 900	7 023 000
SC.9.2 POLITIQUES PUBLIQUES		
609.201 : AIDE COMMERCE	- 15 000	245 000
609.202 : AIDE INDUSTRIE	- 337 600	2 412 400
609.204 : BONIFICATIONS DE PRETS	- 20 000	50 000
609.205 : MESURES COVID	40 000 000	398 000 000
609.208 : ETUDES ECONOMIQUES	- 384 100	1 400 900
609.214 : INTERVENTION ECONOMIQUES	- 737 600	3 002 400
609.218 : PARTICIPATION GARE	- 210 000	790 000
609.221 : PARTICIPATION RESEAU TELE	- 1 000 000	1 000 000
609.223 : COMMUNICATION	- 520 000	3 047 500
	36 775 700	409 948 200
TOTAL DU CHAPITRE CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	28 074 800	416 971 200

M. le Président.- Il y a une intervention, c'est Monsieur Pierre VAN KLAVEREN.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Non pas de *joker* pour le coup ! Je voudrais parler du Monaco Boost s'il vous plaît.

Il semblerait que les travaux au sein du Monaco Boost aient été terminés, nous avons de mémoire une visite qui était prévue pour début août, qui – c'est normal entre les vacances et autres – jusqu'à aujourd'hui, à part si j'ai raté quelque chose, n'a pas été reprogrammée. Je voulais en profiter pour savoir effectivement si on pouvait visiter ce très beau projet que tout le monde attend avec impatience.

Nous avons aussi, en début d'année, lors de notre dernière réunion commune, parlé de la possibilité de faire un cahier des charges qui devrait donner lieu à l'appel d'offres, qui m'amène à poser ma dernière question : est-ce que l'on va avoir un appel d'offres ? Quand est-ce que cet appel d'offres devrait paraître ?

Et enfin, nous avons également abordé la possibilité d'avoir un Comité de sélection, un peu comme les formalités pour les attributions des locaux. Où en est-on, s'il vous plaît ?

Merci.

M. le Président.- C'est bien sûr Monsieur CASTELLINI qui va vous répondre.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.* Nous aurons bien évidemment tout cela avec quelques mois de retard sur ce que nous avons envisagé pour des raisons que je n'ai pas à détailler. Planifions, en effet, la visite si vous en êtes d'accord dans les prochaines semaines, puisque le local, je ne m'y suis pas rendu, mais j'ai vu de nombreuses photos qui témoignent de tout l'intérêt qui a été porté par l'architecte et les entreprises qui ont été consultés pour ce projet qui nous tient tous à cœur.

Par ailleurs, bien évidemment, que ce soit au niveau du cahier des charges ou de l'appel à candidatures, il faudra voir comment associer ou, si vous voulez, trouver un équilibre entre les contraintes sanitaires qui pèsent encore sur nous, notamment au travers de l'utilisation d'espace ouvert et puis de la possibilité malgré tout de commencer à utiliser un certain nombre d'espaces dédiés en toute sécurité.

Donc, nous restons sur le même mode opératoire – je vous rejoins – en tout point que celui que vous avez décrit, ce sera effectif dans les toutes prochaines semaines, mais peut-être, en effet, histoire de nous remonter le moral, allons voir ce qu'il sera proposé

aux entrepreneurs monégasques qui, *in fine*, bien sûr, pourront bénéficier, à travers cet appel à candidatures et ce Comité de sélection, de ce magnifique espace que nous avons réalisé.

Merci beaucoup.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Ministre.

Sans trop s'avancer, est-ce que vous avez une idée approximative de la période à partir de laquelle les entrepreneurs pourraient bénéficier d'une partie ?

Il va de soi que ce sera plus pratique avec des bureaux exclusifs, fermés, que des espaces ouverts, avec toutes les contraintes que nous connaissons. Mais peut-on avoir un ordre d'idée approximatif encore une fois, s'il vous plaît ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.* Je pense que l'on peut anticiper au premier trimestre de l'année prochaine pour qu'il y ait des premières entreprises qui intègrent Monaco Boost. Nous aurions bien évidemment préféré, comme nous nous étions engagés, au-delà de la livraison de l'espace qui est désormais prêt, une sélection et une occupation à l'automne et une inauguration officielle dans les toutes prochaines semaines. Je pense que raisonnablement, à tout point de vue, nous pouvons désormais tabler pour le premier trimestre de l'année 2021.

Merci.

M. le Président.- Merci et comme vous l'avez dit, toutes les bonnes nouvelles, en ce moment, sont bonnes à prendre, et, donc, nous visiterons cet espace avec plaisir. Quelques bonnes nouvelles sont appréciées, c'est un beau local, c'est un beau projet commun du Gouvernement et du Conseil National, ce sera apprécié par de nombreux entrepreneurs et notamment des Monégasques qui démarreront leur activité grâce au Monaco Boost. Nous sommes preneurs d'une visite, qui promet plein de belles choses à découvrir.

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté ;
 Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
 Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Brigitte BOCCONE-PAGES,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mme Corinne BERTANI,
 MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
 Mmes Michèle DITTLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
 Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
 Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
 Jacques RIT, Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
 et Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE			
SC.10.1 SUBVENTIONS			
610.101 : ASSOCIATIONS DEVEL. DURABLE			128 000
		0	128 000
SC.10.2 POLITIQUES PUBLIQUES			
610.201 : AIDE DEVELOPPEMENT DURABLE	- 80 000		420 500
610.202 : TRANSITION ENERGETIQUE	- 49 000	25 451 000	
	- 129 000	25 871 500	
TOTAL DU CHAPITRE CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE	- 129 000	25 999 500	

M. le Président.- Pas de demande d'intervention ?
 Oui, Monsieur VAN KLAVEREN.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le
 Président.

Je vais faire mon intervention qui devient
 maintenant habituelle. J'aurais pu la placer au niveau
 de la Direction de l'Environnement, mais je vais
 en parler maintenant, par rapport aux aides des
 achats des véhicules propres. Je réitère, je n'attends
 pas de réponse, nous en avons discuté en privé
 avec Madame GRAMAGLIA, je sais qu'avec tout
 ce qu'il y a eu à faire jusqu'à présent, ce n'était
 pas forcément la chose la plus vitale, on va dire.
 Aujourd'hui, je réitère ma proposition, qui est de
 dire, qu'à défaut d'augmenter les subventions, on

pourrait envisager d'augmenter les plafonds de
 prise en charge, notamment pour l'achat d'un deux-
 roues électrique. Cette mesure pourrait permettre
 potentiellement de décider un certain nombre de
 personnes qui sont aujourd'hui « au thermique »
 pour des raisons économiques, au niveau de l'achat,
 qui reste très cher, de potentiellement se tourner vers
 l'électrique, notamment au niveau des deux-roues.
 En effet, aujourd'hui, les tarifs d'un deux-roues se
 situent entre 3.000 et 6.000 pour des deux-roues qui
 sont assez costauds pour porter des personnes aussi
 légères et minces que moi. Il apparaît intéressant que
 soit augmenté le plafond, ce qui permettrait, sans
 dépenser plus, de forcément dépenser différemment.

M. le Président.- Monsieur ROBINO me fait signe
 que pour lui c'est plus que 6.000 € !

(Rires dans l'hémicycle).

M. Christophe ROBINO.- Oui, je crains qu'il faille
 un gros deux-roues.

M. le Président.- L'intervention de Monsieur
 VAN KLAVEREN est tout à fait pertinente et sérieuse.
 Madame GRAMAGLIA, vous regarderez tout cela ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller
 de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de
 l'Environnement et de l'Urbanisme. Oui tout à fait,
 je n'ai pas pris la parole puisque nous sommes
 d'accord et que nous sommes en train de travailler
 sur un relèvement des subventions, pour les vélos
 également. Nous avons échangé sur la question et
 bien sûr, c'est une bonne idée.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté ;
 Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
 Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Brigitte BOCCONE-PAGES,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mme Corinne BERTANI,
 MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
 Mmes Michèle DITTLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
 Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
 Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
 Jacques RIT, Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
 et Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

M. le Président.- A présent, je vous renvoie aux Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Secrétaire Général.- C'est à la page 90, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux.

M. le Président.- Nous devons voter aussi les Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Secrétaire Général.-

81-COMPTES DE COMMERCE	DEPENSES	RECETTES
8120 : DTC-PROMOTION	- 300 000	- 300 000
8125 : DEVELOP.DES APPROVISION.EN EAU		- 200 000
8145 : EDUC. NAT. MANUELS SCOLAIRES		
8170 : LES INSTITUTIONS DE PTE MONACO		
TOTAL DU CH 81-COMPTES DE COMMERCE	- 300 000	- 500 000

81-COMPTES DE COMMERCE	DEPENSES	RECETTES
8120 : DTC-PROMOTION	500 000	500 000
8125 : DEVELOP.DES APPROVISION.EN EAU	3 800 000	3 700 000
8145 : EDUC. NAT. MANUELS SCOLAIRES	20 000	20 000
8170 : LES INSTITUTIONS DE PTE MONACO		5 000
TOTAL DU CH 81-COMPTES DE COMMERCE	4 320 000	4 225 000

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Rien à voir avec ceci, mais avec globalement les Comptes Spéciaux du Trésor, la Commission Supérieure des Comptes que nous rencontrons dans pas longtemps d'ailleurs, Président, se fait régulièrement l'écho, dans ses rapports, de la situation parfois un peu curieuse de certains Comptes Spéciaux du Trésor (CST) qui ne seraient pas clôturés ou qui dormiraient un certain nombre d'années sans être utilisés, ce qui n'est pas, évidemment, leur vocation. Alors, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie, est-ce que vous auriez un éclaircissement à nous donner sur ce point ? Pourriez-vous nous dire lesquels vous avez l'intention de fermer, ou non d'ailleurs ? Et quelles en sont les raisons ?

Merci.

M. Jean CASTEJINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.* Je vais bien volontiers passer la parole à Madame VATRICAN.

(Rires dans l'hémicycle).

M. Jean CASTELINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.* Parce que j'ignore les détails du permafrost qui, parfois, gèle un compte spécial et qui parfois le laisse encore actif, bien qu'endormi. Donc, à cette heure tardive, merci Madame le Directeur de vos éclaircissements.

Mme Sophie VARRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* Je vous remercie.

Il y a, en effet, eu un rapport de la Commission Supérieure des Comptes sur ce point particulier des Comptes Spéciaux du Trésor. Certains comptes, très anciens ont nécessité des recherches, pour vérifier l'origine des sommes et comprendre pourquoi ils n'avaient pas été clôturés. Pour la plupart, maintenant, les inscriptions pour les solder ont été faites et les opérations seront réalisées cette année, ou restent encore en suspens et seront faites l'année prochaine, en fonction des dernières informations qui manquaient. Il peut être précisé que quelques comptes vont rester ouverts, ce qui est normal du fait de leur nature. Je peux ainsi citer l'exemple particulier du C.S.T. « Éducation Nationale - Manuels scolaires » ; il concerne les manuels scolaires qui sont vendus aux élèves et pour lesquels il y a en dépenses, les frais de fabrication et des recettes lorsqu'on les vend. Ces comptes, naturellement, restent ouverts longtemps. Il y en a qui, par nature, perdurent dans le temps et d'autres pour lesquels il y a eu les inscriptions nécessaires pour procéder à leur clôture.

M. Jean-Louis GRUNDA.- Auriez-vous, Madame le Directeur du Budget et du Trésor, une indication chiffrée des choses que vous avez rapatriées cette année et que vous allez rapatrier l'année prochaine ?

Mme Sophie VARRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* Honnêtement, là, je ne les ai pas tous en tête, parce qu'il y avait un certain nombre de comptes concernés, mais je pourrai, bien évidemment, vous revenir sur ces sujets.

M. Jean-Louis GRUNDA.- Le CST c'est toujours un sujet un peu mystérieux, c'est pour cela que j'aime bien en parler, surtout vers 22 heures 35.

Mme Sophie VARRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* Surtout à cette heure-là, en effet !

(Rires dans l'hémicycle).

M. Jean-Louis GRUNDA.- Ça a un certain charme, je trouve, le CST. Trêve de plaisanterie...

Mme Sophie VARRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* Notamment pour vous donner un exemple, nous avons soldé des comptes d'avance dommages qui étaient très anciens et pour lesquels nous attendions toujours des remboursements d'assurance ; pour certains dommages, les remboursements d'assurance interviennent quelquefois des années après et pour certains autres dommages, ça faisait quelques années que l'on ne savait pas pourquoi ils n'avaient été soldés. Maintenant, il y a vraiment un sous-compte pour chaque dommage et donc un vrai suivi par dommage et il n'y a plus d'interrogations sur ces comptes.

M. Jean-Louis GRUNDA.- Ce qui est important de savoir, c'est que le CST est un outil très important, très précieux et très utile. Nous l'avons vu encore pour la relance, Monsieur le Ministre nous a détaillé tout cela dans son propos l'autre jour. Mais je crois que ce serait bien quand même que l'on ait les chiffres, un jour. C'est un peu mystérieux le CST sur le côté du Budget, il n'est pas dedans, mais à un moment donné, en plus ou en moins, il réintervient dans le Budget et c'est ça que j'aimerais bien connaître, que nous aimerions bien connaître. Peut-être une information, un courrier suffira. Merci d'avance.

Mme Sophie VARRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* D'accord.

M. le Président.- Tout à fait d'accord, oui.

Je vais donc mettre aux voix, si vous le voulez bien, ce Compte Spécial du Trésor.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 81 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
otent pour).

M. le Secrétaire Général.-

82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	DEPENSES	RECETTES
8201 : DONS - DENJS	120 000	
8217 : EDUC.NAT.-FORM ETUD. ETRANGERS		
8218 : CONTRAT HABIT. CAPITALISATION		6 365 000
8220 : FISCALITE DE L'EPARGNE		
8230 : FONDS VERT NATIONAL	25 000 000	27 190 500
8231 : FONDS DEPENDANCE		- 2 000 000
8232 : GARANTIE ÉTAT - COVID		
8233 : PLAN RELANCE COVID	90 000 000	90 000 000
TOTAL DU CH 82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	115 120 000	121 555 500

82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	DEPENSES	RECETTES
8201 : DONS - DENJS	370 000	250 000
8217 : EDUC.NAT.-FORM ETUD. ETRANGERS	50 000	50 000
8218 : CONTRAT HABIT. CAPITALISATION	5 000 000	15 214 000
8220 : FISCALITE DE L'EPARGNE	10 000	10 000
8230 : FONDS VERT NATIONAL	79 039 000	55 306 000
8231 : FONDS DEPENDANCE	100 000	
8232 : GARANTIE ÉTAT - COVID	10 000 000	50 000 000
8233 : PLAN RELANCE COVID	90 000 000	90 000 000
TOTAL DU CH 82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	184 569 000	210 830 000

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce Compte Spécial du Trésor.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté.

(Adopté ;
Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
otent pour).

M. le Secrétaire Général.-

83-COMPTES D'AVANCES	DEPENSES	RECETTES
8300 : AVANCES SUR TRAITEMENTS		
8310 : AVANCES EXCEPT.SUR TRAITEMENTS		
8343 : PRESTATIONS MALADIE MAIRIE		
8361 : AVANCES DIVERSES	- 90 000	- 240 000
8367 : AVANCES AUX ENTREPRISES	2 100 000	2 100 000
8370 : ASSURANCE PROSPECTION FOIRE	- 100 000	
8372 : AVANCES CONTRIBUTION CULTURE		
8373 : AVANCES COVID		
TOTAL DU CH 83-COMPTES D'AVANCES	1 910 000	1 860 000

83-COMPTES D'AVANCES	DEPENSES	RECETTES
8300 : AVANCES SUR TRAITEMENTS	100 000	100 000
8310 : AVANCES EXCEPT.SUR TRAITEMENTS	50 000	50 000
8343 : PRESTATIONS MALADIE MAIRIE	4 500 000	4 500 000
8361 : AVANCES DIVERSES	936 000	1 710 000
8367 : AVANCES AUX ENTREPRISES	2 400 000	2 400 000
8370 : ASSURANCE PROSPECTION FOIRE	200 000	185 000
8372 : AVANCES CONTRIBUTION CULTURE	300 000	300 000
8373 : AVANCES COVID	60 000 000	60 000 000
TOTAL DU CH 83-COMPTES D'AVANCES	68 486 000	69 245 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 83 est adopté.

*(Adopté ;**Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,**Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,**Brigitte BOCCONE-PAGES,**MM. José BADIA, Pierre BARDY,**Mme Corinne BERTANI,**MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO**Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,**Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,**Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,**Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,**Jacques RIT, Christophe ROBINO,**Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI**et Pierre VAN KLAVEREN**volent pour).***M. le Secrétaire Général.-**

84-COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ÉTAT	DEPENSES	RECETTES
8410 : AVANCES DOMMAGES	5 300 000	52 730 000
8420 : DOMAINES - AVANCES		20 000
8422 : FONCTION PUBLIQUE A.D.C.		150 000
8477 : FRAIS DE POURSUITE		30 000
TOTAL DU CH 84-COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	5 300 000	52 930 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

*(Adopté ;
Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC,
Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mme Corinne BERTANI,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.- Nous avons terminé,
Monsieur le Président.

M. le Président.- Eh oui ça termine les comptes,
l'autre n'étant pas modifié.

Madame et Messieurs les Conseillers de
Gouvernement-Ministres, chers collègues, Mesdames,
Messieurs qui nous écoutez encore à cette heure
avancée, je vais donc lever la séance.

Je vous rappelle que nous nous retrouverons jeudi
prochain, le 15 octobre 2020, à 18 heures 30, pour les
explications de vote de chaque élu et bien sûr pour
le vote de la loi de Budget du 2^{ème} Budget Rectificatif
2020.

Merci à toutes et à tous.

Bonne fin de soirée.

La séance est levée.

(La séance est levée à 22 heures 40).



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

